

ASPECTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*La situation économique des actifs
et des retraités*

Rapport de recherche n° 1/08



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédérale des assurances sociales OFAS

L'Office fédéral des assurances sociales publie dans sa série « Aspects de la sécurité sociale » des articles de fond et des rapports de recherche ou d'évaluation sur des sujets d'actualité dans le domaine de la sécurité sociale pour les rendre accessibles au grand public et stimuler la discussion. Les conclusions et les recommandations présentées par les auteurs ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Office fédéral des assurances sociales.

Auteurs: Philippe Wanner
Alexis Gabadinho
Université de Genève
Laboratoire de démographie et d'études familiales
Uni Mail
1211 Genève 4
Tel. 022 379 89 32
E-mail: philippe.wanner@ses.unige.ch
Internet: <http://www.unige.ch/ses/demog/index.html>

Renseignements: Jean-François Rudaz
Secteur recherche et évaluation
Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tel. 031 322 87 63
E-mail: jean-francois.rudaz@bsv.admin.ch

ISBN: 3-909340-53-9

Copyright: Office fédéral des assurances sociales
CH-3003 Berne

Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales – avec mention de la source ; copie à l'Office fédéral des assurances sociales.

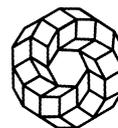
Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne
<http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen>

Numéro de commande: 318.010.1/08 f



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



LaboDém

La situation économique des actifs et des retraités

Laboratoire de démographie et d'études
familiales

Philippe Wanner, Alexis Gabadinho

Genève, 27 février 2008

Avant-propos de l'Office fédéral des assurances sociales

Par son ampleur et sa précision, la présente étude constitue la plus importante analyse jamais réalisée de la situation économique des personnes vivant en Suisse. Les chercheurs ont exploité les données individuelles des registres fiscaux et du 1^{er} pilier pour plus d'un million de personnes ayant entre 25 et 99 ans. L'instantané photographique qui en résulte remet en cause quelques-unes de nos représentations concernant la répartition des revenus et de la fortune entre les sexes, entre les types de famille et entre les classes d'âge en Suisse. Peu nombreux sont les retraités exposés au risque de précarité. On peut en conclure que le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse remplit plutôt bien sa mission constitutionnelle. A l'inverse, il apparaît que ce sont surtout certaines catégories d'actifs de moins de 50 ans qui aujourd'hui sont menacées de pauvreté. Environ 40 % des femmes élevant seules leurs enfants et un cinquième des familles ayant trois enfants ou plus risquent aujourd'hui de connaître, de manière temporaire ou durable, des difficultés financières. Un glissement de ce risque des aînés vers ces catégories soulève deux questions. Tout d'abord, l'état social devrait-il intervenir pour aider ces groupes d'actifs en situation de précarité ? Et, dans l'affirmative, quelles interventions seraient les plus efficaces dans le contexte de vieillissement démographique qui est le nôtre ?

Les études analysant la situation économique de la population suisse se basent le plus souvent sur des enquêtes téléphoniques récoltant des données sur le revenu. Ces études ne recueillent que rarement des informations sur la fortune et n'essayent quasiment jamais de cerner la situation patrimoniale complète (revenu et fortune) des individus et de leur ménage. Utilisant comme source d'information des registres fiscaux cantonaux et ceux du 1^{er} pilier, la présente étude a appréhendé de manière étendue la situation patrimoniale globale de ménages de contribuables de cinq cantons.

Des retraités à l'abri du besoin

Un de ses principaux enseignements est que l'image du retraité qui dispose de l'AVS et des prestations complémentaires comme unique source de revenu ne correspond plus à la réalité. Au contraire : les conditions économiques des personnes entre 55 et 75 ans sont plutôt favorables en comparaison avec le reste de la population. Certes, le niveau de revenu des retraités est en moyenne inférieur d'un tiers à celui des actifs et les écarts de revenus entre contribuables sont beaucoup plus marqués peu après le passage à la retraite qu'entre actifs. Toutefois, une certaine sécurité matérielle distingue les retraités du reste de la population. La multiplicité des sources de revenus est en effet un trait caractéristique de ce groupe. Aux prestations des 1^{er} et 2^e piliers s'ajoutent, pour une grande majorité de retraités, les revenus provenant de la fortune et, pour plus de 20 % des hommes dans leur 70^e année, la rémunération d'une activité lucrative. En outre, la fortune, composée pour une moitié d'immobilier et pour l'autre moitié de titres et placements rapidement mobilisables, atteint pour la majorité un pic peu après le passage à la retraite. L'étude observe même que près d'un couple de retraités sur cinq a une fortune brute supérieure au million de francs.

Divorces, enfants et invalidité chez les jeunes : facteurs de précarité temporaire ou durable ?

S'agissant des groupes de personnes en situation de précarité, l'étude aboutit aux résultats suivants : les familles ayant trois enfants ou plus et les femmes élevant seules leurs enfants sont les groupes les plus susceptibles de ne disposer, temporairement ou durablement, que de faibles ressources. Si la charge financière que représente une famille nombreuse est un sujet bien documenté en Suisse, on ignore en revanche dans quelle mesure les femmes élevant seules leurs enfants ne peuvent pas aussi compter sur l'apport financier de proches ou d'un partenaire avec qui l'union n'est pas légalisée.

Ces réflexions s'appliquent aussi à un troisième groupe, chez qui le risque de précarité apparaît clairement : les femmes seules sans enfant en âge d'exercer une activité lucrative. Un quart de ces dernières disposent de faibles ressources et 13 % de très faibles ressources, soit un revenu annuel total inférieur à 26 200 francs. Les résultats de l'étude montrent aussi clairement que le niveau moyen des revenus de l'activité lucrative des femmes, quel que soit l'âge considéré, reste systématiquement inférieur à celui des hommes.

Enfin, un quatrième groupe de population se trouve dans une situation préoccupante du point de vue de la politique sociale : les bénéficiaires de rentes d'invalidité âgés de moins de 40 ans. Ce groupe n'est pas à proprement parler menacé de pauvreté, étant donné qu'environ deux tiers des bénéficiaires de rentes AI perçoivent des prestations complémentaires qui leur assurent un revenu supérieur au minimum vital. Cependant, ces personnes courent le risque de se retrouver durablement piégées dans une situation à la limite de la précarité. Contrairement aux familles nombreuses ou monoparentales qui connaissent une diminution de leurs charges lorsque les enfants quittent le nid familial, les rentiers AI n'ont que rarement la chance de redevenir valides et de voir leur situation économique s'améliorer.

La nature ponctuelle des données analysées dans cette étude (pas de suivi des individus sur plusieurs années) incite à la prudence, en particulier quant aux conclusions à tirer sur la précarité et son caractère passager pour bon nombre d'actifs. Cette étude ne montre pas non plus si la situation économique relativement favorable des personnes ayant entre 55 et 75 ans est un phénomène historiquement unique ou s'il reflète un cycle usuel d'évolution du revenu, appelé à se répéter quelle que soit la génération considérée. D'autres études ont abouti à la conclusion que l'amélioration constante de la situation économique des retraités en Suisse, notamment par l'accroissement de leur fortune après le départ à la retraite, n'est pas un phénomène unique, mais une tendance observable depuis environ quinze ans, et qui s'inscrirait donc dans la durée.

Pour une plus grande solidarité intragénérationnelle et un cercle vertueux de réformes

Il apparaît ainsi que la prochaine réforme d'envergure de l'AVS devra prendre en compte non seulement l'évolution démographique, mais aussi celle de la répartition des ressources entre les générations. Une mise à contribution des seuls actifs au profit de l'ensemble des rentiers pourrait aboutir à faire aussi supporter la charge financière, par le biais du mécanisme de solidarité, à des groupes de personnes aux ressources plus faibles. Une contribution de solidarité au sein du groupe des personnes à la retraite permettrait de tenir compte de cette évolution. Cette nouvelle solidarité, dont les contours restent à définir, constituerait un complément à la solidarité intergénérationnelle, qui demeure le fondement du 1^{er} pilier.

Dans un même ordre d'idée, la faiblesse relative des revenus avant 40 ans montre que toute augmentation des prélèvements salariaux, qu'ils poursuivent ou non un but de prévoyance, aggraverait encore la situation des jeunes familles surtout. Ceci plaide en faveur du maintien de la forme d'échelonnement du taux de bonification en fonction de l'âge actuellement en vigueur dans la prévoyance professionnelle.

L'implication des générations économiquement les plus fortes (p. ex. les personnes de 55 à 75 ans) dans les futures réformes du 1^{er} pilier peut contribuer à équilibrer les sacrifices entre actifs et retraités à l'aune de la capacité économique des uns et des autres, lorsque les baby-boomers partiront à la retraite à partir de 2010. Mais, à l'avenir aussi, l'AVS restera financée principalement par les cotisations des actifs. Pour que les familles avec enfants et les familles monoparentales puissent aussi y contribuer, il est indispensable qu'elles puissent accroître leur revenu. Encore faut-il que des structures d'accueil des enfants en âge scolaire ou préscolaire répondent aux besoins des parents, tant du point de vue des horaires que de la situation géographique, et que le coût de cette prise en charge, tout comme la progressivité du système fiscal pour les familles dont les conjoints sont mariés et pour les familles monoparentales, ne constitue pas un obstacle rédhibitoire. Il importe de trouver pour cela des conditions cadre appropriées et efficaces.

Adapter la couverture des risques traditionnels en cherchant constamment à maintenir l'équilibre intergénérationnel, faire participer les personnes à la retraite au financement du 1^{er} pilier et favoriser la compatibilité entre travail et vie familiale : ce sont là autant d'approches pour lancer un cercle vertueux de réformes tenant compte des ressources financières dont chacun dispose. La présente étude pourra nous aider à fonder ces réformes sur une base de savoir plus solide.

Yves Rossier
Directeur

Vorwort des Bundesamtes für Sozialversicherungen

Diese Studie ist in ihrem Ausmass und in ihrer Präzision die bedeutendste Analyse, die bisher über die wirtschaftliche Situation der Menschen in der Schweiz verfasst wurde. Die Forscher haben individuelle Daten aus Steuerregistern und der ersten Säule von mehr als einer Million Personen im Alter zwischen 25 und 99 Jahren ausgewertet. Diese Momentaufnahme stellt einige gängige Meinungen in Bezug auf die Einkommens- und Vermögensverteilung zwischen Geschlechtern, Familientypen und Altersklassen in der Schweiz in Frage. Nur wenige Rentnerinnen und Rentner sind im Alter von Armut betroffen. Daraus lässt sich schliessen, dass das schweizerische Dreisäulensystem der Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge seine Aufgabe alles in allem gut erfüllt. Ein Armutsrisiko besteht heute hingegen vor allem bei einzelnen Gruppen von Erwerbstätigen unter 50 Jahren. Zum Beispiel sind rund 40% der alleinerziehenden Frauen und ein Fünftel der Familien mit 3 und mehr Kindern gemäss Studie besonders gefährdet, vorübergehend oder dauerhaft in finanzielle Probleme zu geraten. Eine Verschiebung des Armutsrisikos von den Älteren auf jüngere Personenkategorien wirft zwei Fragen auf. Müsste der Sozialstaat etwas unternehmen, um den armutsgefährdeten Erwerbstätigen unter die Arme zu greifen? Wenn ja, welche Massnahmen wären vor dem Hintergrund der demographischen Alterung wirkungsvoll?

Bisherige Studien, die sich mit der wirtschaftlichen Situation der Schweizer Bevölkerung befassten, stützten sich meist auf telefonische Erhebungen zum Einkommen. Informationen über das Vermögen wurden nur selten erhoben, und praktisch nie hat man versucht, die gesamte Vermögenssituation (Einkommen und Vermögen) der einzelnen Personen und deren Haushalt zu erfassen. Als Informationsquelle für die vorliegende Studie dienten die kantonalen Steuerregister und die Register der 1. Säule. Anhand dieser Angaben war es möglich, die Vermögenssituation von Steuerpflichtigen in fünf Kantonen umfassend und nahezu vollständig zu erfassen.

Gut situierte Personen im Ruhestand

Eine zentrale Erkenntnis aus der Untersuchung ist, dass das Bild der Rentner und Rentnerinnen, die als Einkommensquelle einzig AHV und Ergänzungsleistungen zur Verfügung haben, nicht mehr zeitgemäss ist. Im Gegenteil: Personen zwischen 55 und 75 Jahren geht es, verglichen mit dem Rest der Bevölkerung, finanziell im Grossen und Ganzen gut. Das Einkommen von Rentnern ist zwar durchschnittlich um ein Drittel geringer als jenes der Erwerbstätigen, und die Einkommensunterschiede sind ab dem ordentlichen Rentenalter sehr viel grösser als innerhalb der Gruppe der Erwerbstätigen. Aber Personen im Ruhestand weisen gegenüber dem Rest der Bevölkerung eine insgesamt höhere materielle Sicherheit auf. Charakteristisch für Personen im Ruhestand sind die sehr unterschiedlichen Einkommensquellen. Neben den Leistungen der 1. und 2. Säule beziehen 20% der Männer auch im 70. Altersjahr noch ein Erwerbseinkommen, und der Grossteil der Personen im Ruhestand verfügt über Einkommen aus Vermögen. Dieses erreicht bei den meisten Personen kurz nach dem Renteneintritt den höchsten Stand und setzt sich im Durchschnitt zur einen Hälfte aus Immobilien und zur anderen Hälfte aus leicht verwertbaren Wertschriften

und Anlagen zusammen. Laut Studie verfügt sogar jedes fünfte Rentnerpaar über ein Bruttovermögen von über einer Millionen Franken.

Scheidung, Kinder, Invalidität bei jüngeren Personen: Faktoren für vorübergehende oder dauerhafte Armut?

Bezüglich armutsgefährdeter Personengruppen kommt die Studie zu folgenden Ergebnissen: Familien mit drei oder mehr Kindern und alleinerziehende Frauen gehören zu jenen Gruppen, die am ehesten vorübergehend oder dauerhaft über geringe finanzielle Mittel verfügen. Die finanzielle Belastung von Mehrkindfamilien ist in der Schweiz hinlänglich dokumentiert. Hingegen bleibt umstritten, ob nicht zumindest ein Teil der Alleinerziehenden auf die finanzielle Unterstützung von Angehörigen oder eines Partners zählen kann, mit dem sie in einer nichtehelichen Gemeinschaft leben.

Diese Überlegungen treffen auch auf eine dritte Gruppe zu, die ebenfalls überproportional von Armut betroffen ist: kinderlose alleinstehende Frauen im erwerbsfähigen Alter. Ein Viertel dieser Gruppe verfügt über geringe finanzielle Mittel, die Hälfte davon gar nur über sehr geringe finanzielle Mittel, das heisst über ein Jahreseinkommen von weniger als 26'200 Franken. Allerdings zeigen die Ergebnisse auch deutlich, dass das Durchschnittseinkommen aus einer Erwerbstätigkeit bei Frauen jeden Alters systematisch tiefer liegt als bei Männern.

Eine vierte Bevölkerungsgruppe erfordert die sozialpolitische Aufmerksamkeit: IV-Rentenbeziehende unter 40 Jahren. Diese Personengruppe ist zwar nicht eigentlich von Armut betroffen, da rund zwei Drittel dieser Personen Ergänzungsleistungen erhalten, die ihnen ein Einkommen über dem Existenzminimum sichern. Jedoch ist bei diesen Personen die Wahrscheinlichkeit gross, dass sie dauerhaft an der Grenze zur Armut leben. Bei Mehrkindfamilien und Alleinerziehenden kann hingegen angenommen werden, dass die finanzielle Belastung und damit das Armutsrisiko abnehmen, wenn die Kinder finanziell unabhängig werden. IV-Rentner und -Rentnerinnen bleiben jedoch meist dauerhaft invalide und ihre finanzielle Situation verändert sich kaum.

Die nur auf der Basis eines Steuerjahres analysierten Daten (keine Langzeitstudie über mehrere Jahre) sind mit der nötigen Vorsicht zu interpretieren. So bleibt offen, inwieweit die prekäre finanzielle Situation einzelner Gruppen von Erwerbstätigen vorübergehenden Charakter aufweist. Die Studie zeigt auch nicht auf, ob die vergleichsweise günstige finanzielle Situation von Personen im Alter zwischen 55 und 75 Jahren ein historisch einmaliges Phänomen ist oder ob sich dahinter eine stetige, auch in Zukunft zu erwartende Einkommensverbesserung der nachfolgenden Generationen verbirgt. Verschiedene andere Studien haben bereits aufgezeigt, dass die kontinuierliche Verbesserung der wirtschaftlichen Situation von Personen im Ruhestand in der Schweiz, insbesondere durch Vermögenszuwachs nach dem Renteneintritt, nicht ein einmaliges Phänomen ist, sondern einen seit rund fünfzehn Jahren anhaltenden Trend darstellt. Dies deutet auf eine gewisse Beständigkeit der Entwicklung hin.

Mehr Solidarität innerhalb der Generationen: einen wirksamen Reformprozess in Gang setzen

Bei der nächsten grossen AHV-Reform wird zweifellos das längerfristige finanzielle Gleichgewicht der AHV im Vordergrund stehen. Die Ergebnisse der Studie zeigen jedoch, dass bei möglichen

Massnahmen neben der demographischen Entwicklung immer auch die Auswirkungen auf die Einkommensverteilung zwischen den Generationen mitbedacht werden müssen. Werden einzig die Erwerbstätigen zugunsten der Personen im Ruhestand belastet, hat dies zur Folge, dass über den Solidaritätsmechanismus auch Personengruppen belastet werden, die über geringere Mittel verfügen. Ein Solidaritätsbeitrag innerhalb der Gruppe der Personen im Ruhestand würde diesem Umstand Rechnung tragen. Diese neue Solidarität, deren konkrete Ausgestaltung noch genauer definiert werden müsste, ergänzte die Solidarität zwischen den Generationen, die immer noch das Fundament der 1. Säule bildet.

Ebenso kann festgehalten werden, dass jüngere Haushalte ein vergleichsweise geringes Einkommen erzielen. Eine stärkere Belastung der Einkommen durch Abzüge, sei es für die Altersvorsorge oder andere Zwecke, würde die Situation insbesondere für junge Familien verschärfen. Diese Tatsache spricht für die Beibehaltung der mit dem Alter steigenden Altersgutschriften, wie sie derzeit in der beruflichen Vorsorge angewendet werden.

Die wirtschaftlich am besten gestellten Gruppen (z.B. 55- bis 75-Jährige) in künftige Reformen der 1. Säule einzubinden kann dazu beitragen, dass Erwerbstätige und Personen im Ruhestand die Belastung entsprechend ihren finanziellen Möglichkeiten gleichermaßen tragen, wenn die erste „Babyboom-Generation“ ab 2010 in Rente geht. Die AHV wird aber auch künftig zur Hauptsache von den Beiträgen der Erwerbstätigen finanziert. Damit auch Familien mit Kindern und Alleinerziehenden dazu beitragen können, müssen diese ihr Erwerbseinkommen steigern können. Dies bedingt jedoch, dass sich die schul- und vorschulergänzende Kinderbetreuung an den Bedürfnissen der Eltern orientiert, und zwar sowohl im Hinblick auf die Öffnungszeiten als auch in Bezug auf die geographische Verfügbarkeit. Allerdings dürfen die Betreuungskosten sowie die Steuerprogression für Familien mit verheirateten Partnern wie auch für Alleinerziehende nicht als Hemmschuh wirken. Hierfür müssen geeignete und wirksame Rahmenbedingungen gefunden werden.

Die Deckung der traditionellen Risiken anpassen und dabei stets das Gleichgewicht zwischen den Generationen wahren, Personen im Ruhestand in die Finanzierung der 1. Säule einbinden und die Vereinbarkeit von Familie und Beruf begünstigen: dies alles sind Ansätze für einen wirksamen Reformprozess, in welchem den verfügbaren finanziellen Mitteln eines jeden Einzelnen Rechnung getragen werden kann. Die vorliegende Studie kann uns helfen, diese Reform auf einem soliden Fundament des Wissens zu beginnen.

Yves Rossier
Direktor

Premessa dell'Ufficio federale delle assicurazioni sociali

Mai prima d'ora le condizioni economiche delle persone residenti in Svizzera erano state analizzate con tanta precisione e dovizia di informazioni come nel presente studio. I ricercatori hanno avuto la possibilità di vagliare i dati fiscali e del primo pilastro di oltre un milione di persone tra i 25 e i 99 anni. L'istantanea del nostro Paese che ne risulta rimette in discussione alcune delle nostre convinzioni circa la distribuzione dei redditi e della sostanza tra i sessi, i tipi di famiglia e le classi d'età. I pensionati che vivono in condizioni precarie sono pochi: il sistema dei tre pilastri assolve dunque complessivamente bene il suo compito costituzionale. La povertà è per contro un rischio cui sono esposte soprattutto determinate categorie di persone professionalmente attive al di sotto dei 50 anni: circa il 40% delle donne sole con figli e un quinto delle famiglie con tre o più figli sono oggi p. es. minacciate da problemi finanziari temporanei o permanenti. Lo slittamento del rischio di povertà dagli anziani a queste categorie fa sorgere due domande. Innanzitutto, lo Stato sociale non dovrebbe forse intervenire in aiuto di queste categorie di persone professionalmente attive che vivono in condizioni precarie? E se sì, quali potrebbero essere gli interventi più efficaci nel nostro contesto di invecchiamento demografico?

Gli studi sulle condizioni economiche della popolazione svizzera sono perlopiù fondati su inchieste telefoniche che raccolgono dati sul reddito. Questi studi non raccolgono che raramente informazioni sulla sostanza e non danno quindi quasi mai un quadro completo della situazione patrimoniale complessiva (reddito e sostanza) degli individui e delle loro economie domestiche. Utilizzando come fonti d'informazioni i registri fiscali cantonali e quelli del primo pilastro, il presente studio ha analizzato in maniera esaustiva la situazione patrimoniale complessiva di economie domestiche e contribuenti di cinque Cantoni.

Pensionati benestanti

L'immagine del pensionato che vive di AVS e prestazioni complementari appartiene al passato: meno del 5% dei pensionati residenti in Svizzera si trova in questa situazione. Se paragonate al resto della popolazione le condizioni economiche delle persone tra i 55 e i 75 anni sono piuttosto favorevoli. È vero che il reddito dei pensionati è in media inferiore di un terzo a quello delle persone attive e che poco dopo il pensionamento le differenze di reddito si fanno più marcate. Tuttavia, rispetto al resto della popolazione, i pensionati godono di una certa sicurezza materiale, non da ultimo grazie alla molteplicità delle fonti di reddito che li contraddistingue. Oltre alle prestazioni del primo e secondo pilastro, infatti, la stragrande maggioranza dei pensionati può contare su redditi patrimoniali e più del 20% degli uomini al di sotto dei 70 anni anche sulla remunerazione di un'attività lucrativa. D'altra parte, le sostanze che consistono per metà in immobili e per metà in titoli e investimenti rapidamente mobilizzabili nella maggior parte dei casi raggiungono il culmine poco dopo il pensionamento. Lo studio rileva infine che quasi una coppia di pensionati su cinque dispone di una sostanza superiore al milione di franchi.

Divorzio, figli e invalidità in età ancor giovane: fattori di precarietà passeggera o definitiva?

Stando ai risultati dello studio, le famiglie con tre o più figli e le donne sole con prole sono le categorie maggiormente esposte a problemi finanziari temporanei o permanenti. Tuttavia, mentre l'onere finanziario rappresentato da una famiglia numerosa è ben documentato, si ignora in che misura le donne sole con figli possano contare sull'appoggio finanziario dei parenti o di un partner con cui convivono senza aver legalizzato l'unione.

L'osservazione è valida anche per una terza categoria a rischio: le donne sole senza figli in età lavorativa. Per un quarto di loro le risorse finanziarie sono scarse, per il 13% molto scarse (reddito annuale inferiore a 26'200 franchi). Lo studio dimostra inoltre chiaramente che il livello medio del reddito da attività lucrativa delle donne è sistematicamente inferiore a quello degli uomini, indipendentemente dall'età.

Vi è infine una quarta categoria di cui la politica sociale dovrà tener conto: i beneficiari di rendite d'invalidità al di sotto dei 40 anni. In senso stretto, questa categoria non è veramente minacciata dalla povertà, in quanto circa due terzi dei beneficiari di rendite AI beneficiano anche delle prestazioni complementari, che garantiscono un reddito superiore al fabbisogno esistenziale. Tuttavia, a differenza delle tre categorie precedenti, i beneficiari di rendite AI rischiano di dover vivere in permanenza in condizioni al limite della precarietà. Infatti, diversamente dalle famiglie numerose o monoparentali, che vedono calare i propri oneri quando i figli lasciano l'alveo familiare, i beneficiari di rendite AI raramente riacquistano la capacità al guadagno e non hanno quindi che di rado la possibilità di migliorare le proprie condizioni economiche.

La natura istantanea dei dati analizzati nel presente studio (l'andamento delle situazioni individuali non è stato osservato su più anni) invita a non trarre conclusioni affrettate sulla precarietà e sul suo carattere passeggero per un buon numero di attivi. Lo studio non ci dice nemmeno se la situazione economica relativamente agiata delle persone tra i 55 e i 75 anni sia un fenomeno storicamente unico o non rifletta piuttosto un normale ciclo evolutivo del reddito indipendente dalla generazione considerata. Altri lavori sono giunti alla conclusione che il costante miglioramento delle condizioni economiche dei pensionati in Svizzera, in particolare grazie all'aumento della sostanza dopo il pensionamento, non è un fenomeno unico, ma una tendenza osservabile da circa 15 anni e quindi a lungo termine.

Per una maggior solidarietà intragenerazionale ed un circolo virtuoso di riforme

La prossima grande riforma dell'AVS dovrà tener conto non soltanto dell'evoluzione demografica, ma anche della ripartizione delle risorse tra le generazioni. Se soltanto le persone professionalmente attive saranno chiamate a garantire le rendite, per effetto del meccanismo di solidarietà anche le categorie economicamente più deboli dovranno sostenere un onere finanziario. Un contributo di solidarietà da parte dei pensionati permetterebbe di tenere equamente conto della situazione. Questa nuova solidarietà, dai contorni ancora sfuocati, si aggiungerebbe, completandola, alla solidarietà intergenerazionale su cui resta fondato il primo pilastro.

Visto il livello relativamente basso dei redditi conseguiti prima dei 40 anni è per altro evidente che qualsiasi aumento delle deduzioni salariali, non importa se a fini previdenziali o meno, sarebbe particolarmente oneroso per le famiglie giovani – argomento, questo, chiaramente a favore del mante-

nimento della graduazione degli accrediti di vecchiaia in funzione dell'età attualmente in vigore nella previdenza professionale.

Il coinvolgimento delle generazioni economicamente più forti (p. es. delle persone tra i 55 e i 75 anni) nelle future riforme del primo pilastro potrà certamente riequilibrare i sacrifici richiesti alle persone professionalmente attive e ai pensionati, quando, a partire dal 2010, i figli del *baby boom* cominceranno ad andare in pensione. Anche in futuro, tuttavia, l'AVS sarà finanziata soprattutto dai contributi delle persone professionalmente attive. Per potervi contribuire maggiormente, le famiglie con figli e le famiglie monoparentali dovranno assolutamente aumentare il loro reddito. È inoltre necessario che le strutture di custodia per bambini in età scolare o prescolare rispondano alle esigenze dei genitori sia dal punto di vista dell'orario che dal punto di vista geografico e che il costo dell'affidamento e l'aliquota fiscale progressiva applicabile ai genitori sposati e alle famiglie monoparentali non costituiscano un ostacolo proibitivo. Si impongono quindi condizioni quadro appropriate ed efficaci.

Adeguare la copertura dei rischi tradizionali garantendo costantemente l'equilibrio tra le generazioni, far partecipare i pensionati al finanziamento del primo pilastro e favorire la conciliazione di famiglia e professione – approcci diversi ad un unico scopo: avviare un circolo virtuoso di riforme che tenga conto delle risorse economiche dei singoli. Il presente studio ci permetterà di fondare le riforme su basi conoscitive più solide.

Yves Rossier
Direttore

Foreword by the Federal Social Insurance Office

The present document constitutes the most detailed and comprehensive analysis of the financial situation of people living in Switzerland. Researchers evaluated data on more than one million people in the 25-99 age group, which were gathered from fiscal registries as well as the Old-age and Survivors Insurance (AVS) registry. The resulting overview challenges our received ideas about income and wealth distribution between men and women, between different types of family and between different age groups in Switzerland. Given that just under 6% of pensioners are at risk of having to live on very modest means, it would be fair to conclude that the Swiss three-pillar old-age insurance system more than adequately meets its constitutional objectives. However, this should not gloss over the fact that certain parts of the working population under 50 remain at risk from financial insecurity. Today, around 40% of single-parent households, especially single mothers, and one third of families with four or more children are at risk of having few financial resources either temporarily or on a long-term basis. This shift from the elderly to the aforementioned groups raises two questions. First, should the welfare state intervene and help those members of the working-age population who are at risk? If so, what action would be most effective given the prevailing phenomenon of demographic ageing?

Generally, the income data used to study the economic situation of Swiss households are gathered from telephone surveys. They rarely collect information on wealth and almost never attempt to determine the full financial situation (income and wealth) of individuals and their households. In contrast, the present study used data from both cantonal fiscal and 1st pillar registers in order to paint a highly detailed picture of the financial situation of tax-paying households in five cantons.

Financially secure pensioners

One of the main findings of the present study is that the impression of an old-age pensioner whose sole source of income is the 1st pillar AVS (old-age and survivors') pension and attendant supplementary benefits no longer reflects reality; only 5% of pensioners living in Switzerland fall into this category. Overall, though, the economic situation of the 55-75 age group is rather favourable compared to the rest of the population. Pensioners' income levels, admittedly, are on average 25% lower than those of the working population, and are even lower directly after reaching statutory retirement age. However, seniors are on average more materially secure than the rest of the population. The retired also have various sources of income at their disposal. Besides 1st and 2nd pillar benefits, an overwhelming majority of pensioners derive income from their wealth and, for more than 20% of men under 70, from gainful employment. Compared to 1st pillar benefits, both these sources collectively generate a relatively high income. Yet, the wealth of the retired population, half of which is in property and the other half in bonds and investments that can be readily mobilised, peaks shortly after retirement. The study also found that the gross wealth of almost one in five retired couples is in excess of one million Swiss francs.

Divorce, children and invalidity among the young: contributory factors to temporary and long-term financial insecurity?

In relation to those groups who are at risk of poverty, the study found that families with three or more children as well as single mothers are more likely to fall into the low-income bracket either temporarily or on a long-term basis. While it is well documented that a large family in Switzerland brings a heavy financial burden to bear, it remains unclear whether the high percentage of single mothers raising their children in a situation of financial insecurity is due directly to divorce, or whether this percentage ignores patchwork families where the cohabiting couple have not legalised their partnership.

Implicitly, this also applies to a third at-risk group: childless single women of working age, a quarter of whom are in the low-income bracket and 13% of whom fall into the lowest bracket, i.e. they have a total annual income of less than CHF 26,200. The study also clearly found that the average earned income among women, regardless of their age, is systematically lower than that of men.

Social policy should also give greater consideration to a fourth, and final, group: invalidity pension recipients under the age of 40. Strictly speaking, this group is not “at threat” from financial insecurity, given that around two thirds of IV recipients also draw supplementary benefits, which largely provide an income that places them above the bread line. However, this group runs a serious risk of finding themselves permanently hovering around the poverty threshold. Unlike large or single-parent families whose financial burden is somewhat alleviated when their children leave home, IV pension recipients will rarely regain their able-bodied status and thus will not have the opportunity to improve their financial situation.

Due to the selective nature of the data analysed in this study (no tracking of individuals over several years), caution should be taken when drawing conclusions on financial security and its transience for a large share of the population. The study also does not show whether the relatively sound financial situation of the 55-75 age group is a historical blip or simply reflects a normal evolutionary cycle in terms of income, regardless of the generation under consideration. Other studies have concluded that the healthy financial situation of seniors in Switzerland, notably due to greater wealth after they retire, is not a one-off but a trend that has been observed over the last 15 years and one which is therefore likely to continue.

Need for greater intragenerational solidarity and a virtuous circle of reforms

In light of both this finding and an ageing Swiss population, the FSIO believes that the next large-scale reform of the AVS should make the retired population bear some of the financial burden of funding the 1st pillar. This would mitigate the problem of the entire working population being subject to compulsory social security contributions, regardless of whether they are financially secure or not. In other words, the guiding principle of any future reform of the AVS will be fostering greater solidarity between the well-off and those who are less financially secure. Although the key lines have yet to be defined, this new principle will complement the existing principle of intergenerational solidarity which remains the cornerstone of the 1st pillar.

Furthermore, the relatively low income levels among the under-40s shows that an increase in salary deductions, regardless of whether they are used to fund insurance cover, will not have the same

repercussions for a young family as for a couple close to retirement age. This appears to justify maintaining the current age-based contribution rates used by the 2nd pillar (occupational benefit plans).

The involvement of the most economically advantaged (e.g. 55-75 age group) in future 1st pillar reforms may help to spread the financial burden more equitably between the working and the retired populations. However, this alone will not improve the economic situation of young single parents and large families, who are today often exposed to financial insecurity or will be in the future once the first wave of baby boomers begin to retire in 2010. Nevertheless, the AVS will continue to be funded primarily by contributions from the working population. Families with children and single parents should be able to increase their earned income, if they are also to contribute to the 1st pillar. In terms of their opening hours and geographical availability, existing day care services for pre-school and school-age children must be better adapted to parents' needs. In addition, neither the cost of this care nor the progressive nature of the tax system for families where the parents are married should constitute an insurmountable obstacle. However, appropriate and effective underlying conditions must first be place.

A virtuous circle of reforms could be created if cover against traditional risks were adapted to ensure a sustainable intergenerational balance, if the retired population were also to help fund the 1st pillar, and if a better family-work balance could be struck. This can be considered a social investment in that a certain cost is incurred to achieve these social policy objectives. Nevertheless, this cost should be redistributed in such as way as to ensure that the current generation does not incur a debt that future generations will be unable to pay back. The present study will enable us to embark on this reform equipped with sound, scientific knowledge.

Yves Rossier
Director

Table des matières

Table des matières	I
Résumé	III
Zusammenfassung	VII
Riassunto	XI
Summary	XV
Abréviations et définitions	XIX
Introduction	1
Distribution des revenus et de la fortune en Suisse : des questionnements récents	1
De nouvelles informations et de nouvelles pistes	2
Données utilisées	2
Appariements des registres fiscaux avec d'autres registres	5
Objectifs et structure de l'étude	7
1. La situation financière des contribuables	9
1.1 Les contribuables présentant de faibles ressources financières	9
1.1.1 La définition de la notion de faibles ressources financières	9
1.2 Proportion de contribuables présentant de faibles ressources financières	12
1.2.1 Proportion totale	12
1.2.2 Schéma par âge	14
1.2.3 Risques de précarité, une notion subjective	16
1.2.4 Facteurs intervenant sur le risque de présenter de faibles ressources financières	18
1.3 Proportion de contribuables présentant d'importantes ressources financières	22
1.3.1 Proportion totale	22
1.3.2 La modélisation du risque de présenter d'importantes ressources financières	25
2 Le revenu des contribuables et sa composition	29
2.1 Revenu total	29
2.1.1 Niveau du revenu	29
2.1.2 Rôle de l'âge	30
2.1.3 Les inégalités dans la répartition des revenus	33
2.2 Composition du revenu	35
2.3 La structure des revenus des contribuables présentant de faibles ressources financières	36

2.4	La structure des revenus des contribuables présentant d'importantes ressources financières	38
2.5	Le revenu de l'activité	40
2.6	L'activité rémunérée chez les retraités	43
2.6.1	Fréquence de l'activité rémunérée	43
2.6.2	Rémunération de l'activité professionnelle en post-retraite	45
2.6.3	Les facteurs du travail après la retraite	47
3	La fortune des contribuables et sa composition	49
3.1	Le niveau de la fortune	49
3.2	Composition de la fortune brute	52
3.3	Les contribuables ne présentant aucune fortune	53
3.4	Les contribuables disposant d'un niveau de fortune élevé	55
4	Trois groupes à risques	57
4.1	Définition de trois sous-groupes	57
4.2	Effectifs concernés	58
4.3	Revenu total médian des sous-groupes	59
4.4	La contribution des différentes sources de revenus	60
5	Conclusions et recommandations pour la politique sociale	63
5.1	Trente ans après...	63
5.2	... De nombreux défis pour les assurances sociales	64
5.2.1	La situation des mères sur le marché du travail	65
5.2.2	Les moins de 40 ans, une classe à risque ?	65
5.2.3	Les quinquagénaires et sexagénaires : une chance pour la réforme des politiques sociales ?	66
5.2.4	Maîtriser les inégalités intragénérationnelles	67
5.2.5	Renforcer le rôle de l'assurance vieillesse ?	67
5.2.6	L'identification de groupes à risques	68
5.2.7	Recueillir des données pour agir	68
6	Bibliographie	71

Résumé

Le 20^e siècle a été en Europe celui des progrès économiques, technologiques et médicaux ayant accru la durée de vie et augmenté les richesses. Les niveaux de vie se sont généralement améliorés, en particulier pour les retraités suisses, qui ont bénéficié de l'entrée en vigueur de l'assurance vieillesse et survivants et plus tard du 2^e pilier. Cependant, des situations précaires existent encore au sein de la population et il est même probable que les disparités s'accroissent entre les ménages bénéficiant de ressources importantes, et ceux vivant dans une situation de précarité. Différents indicateurs, tels que le taux de « working poor » et le nombre de ménages bénéficiant de l'aide sociale, confirment des situations de précarité chez certains groupes, tels les ménages monoparentaux.

Les données des registres fiscaux de cinq cantons (Argovie, Neuchâtel, Saint-Gall, Valais et Zurich) et des registres de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) pour 2003 ont été utilisées dans cette étude dans le but de dresser un schéma de la situation économique des ménages en Suisse. Ces données fournissent des informations sur les revenus, la prévoyance vieillesse et professionnelle, la fortune et la propriété immobilière. Elles couvrent de manière exhaustive l'ensemble de la population âgée de 25 ans et plus, excepté dans le canton de Zurich où les informations se réfèrent à 24 communes du canton, représentant 105 000 contribuables. Au total, l'échantillon comprend plus de 760 000 contribuables pouvant être soit des personnes vivant seules, soit des couples, soit des familles.

Dans un premier chapitre, l'étude s'attache à estimer la part des contribuables présentant de faibles ressources financières. Pour documenter l'importance de ce phénomène, il importe dans un premier temps de définir un seuil au-dessous duquel une situation de précarité s'observe. En l'absence de consensus sur la question, nous testons différents seuils financiers, tenant compte du nombre de personnes dans le ménage et de la situation relative de chaque ménage par rapport à l'ensemble de la population. Selon les hypothèses posées, des différences peuvent être observées concernant la proportion de ménages définis comme présentant de faibles ressources financières. Cependant, on s'aperçoit globalement que les écarts dans les proportions entre contribuables actifs et contribuables retraités sont faibles, suggérant que les deux groupes sont relativement homogènes. En revanche, le type de ménage intervient étroitement sur le risque de précarité, puisque ce sont en particulier les femmes seules (avec ou sans enfant) qui sont les premières concernées.

Selon la méthode de calcul, proposée par Eurostat, considérant 60% du revenu médian comme seuil de précarité, ce seraient au total près de 560 000 contribuables pour l'ensemble de la Suisse qui sont à classer dans cette catégorie de « faibles ressources financières ». Ce groupe serait composé de 135 000 contribuables retraités et 425 000 contribuables en âge d'exercer une activité. Le risque de précarité est moindre entre 55 et 64 ans – une part importante des contribuables situés à ces âges bénéficient en effet d'une situation financière très positive –, et le plus élevé aux âges extrêmes de la vie adulte, ceux où la famille se constitue et après 80 ans. Une analyse détaillée montre par ailleurs que, outre la situation familiale et l'âge, la formation achevée, la position dans la profession et le statut migratoire jouent un rôle sur le risque. Chez les retraités, le fait de disposer d'une prévoyance professionnelle ou d'exercer une activité professionnelle (4^e pilier) diminuent ce risque.

Plus dans le détail, les contribuables présentant de faibles ressources financières se répartissent en quatre catégories : (1) les « working poors », des ménages d'actifs bénéficiant essentiellement de

revenus professionnels, mais n'arrivant pas à atteindre un niveau de revenu élevé ; (2) des personnes en âge d'exercer une activité professionnelle, invalides ou bénéficiaires d'une rente de 1^{er} pilier suite au décès du conjoint ou, plus rarement, par anticipation de la rente AVS ; (3) des personnes, le plus souvent des femmes, divorcées et ayant des enfants à charge ; (4) des rentiers n'ayant pour seules ressources qu'une rente AVS.

Un deuxième chapitre décrit le revenu des contribuables et sa composition. Dans l'ensemble, les contribuables présentent un revenu total médian de 70 500 francs ; cependant, cette situation médiane cache de grandes disparités en fonction de la situation familiale. En particulier, chez les retraités, le revenu total médian est d'environ 46 000 francs pour les contribuables masculins vivant seuls, de 38 000 francs pour les contribuables féminins dans la même situation de vie et de 71 000 pour les couples. Chez les actifs, le montant est légèrement inférieur à 103 000 francs pour les couples (avec ou sans enfants), atteint 64 000 pour les hommes vivant seuls et 53 000 pour les femmes vivant seules. Au sein de chaque groupe, et plus particulièrement chez les couples, la dispersion du revenu est importante. Ainsi, 25% des couples actifs ont un revenu inférieur à 77 700 francs et 25% supérieur à 135 650 francs. Quant aux couples retraités, les 25% les plus défavorisés présentent un revenu inférieur à 52 200 francs alors que les 25% les plus favorisés ont un revenu supérieur à 97 250 francs. Quelle que soit la situation familiale, les personnes âgées entre 50 et 64 ans présentent à la fois les revenus les plus élevés, et les plus grandes inégalités dans la répartition des revenus.

Alors que parmi les contribuables actifs, le revenu de l'activité représente la majorité du revenu à disposition (70% approximativement), les retraités se caractérisent par une composition beaucoup plus variée de leurs revenus. Globalement, le revenu du 1^{er} pilier constitue la première source (40% du revenu total), devant les rentes de 2^e pilier et les revenus de la fortune immobilière (20% chacun). La contribution du 1^{er} pilier dans le revenu total est plus importante chez les femmes seules en âge de retraite (45%) et plus encore parmi les retraités présentant de faibles ressources financières (80%). Les prestations complémentaires et allocations pour impotents ne jouent, sur l'ensemble de la population, pas un rôle déterminant. En revanche, leur contribution est plus marquée parmi les personnes les plus défavorisées.

Chez les actifs, une majorité des contribuables disposent de revenus de l'activité professionnelle, qui explique une grande partie des inégalités de revenus observées en fonction de l'âge et des groupes socioprofessionnels. Pour les retraités, l'activité professionnelle a une autre signification, puisqu'elle est surtout un complément aux rentes. Seule est concernée une partie minoritaire de la population retraitée. Quelque 17% des hommes (15% des hommes vivant seuls, 18% des hommes vivant en couple) et 8% des femmes (7% des femmes vivant seules et 8% de celles vivant en couple) retraités au 1^{er} janvier 2003 ont perçu des revenus de l'activité. La proportion de contribuables bénéficiant d'un revenu de l'activité diminue à mesure que l'âge augmente. Ainsi à 66 ans, un tiers des hommes et un quart des femmes déclarent un revenu de l'activité. A l'âge de 80 ans, moins de 10% des hommes et 5% des femmes sont dans ce cas. Le plus souvent, le montant perçu est limité à quelques milliers de francs, la médiane étant de 10 000 francs environ. Ce sont principalement des personnes qualifiées ou disposant de terres à exploiter (canton du Valais) qui déclarent ce type de revenus.

La troisième partie de l'étude se consacre à la fortune des contribuables, qui varie de manière importante en fonction de l'âge et de la situation familiale. Ainsi, selon le critère de la fortune brute

(somme des actifs avant prise en compte des passifs), celle-ci est supérieure à 300 000 francs (valeur médiane) pour les couples, soit approximativement six fois plus qu'une personne vivant seule. En outre, les retraités sont systématiquement mieux dotés que les actifs, la fortune médiane étant trois fois supérieure à celle des actifs. La fortune brute est composée essentiellement de titres et placements en capitaux, lesquels augmentent avec l'âge, et de biens immobiliers, dont le montant médian plafonne autour de 60 ans.

Au total, un contribuable sur dix ne déclare pas de fortune, et un contribuable sur deux présente des dettes. Quelque 13% des contribuables ont des dettes dont le montant est supérieur au total des avoirs (présentant dès lors un niveau de fortune nette négatif) et 16% ne disposent pas de liquidités. Ce sont principalement les jeunes contribuables qui se retrouvent dans cette situation. Quelque 76% des contribuables n'ont par ailleurs pas d'assurance-vie. Les propriétaires sont, logiquement, mieux dotés en fortune que les locataires.

Quelque 8% des contribuables disposent d'actifs représentant au total plus de 1 million de francs. Cette proportion passe à 4% lorsque l'on déduit les dettes. La proportion des millionnaires est beaucoup plus élevée parmi les retraités que parmi les actifs, ainsi que chez les couples comparativement aux personnes vivant seules. Des différences importantes s'observent en fonction du canton, Zurich présentant chez les couples retraités une proportion particulièrement élevée de contribuables millionnaires (près d'un couple de retraités sur quatre).

L'étude s'intéresse en outre à trois groupes d'actifs présentant des risques spécifiques de précarité : les personnes d'âge actif qui perçoivent une rente du 1^{er} pilier pour invalidité ou veuvage, les ménages monoparentaux dirigés par une femme et les familles nombreuses. Parmi les rentiers du 1^{er} pilier en âge d'exercer une activité, 31% présentent de faibles ressources financières : 43% des rentiers masculins, 34% des rentiers féminins et 19% des couples sont dans une situation de faibles ressources.

En conclusion, on relève une situation financière globalement favorable pour les retraités, avec un revenu restant cependant largement inférieur à celui des actifs, les rentes ne remplaçant pas totalement le revenu de l'activité. Les retraités bénéficient en revanche d'un niveau de fortune beaucoup plus élevé que celui des actifs, ce qui résulte certainement de l'épargne constituée au cours de vie. Durant les 25 dernières années, la part de l'AVS dans la constitution du revenu des retraités a diminué au profit de la prévoyance professionnelle.

Malgré une situation globalement positive, des poches de précarité existent toujours, autant parmi les jeunes que parmi les âgés, Elles résultent des grandes disparités dans la répartition des revenus. Il conviendra de tenir compte de cette réalité à la fois en renforçant le soutien à certains groupes, en particulier les familles nombreuses, les ménages monoparentaux et les rentiers invalides.

Zusammenfassung

In Europa stand das 20. Jahrhundert im Zeichen wirtschaftlicher, technischer und medizinischer Fortschritte. Der Lebensstandard verbesserte sich generell, insbesondere bei den Schweizer Rentnerinnen und Rentnern, die von der Inkraftsetzung der Alters- und Hinterlassenenversicherung und später auch der 2. Säule profitierten. Trotz allem gibt es noch immer Armutssituationen und es ist nicht auszuschliessen, dass sich die Unterschiede zwischen den Haushalten mit umfangreichen und Haushalten mit geringen finanziellen Mitteln weiter verschärfen. Die «Working Poor»-Quote, die Anzahl Sozialhilfeempfänger und andere Indikatoren bestätigen die Existenz von Armutssituationen in bestimmten Gruppen, wie zum Beispiel bei Alleinerziehenden.

Zur Darstellung der wirtschaftlichen Situation der Schweizer Haushalte wurden für die vorliegende Studie die Daten der Steuerregister von fünf Kantonen (Aargau, Neuenburg, St. Gallen, Wallis und Zürich) und jene der Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV) für 2003 herangezogen. Sie liefern Informationen über das Einkommen, die Alters- und die berufliche Vorsorge, das Vermögen und das Wohneigentum und decken die gesamte Bevölkerung der über 24-Jährigen in den ausgewählten Kantonen ab. Einzig im Kanton Zürich beschränken sich die Daten auf 24 Kantonsgemeinden mit insgesamt 105'000 Steuerpflichtigen. Gesamthaft umfasst die Stichprobe über 760'000 Steuerpflichtige. Dabei handelt es sich um Alleinstehende, Ehepaare oder Familien.

Im ersten Kapitel geht es darum, den Anteil Steuerpflichtiger mit geringen finanziellen Mitteln zu ermitteln. Um sich ein Bild über das Ausmass dieses Phänomens zu machen, muss zunächst eine Grenze festgelegt werden, ab der von einer Armutssituation gesprochen werden kann. Da kein allgemeingültiger Grenzwert existiert, werden verschiedene Ansätze getestet, wobei jeweils die Anzahl Personen im Haushalt und die relative Situation jedes Haushalts im Verhältnis zur Gesamtbevölkerung berücksichtigt werden. Je nachdem, welcher Grenzwert angewandt wird, ist der Anteil der Haushalte, die über geringe finanzielle Mittel verfügen, unterschiedlich hoch. Insgesamt weichen die Anteile bei den Erwerbstätigen und den Personen im Ruhestand jedoch kaum voneinander ab, was auf relativ einheitliche Gruppen schliessen lässt. Eine grosse Rolle spielt dagegen die Art des Haushaltes: Am stärksten vom Armutsrisiko betroffen sind alleinstehende Frauen (mit oder ohne Kinder).

Gemäss der von Eurostat vorgeschlagenen Berechnungsmethode, bei der die Armutsschwelle bei 60% des Medianeinkommens liegt, wären gesamtschweizerisch 560'000 Steuerpflichtige der Kategorie «geringe finanzielle Mittel» zuzurechnen. 135'000 davon wären Personen im Ruhestand und 425'000 Steuerpflichtige im Erwerbsalter. Am geringsten ist das Armutsrisiko bei den 55- bis 64-Jährigen; ein erheblicher Anteil der Steuerpflichtigen dieser Alterskategorie ist finanziell sehr gut gestellt. Am armutsgefährdesten sind die obersten und untersten Altersklassen des Erwachsenenalters, d.h. zum Zeitpunkt der Familienbildung und bei über 80 Jahren. Eine vertiefte Analyse zeigt zudem, dass neben der Familiensituation und dem Alter auch die abgeschlossene Ausbildung, die berufliche Stellung und der Migrationstatus eine Rolle spielen. Bei den Personen im Rentenalter wird das Risiko durch das Bestehen einer beruflichen Vorsorge oder durch Erwerbstätigkeit (4. Säule) gesenkt.

Die Steuerpflichtigen mit geringen finanziellen Mitteln lassen sich in vier Kategorien unterteilen: «Working Poor», das heisst Erwerbstätige, die einen Hauptteil ihres Einkommens aus einer Erwerbstätigkeit beziehen, aber dennoch unter die Armutsgrenze fallen. Invalide oder Pensionierte mit einer Rente aus der 1. Säule (Witwenrente) im Erwerbsalter; geschiedene Personen (meist Frauen mit unterhaltspflichtigen Kindern); und Pensionierte mit AHV-Rente ohne anderes Einkommen.

Das zweite Kapitel befasst sich mit dem Einkommen der Steuerpflichtigen und der Einkommenszusammensetzung. Insgesamt haben die Steuerpflichtigen ein Medianeinkommen von 70'500 Franken. Allerdings sieht dieser Medianwert je nach Familiensituation sehr unterschiedlich aus. Alleinstehende Personen im Ruhestand beziehen ein Medianeinkommen von zirka 46'000 Franken, alleinstehende Frauen im Ruhestand 38'000 Franken und Ehepaare im Rentenalter 71'000 Franken. Das Medianeinkommen erwerbstätiger Ehepaare (mit oder ohne Kinder) beträgt knapp 103'000 Franken, während alleinstehende erwerbstätige Männer gut 64'000 Franken und erwerbstätige Frauen in der gleichen Situation gut 53'000 Franken beziehen. Innerhalb der einzelnen Gruppen und ganz besonders bei Ehepaaren ist das Einkommen sehr ungleich verteilt. 25% der erwerbstätigen Ehepaare deklarieren ein Einkommen unter 77'700 Franken und 25% eines über 135'650 Franken. Die 25% am stärksten benachteiligten Ehepaare im Ruhestand müssen mit einem Einkommen unter 52'200 Franken auskommen, während den 25% am besten gestellten mehr als 97'250 zur Verfügung stehen. Die 50- bis 64-Jährigen versteuern unabhängig von der Familiensituation die höchsten Einkommen. Allerdings sind in dieser Altersklasse die Einkommen besonders ungleich verteilt.

Während bei den Erwerbstätigen das Erwerbseinkommen die Mehrheit des verfügbaren Einkommens ausmacht (ca. 70%), ist das Einkommen der Personen im Ruhestand sehr unterschiedlich zusammengesetzt. Generell bildet das Einkommen aus der 1. Säule die Haupteinnahmequelle von Personen im Rentenalter, dahinter folgen die Renten der 2. Säule und die Immobilienerträge (je 20%). Am grössten ist der Anteil der 1. Säule am Gesamteinkommen bei alleinstehenden Frauen im Rentenalter (45%) und bei Rentnern mit geringen finanziellen Mitteln (80%). Die Ergänzungsleistungen und Hilflosenentschädigungen spielen in der Gesamtbevölkerung keine wesentliche Rolle, obwohl ihr Beitrag bei benachteiligten Personen deutlich höher ausfällt.

Die grosse Mehrheit der Steuerpflichtigen im Erwerbsalter bezieht ein Einkommen aus einer Erwerbstätigkeit, dessen Höhe je nach Altersklasse und sozioprofessioneller Gruppe variiert. Für Personen im Rentenalter hat die Erwerbstätigkeit eine andere Bedeutung als für Erwerbstätige, da sie vor allem die Rente ergänzt. Zudem bezieht nur eine Minderheit, nämlich rund 17% der Männer (15% der alleinstehenden Männer, 18% der Männer in Paarhaushalten) und 8% der Frauen (7% der alleinstehenden Frauen und 8% Frauen in Paarhaushalten), die am 1. Januar 2003 bereits pensioniert waren, ein Erwerbseinkommen. Der Anteil der erwerbstätigen Steuerpflichtigen sinkt mit zunehmendem Alter. Mit 66 Jahren versteuern ein Drittel der Frauen und ein Viertel der Männer ein Erwerbseinkommen. Im Alter von 80 Jahren sind es nur noch knapp 10% der Männer und 5% der Frauen. Meistens beschränkt sich die 4. Säule auf einige Tausend Franken pro Jahr; der Median liegt bei 10'000 Franken. Ein Erwerbseinkommen im Rentenalter wird vorwiegend von qualifizierten Steuerpflichtigen und solchen, die über Landwirtschaftsfläche (Kanton Wallis) verfügen, versteuert.

Im dritten Teil der Untersuchung wird das je nach Alter und Familiensituation stark variierende Vermögen genauer betrachtet. Das Bruttovermögen (Summe der Aktiven vor Abzug der Passiven) der Ehepaare beträgt über 300'000 Franken (Medianwert); das ist rund sechsmal mehr als bei Alleinstehenden. Zudem sind Personen im Ruhestand finanziell generell besser gestellt als Erwerbstätige, ihr Medianvermögen ist dreimal so hoch wie bei den Erwerbstätigen. Während der Anteil der Steuerpflichtigen mit Wertschriften, Kapitalanlagen, Grundbesitz und Geschäftsvermögen mit zunehmendem Alter steigt, zeigt sich beim Immobilienbesitz ein anderes Bild: Hier verfügen die rund 60-Jährigen über den höchsten Anteil. Insgesamt gibt jeder zehnte Steuerpflichtige kein Vermögen und jeder zweite Schulden an. Bei rund 13% der Steuerpflichtigen übersteigt die Schuldensumme

das Gesamtvermögen (was ein negatives Nettovermögen zur Folge hat), 16% verfügen über kein Kapital. In dieser Situation befinden sich hauptsächlich junge Steuerpflichtige. Im Übrigen haben 76% der Steuerpflichtigen keine Lebensversicherung abgeschlossen. Wohneigentümer befinden sich logischerweise in einer besseren Vermögenssituation als Mieter.

Rund 8% der Erwerbstätigen versteuern ein Gesamtvermögen von über 1 Million Franken. Nach Abzug der Schulden sind es noch 4%. Bei den Personen im Ruhestand ist der Anteil Millionäre deutlich höher als bei den Erwerbstätigen, gleich verhält es sich zwischen Ehepaaren und Alleinstehenden. Je nach Kanton lassen sich erhebliche Unterschiede feststellen: Zürich hat einen besonders hohen Anteil Millionäre (fast jedes vierte Ehepaar im Ruhestand).

Weiter befasst sich die Untersuchung mit drei Gruppen Erwerbstätiger mit besonders ausgeprägtem Armutsrisiko: Bezüger einer Invaliden- oder Witwenrente (1. Säule) im Erwerbsalter, alleinerziehende Frauen und kinderreiche Familien. 31% der Rentenbezüger (1. Säule) im Erwerbsalter verfügen über geringe finanzielle Mittel. 43% der Männer, 34% der Frauen und 19% der Ehepaare, die im Erwerbsalter eine Rente beziehen, sind finanziell schwach gestellt.

Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass sich die Personen im Ruhestand in einer besseren finanziellen Situation befinden, obwohl ihr Einkommen weiterhin deutlich unter dem der Erwerbstätigen liegt. Die Renten können das Erwerbseinkommen nicht vollumfänglich ersetzen. Anders sieht die Situation in Bezug auf das Vermögen aus. Personen im Ruhestand weisen weit mehr Vermögen auf als Erwerbstätige. Grund dafür ist zweifellos das mit den Jahren angesparte Vermögen. In den letzten 25 Jahren ist der Anteil der AHV in der Einkommenszusammensetzung zugunsten der beruflichen Vorsorge zurückgegangen.

Trotz einer insgesamt positiven Situation existiert Armut noch immer, sowohl bei jungen als auch bei älteren Menschen. Sie ist bezeichnend für die ungleiche Einkommensverteilung. Diese Realität gilt es künftig zu berücksichtigen, indem bestimmte Gruppen, insbesondere kinderreiche Familien, Alleinerziehende, IV-Rentnerinnen und -Rentner verstärkt unterstützt werden.

Riassunto

In Europa, il XX secolo è stato marcato da progressi di natura economica, tecnologica e medica che hanno aumentato la durata della vita e incrementato la ricchezza. Si è assistito ad un generale miglioramento del livello di vita: i pensionati svizzeri hanno particolarmente beneficiato dapprima dell'assicurazione per la vecchiaia e i superstiti e poi del secondo pilastro. Non sono tuttavia del tutto scomparse le situazioni precarie e probabilmente si assisterà a un aumento delle disparità tra le economie domestiche che dispongono di ampie risorse e quelle che vivono invece nella precarietà. Diversi indicatori, come il tasso di «*working poor*» e il numero delle economie domestiche che fruiscono dell'assistenza sociale, confermano l'esistenza di situazioni di precarietà in determinati gruppi sociali come per esempio quello delle famiglie monoparentali.

Il presente studio si è servito dei dati dei registri fiscali di cinque Cantoni (Argovia, Neuchâtel, San Gallo, Vallese e Zurigo) e dei registri dell'assicurazione per la vecchiaia e i superstiti (AVS) relativi al 2003 per elaborare una panoramica schematica della situazione in cui versano le economie domestiche in Svizzera. Questi dati concernono i redditi, la previdenza per la vecchiaia, la previdenza professionale, la sostanza e la proprietà immobiliare. Sono esaustivamente rappresentativi della popolazione a partire dai 25 anni, salvo per quanto concerne il Cantone di Zurigo, le cui informazioni riguardano 24 Comuni per un totale di 105 000 contribuenti. Complessivamente il campione esaminato è composto da più di 760 000 contribuenti e comprende sia persone sole che coppie e famiglie.

Nel primo capitolo, lo studio cerca di fornire una stima della quota di contribuenti che dispongono di scarse risorse finanziarie. Per stabilire l'importanza di questo fenomeno occorre innanzitutto definire la soglia sotto la quale una situazione va considerata precaria. Dal momento che non è stato possibile trovare un consenso su questo punto, lo studio esamina diverse soglie finanziarie, tenendo conto del numero di persone che vivono nell'economia domestica e della situazione di ogni economia domestica rispetto all'insieme della popolazione. A seconda delle ipotesi, si ha una variazione della percentuale di economie domestiche che risultano disporre di scarse risorse finanziarie. Nel complesso, non si constatano però differenze di rilievo tra i contribuenti attivi e i contribuenti pensionati, il che permette di affermare che i due gruppi sono relativamente omogenei. Invece, il genere di economia domestica ha un impatto diretto sul rischio di precarietà, visto che sono in particolare le donne sole (con o senza figli) a esserne toccate.

Secondo il metodo di calcolo proposto da Eurostat, che situa la soglia della precarietà al 60% del reddito mediano, a livello svizzero dovrebbero essere classificati nella categoria con «scarse risorse finanziarie» circa 560 000 contribuenti. Questo gruppo sarebbe composto da 135 000 pensionati e da 425 000 persone in età attiva. Il rischio di precarietà minore si registra nella fascia di età tra 55 e 64 anni, dal momento che una parte importante di questi contribuenti gode di una situazione finanziaria molto positiva, mentre raggiunge il massimo nelle due fasce di età agli estremi della vita adulta, quella in cui si fondano le famiglie e quella dopo gli 80 anni. Un'analisi approfondita rivela peraltro che, oltre alla situazione familiare e all'età, il rischio di precarietà dipende anche dal possesso di un titolo di studio, dalla posizione professionale e dallo statuto migratorio. Il rischio è minore per i pensionati che dispongono di una previdenza professionale o esercitano un'attività professionale.

L'esame approfondito rivela che i contribuenti con scarse risorse finanziarie si suddividono in quattro categorie: (1) i «*working poor*», vale a dire le economie domestiche di persone attive che beneficiano sostanzialmente di redditi professionali, senza però riuscire a raggiungere livelli di reddito elevati (categoria in cui rientrano probabilmente soprattutto coppie con figli); (2) le persone in età attiva in-

valide o beneficiarie di una rendita del 1° pilastro in seguito al decesso del coniuge o, più raramente, all'anticipo della rendita AVS; (3) le persone divorziate (nella maggior parte dei casi donne) con figli a carico; (4) i pensionati la cui unica risorsa è costituita dalla rendita AVS.

Un secondo capitolo descrive il reddito dei contribuenti e la sua composizione. Nel complesso, i contribuenti conseguono un reddito totale mediano di 70 500 franchi; la mediana cela tuttavia gravi disparità, che dipendono dalle diverse situazioni familiari. In particolare nel caso dei pensionati, il reddito totale mediano ammonta a circa 46 000 franchi per gli uomini soli e a 38 000 per le donne sole, mentre raggiunge i 71 000 franchi per le coppie. Se si considerano le persone attive, l'importo è leggermente inferiore a 103 000 franchi tra le coppie (con o senza figli), raggiunge i 64 000 tra gli uomini soli e i 53 000 tra le donne sole. Un dato importante è la dispersione del reddito in seno a ciascun gruppo, in particolare presso le coppie. Così, il 25 % delle coppie attive ha un reddito inferiore a 77 700 franchi e il 25 % superiore a 135 650 franchi. Tra le coppie di pensionati, invece, il 25 % più povero consegue un reddito inferiore a 52 200 franchi, mentre il reddito del 25 % più agiato supera i 97 250 franchi. Indipendentemente dalla situazione familiare, la fascia di età delle persone tra i 50 e i 64 anni è quella che presenta nel contempo i redditi più elevati e le maggiori disparità per quanto concerne la distribuzione del reddito tra i contribuenti.

Se tra i contribuenti attivi il reddito dell'attività rappresenta la parte preponderante (approssimativamente il 70 %) del reddito disponibile, la composizione del reddito dei pensionati è molto più variata. In generale, il reddito del 1° pilastro costituisce la prima fonte di reddito (40 % del totale), davanti alle rendite del 2° pilastro e ai redditi della sostanza immobiliare (20 % ciascuno). L'importanza del 1° pilastro nella composizione del reddito totale è maggiore per le donne sole che hanno raggiunto l'età del pensionamento (45 %) e aumenta ulteriormente per i pensionati con scarse risorse finanziarie (80%). Sull'insieme della popolazione, le prestazioni complementari e gli assegni per grandi invalidi non rivestono un ruolo determinante, ma il loro contributo è più marcato nel caso delle persone meno agiate.

La maggior parte dei contribuenti in età attiva dispone di redditi da attività lucrativa, il che spiega buona parte delle disparità di reddito constatate in funzione dell'età e dei gruppi socio-professionali. Per i pensionati il reddito da attività lucrativa ha un altro significato, dal momento che costituisce soprattutto un complemento alle rendite e riguarda soltanto una minoranza di pensionati. Al 1° dicembre 2003, circa il 17 % degli uomini (15 % degli uomini soli, 18 % di quelli in coppia) e l'8 % delle donne (7 % delle donne sole e 8 % di quelle in coppia) percepivano redditi derivanti dall'esercizio di un'attività lucrativa. La percentuale di contribuenti che beneficiano di un tale reddito diminuisce con l'aumentare dell'età: a 66 anni un terzo degli uomini e un quarto delle donne dichiarano redditi da attività lucrativa, mentre a 80 anni le percentuali scendono al di sotto del 10 % tra gli uomini e del 5 % tra le donne. Nella maggior parte dei casi, l'importo percepito si limita a qualche migliaio di franchi e il valore mediano è di circa 10 000 franchi. Questo genere di redditi è dichiarato principalmente da persone qualificate o che dispongono di terre da mettere in valore (Cantone del Vallese).

La terza parte dello studio è dedicata alla sostanza dei contribuenti, che varia in misura importante in funzione dell'età e della situazione familiare. La sostanza lorda delle coppie (soltanto la somma degli attivi) supera i 300 000 franchi ed è quasi sei volte superiore a quella delle persone sole. Un'altra costante è che i pensionati presentano una situazione migliore rispetto alle persone attive, disponendo di una sostanza mediana tre volte superiore a quella delle persone attive. La sostanza

lorda si compone sostanzialmente di titoli e investimenti in capitale, che aumentano con l'età, e di beni immobiliari, il cui importo mediano raggiunge il massimo attorno ai 60 anni.

In totale, un contribuente su dieci non dichiara sostanza e un contribuente su due ha debiti. Circa il 13 % dei contribuenti ha debiti di importo superiore al totale degli averi (presentando pertanto un livello patrimoniale netto negativo) e il 16 % non dispone di liquidità. A ritrovarsi in questa situazione sono principalmente i contribuenti giovani. Circa il 76 % dei contribuenti non ha peraltro alcuna assicurazione sulla vita. Logicamente, la sostanza dei proprietari immobiliari è superiore a quella degli inquilini.

Circa l'8 % dei contribuenti dispone di attivi superiori al milione di franchi. Questa percentuale si riduce al 4 % dopo deduzione dei debiti. Proporzionalmente, vi sono molti più milionari tra i pensionati che tra le persone attive e ve ne sono di più tra le coppie che tra le persone sole. Si rilevano inoltre importanti disparità a seconda del Cantone. Tra le coppie di pensionati del Cantone di Zurigo vi è un numero particolarmente elevato di contribuenti milionari (circa una coppia di pensionati su quattro).

Lo studio si interessa inoltre a tre gruppi di persone attive che presentano rischi specifici di precarietà: le persone in età attiva che percepiscono una rendita del 1° pilastro per invalidità o vedovanza, le donne sole con figli e le famiglie numerose. Tra i beneficiari di una rendita del 1° pilastro in età attiva, il 31 % dispone di scarse risorse finanziarie: si trovano in questa situazione il 43 % degli uomini soli, il 34 % delle donne sole e il 19 % delle coppie.

In conclusione, si rileva che la situazione finanziaria dei pensionati è migliorata ed è complessivamente favorevole. Tuttavia, il loro reddito rimane ampiamente inferiore a quello delle persone attive, visto che le rendite non compensano totalmente il reddito dell'attività. I pensionati raggiungono invece livelli patrimoniali ben più elevati rispetto alle persone attive, senza dubbio perché hanno accumulato risparmi su tutto l'arco della vita. Negli ultimi 25 anni, la quota dell'AVS nel reddito dei pensionati è calata, mentre è aumentata la quota della previdenza professionale.

Malgrado una situazione complessivamente positiva, tanto tra i giovani quanto tra le persone anziane continuano a sussistere sacche di precarietà, che evidenziano le gravi disparità nella distribuzione dei redditi. Di questa realtà dovrà essere tenuto conto, rafforzando il sostegno a determinati gruppi, in particolare le famiglie numerose, le economie domestiche monoparentali e i beneficiari di rendita invalidi.

Summary

In Europe, the 20th century was marked by great economic, technological and medical advances which have allowed people to live longer and have generated wealth. Overall, living standards have improved, especially for the retired population in Switzerland, who have benefited from the introduction of old-age and survivors' insurance (1st pillar) as well as the occupational pension plan (2nd pillar). However, amid this growing wealth many still lack financial security and it is highly possible that the rich-poor divide will grow ever deeper. Various indicators, such as the number of "working poor" or the share of households on social welfare, confirm that some population groups, notably single-parent families, continue to be at risk of falling into poverty.

The present study used data from the 2003 fiscal registries of five cantons (Aargau, Neuchâtel, Saint-Gallen, Valais and Zurich) as well as from the 2003 Central Compensation Office registry to ascertain the financial situation of Swiss households. These data provided information on their income, pension assets (1st and 2nd pillar), wealth and property. They cover the entire population aged 25 and over, with the exception of the canton of Zurich where the data came from 24 municipalities with a total of 105,000 taxpayers. The full sample consists of more than 760,000 taxpayers who live either alone, with a partner or as part of a family.

The first chapter estimates the share of taxpayers with limited financial resources. To begin with, it was necessary to define the threshold below which precarity could be observed. Given the lack of consensus on this issue, we tested several financial thresholds, while taking into account the number of people in the household and the situation of each household compared to the population as a whole. Based on the proposed hypotheses, we observed disparities concerning the probability of households being defined as having limited financial resources. Interestingly, we found that there was generally little difference between the proportion of working and retired taxpayers in this category, which would tend to suggest that both groups are relatively similar. On the other hand, there is a close correlation between the type of household and the risk of financial insecurity - the risk is highest among single women (with or without children).

Calculations carried out according to the Eurostat method which considers 60% of the median income as the precarity threshold, almost 560,000 taxpayers (135,000 retired and 425,000 of working age) in Switzerland would fall into the "limited financial resources" category. The risk of poverty is lowest for the 55-64 age group, as the financial situation of a substantial share of taxpayers in this group is particularly healthy. However, at greatest risk are those with young families and the over-80s. A detailed analysis shows that besides family circumstances and age, the level of education, as well as professional and migration status are determining factors. The retired population are less at risk if they have occupational pension assets and if they continue working after retirement age (4th pillar).

Taxpayers with limited financial resources can be classified into a further four categories: (1) the "working poor", households where the members are of working age and are in employment, but due to low levels of pay are unable to improve their financial standing; this category most probably consists mainly of couples with children; (2) people of working age, the disabled or recipients of an old-age and survivors' pension (AVS – 1st pillar) following the death of their spouse, or more rarely due to early retirement; (3) divorcees, most frequently women, with dependent children; and (4) old-age pensioners whose sole source of income is an AVS pension.

The second chapter looks at the income of taxpayers and its composition. Overall, taxpayers have a total median income of CHF 70,500; yet this figure hides substantial differences across households. In particular, among the retired, the total median income is around CHF 46,000 for male taxpayers who live alone, CHF 38,000 for single female taxpayers in the same situation, and CHF 71,000 for couples. Among the working population, it is slightly below CHF 103,000 for couples (with or without children), CHF 64,000 for men living alone, and CHF 53,000 for women living alone. Within each group, and particularly among couples, income distribution varies widely. For example, 25% of working couples have an income of less than CHF 77,700 francs, while the income of a further 25% is above CHF 135,650. As for retired couples, the most disadvantaged 25% have an income of less than CHF 52,200, while the income of the most privileged 25% is more than CHF 97,250. Regardless of their family circumstances, people in the 50-64 age group have the highest incomes, yet this group also has the greatest inequalities in terms of income distribution.

Among working taxpayers, earned income accounts for the majority of their total income (70% approximately), while the retired derive their income from a wider variety of sources. Overall, income from the 1st pillar is the primary source of income (40% of total income), followed by 2nd pillar pensions and income from property (20% each). The 1st pillar accounts for a higher share of total income among single women of retirement age (45%), but is even higher for the retired population who have limited financial resources (80%). Federal supplementary pensions (supplementary benefits and helplessness allowances) do not play a determining role for the population as a whole. Yet, they are a considerable source of income for the most disadvantaged.

Among the working population, a sizeable majority of taxpayers derive their income from employment, which largely explains the income inequalities observed across age groups and socioprofessional categories. For the retired, gainful employment is important for a further reason, as the income which they derive from working helps supplement their pension assets. However, this concerns only a small minority of the retired population. Some 17% of men (15% of men living alone, 18% of men living with a partner) and 8% of women (7% of women living alone and 8% of those living with a partner) who were in retirement on 1 January 2003 derived an income from employment. The share of taxpayers benefiting from an earned income falls with age. A third of men and a quarter of women aged 66 declared an income from employment. At the age of 80, these rates fall to below 10% for men and 5% for women. This income tends to total several thousand francs, the median being around CHF 10,000. In the main, this group consists of skilled workers or owners of agricultural land (canton of Valais).

The third part of the study looks at the wealth of taxpayers, which varies widely according to age and family circumstances. According to the gross wealth coefficient (total assets before the calculation of liabilities), this is greater than CHF 300,000 for couples, or approximately six times higher than the wealth of one person living alone. Furthermore, the retired are systematically better equipped financially than the working population, with a median wealth three times higher than that of the working population. Securities and investments account for most of the gross wealth which rises with age, alongside property of which the median level flattens out after the age of 60.

In total, one taxpayer in ten does not declare any wealth, and a taxpayer in two has debts. Some 13% of taxpayers have debts which exceed their assets (i.e. they have a negative net wealth) and 16% have no liquid assets – primarily younger taxpayers. Some 76% of taxpayers do not have life insurance. Of course, the wealth of owner-occupiers is greater than that of tenant-occupiers.

Some 8% of taxpayers have assets of more than CHF 1 million. This proportion rises to 4%, if debts are deducted. There is a higher share of millionaires among the retired than among the working population. The same is also true of couples. Significant differences are observed in the canton of Zurich, where retired couples account for a substantial share of millionaire taxpayers (more than one retired couple in four).

The study was also interested in three groups within the working population who are at particular risk from poverty: people of working age who receive a 1st pillar pension due to invalidity or widow/widowerhood, single parent households headed by the female parent, and large families. Among 1st pillar pension recipients of working age, 31% of working pension recipients have limited financial resources: men account for 43% of this share, women 34%, and couples 19%.

To conclude, we have observed that the financial situation of the retired is improving and is generally favourable, despite the fact that their level of income remains much lower than that of the working population, due to the fact that their old-age pension does not fully replace the income which they had previously derived from employment. However, the retired have greater wealth than the working population, undoubtedly due to the savings accumulated during their lifetime. Also, the AVS pension share in the total income of the retired population has fallen over the last 25 years thanks to the introduction of the occupational pension scheme.

While the findings are generally encouraging, pockets of society, young and old alike, still remain at risk. This reflects the serious inequalities in income distribution. Given this situation certain population groups, in particular large families, single-parent households and disabled pension recipients, should be offered greater support.

Abréviations et définitions

AVS	Assurance vieillesse et survivants
CdC	Centrale suisse de compensation
ERC	Enquête sur le revenu et la consommation
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
RFP	Recensement fédéral de la population
Seco	Secrétariat à l'économie

Définitions

Contribuables Le contribuable est l'unité d'analyse et désigne soit une personne seule (avec ou sans enfants) soit un couple marié (avec ou sans enfants). Un couple marié représente donc un seul contribuable.

Hommes seuls Dans cette étude, le terme « **hommes seuls** » désigne les contribuables masculins ne vivant pas en couple marié, quels que soient le nombre d'enfants à charge et le nombre de personnes vivant dans le même ménage.

Femmes seules Le terme « **femmes seules** » désigne les contribuables féminins ne vivant pas en couple marié, quels que soient le nombre d'enfants à charge et le nombre de personnes vivant dans le même ménage.

Couples Le terme « **couples** » est utilisé pour désigner les couples mariés, quels que soient le nombre d'enfants à charge et la composition du ménage dans lequel ces couples vivent. Un couple marié représente un seul contribuable.

Actifs Le terme « **actifs** » fait référence aux personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite). Un couple est classé dans cette catégorie si aucun de ses membres n'a atteint l'âge légal de la retraite.

Retraités Par opposition, les **retraités** représentent le groupe des contribuables ayant atteint l'âge légal de la retraite. Un couple est classé dans cette catégorie si au moins un de ses membres a atteint l'âge de la retraite.

Catégorie On parlera systématiquement de **catégorie** de contribuables pour se référer aux actifs et aux retraités.

Type Le terme de **type** de contribuables se réfère ici aux trois grands groupes (hommes seuls, femmes seules, couples), également évoqués sous le terme de « situation familiale ».

Revenu Le revenu **total** du contribuable est défini par la somme des revenus de l'activité professionnelle (incluant les revenus de l'administration de sociétés et les revenus agricoles), des rentes perçues (1^{er}, 2^e/3^e piliers), ainsi que des revenus de la fortune mobilière et immobilière.

Fortune La fortune **brute** se réfère à la somme des actifs (bâtiments, biens-fonds, titres et autres placements de capitaux, assurances sur la vie). La fortune **nette** est obtenue en déduisant de la fortune brute les dettes commerciales ou privées.

Introduction

Distribution des revenus et de la fortune en Suisse : des questionnements récents

Dans un ouvrage paru il y a près de 25 ans, Gilliland (1983) relevait combien était essentielle l'étude de la situation économique des retraités : « elle doit permettre, entre autres, de mesurer le niveau de vie de nos aînés, les effets de la prévoyance vieillesse, et fournir des éléments pour dégager les lignes d'une action adéquate à l'avenir ». Un quart de siècle plus tard, le constat reste le même, et des données fiables sont encore et toujours nécessaires pour comprendre la situation financière des âgés¹. Ce constat représente le point de départ de cette étude, laquelle visait dans un premier temps à mettre en lumière les caractéristiques financières des retraités, en comparant leurs ressources avec celles des actifs. Cependant, il est rapidement apparu que la nécessité de disposer de données doit être étendue aux classes d'âge plus jeunes, puisque c'est bien avant la retraite que se déterminent, à travers la prévoyance vieillesse et professionnelle, les conditions financières en fin de vie. En outre, la dichotomie classique entre actifs, en phase de constitution de leur patrimoine par le revenu du travail, et retraités à faibles revenus n'est aujourd'hui plus pertinente : les situations de précarité concernent autant les jeunes que les âgés. Une réflexion sur les conditions économiques nécessite pour cette une prise en compte de l'ensemble des générations formant la population.

Le 20^e siècle a été en Europe celui des progrès économiques, technologiques et médicaux ayant accru la durée de vie et augmenté les richesses. Grâce à la croissance observée au cours de la deuxième moitié du siècle, les populations ont amélioré leur niveau de vie. Des structures étatiques visant à réduire les effets financiers de l'incapacité, de la vieillesse et de la pauvreté, ont été mises en place. En Suisse, l'introduction de l'AVS en 1948 et l'entrée en vigueur du 2^e pilier obligatoire quelques décennies plus tard permettent aux générations nées en 1930 et après d'aborder la retraite dans des conditions relativement favorables (Balthasar et al., 2003, Pecoraro et Wanner, différentes années). Cette situation s'explique cependant aussi par le fait que ces générations ont bénéficié de la forte croissance économique de l'immédiat après-guerre. Cependant, des situations précaires existent encore et il est possible que les disparités s'accroissent entre les retraités bénéficiant de ressources importantes, et ceux vivant dans une situation de précarité.

Quant aux actifs, leur situation économique est plus complexe à définir. Les difficultés économiques et les conditions du marché du travail durant la dernière décennie en Suisse ont conduit à une précarisation d'une part croissante de la population. Le phénomène des « working poors » a émergé dans les années 1990 et augmenté régulièrement (jusqu'en 2004 approximativement, cf. OFS, 2007). Les statistiques cantonales des personnes bénéficiaires de l'aide sociale montrent pour leur part un accroissement des risques de se retrouver dans une situation précaire en termes économiques. Ce risque concerne en premier lieu les jeunes et les ménages monoparentaux (OFS, différentes années).

La situation financière découle d'une série de facteurs liés à la trajectoire professionnelle et à d'autres facteurs ayant trait à la formation, à la santé et aux opportunités sur le marché du travail.

¹ Afin de simplifier la lecture, nous utiliserons dans cette étude le masculin pour qualifier les retraités ou actifs des deux sexes.

Les inégalités dans les revenus et les ressources des membres d'une population nécessitent parfois certaines interventions et redistributions. Malgré celles-ci, les inégalités, qui caractérisent l'ensemble des sociétés capitalistes (par exemple Goeslin, 2001 ; pour la Suisse Deutsch et al., 2005), ne seront jamais entièrement supprimées. Par contre, les inégalités existant entre les différentes générations ou les groupes d'âge formant la population sont peu connues et mal documentées. Y a-t-il des générations ou groupes d'âge qui se caractérisent par de faibles conditions de vie, contrairement à d'autres plus favorisés ? Quels sont les facteurs intervenant sur la richesse et les revenus des différentes catégories de personnes ? Une étude zurichoise (Moser, 2002 et 2006) a récemment apporté quelques éléments de réponses, mettant en évidence la situation privilégiée des sexagénaires. Certains points traités par cet auteur seront développés dans cette étude, qui compare les conditions de vie des actifs et des retraités, et qui se focalise sur certains groupes favorisés ou à risques.

De nouvelles informations et de nouvelles pistes

Afin d'effectuer une telle analyse, les données doivent être susceptibles de couvrir tous les individus, en particulier les groupes les plus marginaux, et de mesurer non seulement des situations moyennes, mais également de repérer les groupes qui peuvent s'écarter de la norme. Une analyse correcte de la situation financière de la population doit en outre prendre en compte toutes les sources de revenus (y compris les revenus de la fortune), et non seulement les revenus liés à l'exercice d'une activité ou les rentes.

En Suisse, des données sur le revenu et la fortune ont longtemps fait défaut. Les dimensions économiques et financières appartenant au domaine privé, les enquêtes hésitent à interroger les ménages sur leur situation financière. En outre, l'auto-déclaration du revenu et de la fortune entraîne le plus souvent de nombreux biais liés à la non-réponse et à la difficulté d'évaluer correctement sa propre situation financière. Par ailleurs, les enquêtes peinent généralement à atteindre les populations les moins favorisées.

Pour cette raison, les données administratives, en particulier celles de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et des registres fiscaux, fournissent une base indispensable à la compréhension des niveaux de vie des Suissesses et des Suisses. Ces données représentent indéniablement une riche source d'informations, à exploiter au plus vite pour comprendre les facteurs intervenant sur les revenus et la fortune des personnes résidant en Suisse. Ce sont avec de telles données administratives que les analyses de la situation financière des contribuables ont été effectuées ici.

Données utilisées

Cette publication représente une version synthétisée d'un rapport plus étoffé (Wanner et al., 2008). Elle se focalise sur les principales caractéristiques financières des retraités et des actifs, en laissant à l'écart certains aspects méthodologiques (préparation des données, qualité, etc.). Ainsi, nous nous limitons dans cette section portant sur les données à une description générale de celles-ci.

L'OFAS a obtenu des cantons d'Argovie, de Neuchâtel, de Saint-Gall, du Valais et de Zurich des données individuelles exhaustives, issues des registres fiscaux cantonaux pour l'année 2003². Pour

² Nous adressons nos remerciements aux responsables des autorités fiscales des différents cantons, sans qui cette étude n'aurait jamais pu voir le jour: MM. Roland Aregger et Thomas Schaub (Argovie); MM. José

les quatre premiers cantons, les données couvrent l'ensemble des contribuables, alors que les informations zurichoises se réfèrent à 24 communes du canton (excluant la ville de Zurich mais comprenant Winterthur et d'autres communes de taille variable et représentatives des communes du canton), représentant 105 000 contribuables âgés de 25 ans et plus. Pour les contribuables retraités, la CdC a fourni différents extraits de ses registres couvrant les rentes, les comptes individuels (pour 1985 et 1995), les prestations complémentaires et les allocations pour impotents. Les données livrées aux chercheurs sont anonymes et les informations transmises ne permettent pas l'identification individuelle des contribuables.

De par ces informations, on peut étendre de deux manières des travaux préalablement effectués à partir des mêmes sources de données sur les sexagénaires (60 à 70 ans) dans les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Saint-Gall³ :

- d'une part, en ajoutant aux trois cantons cités ci-dessus les données du canton d'Argovie et d'une partie du canton de Zurich, ce qui accroît non seulement la taille de l'échantillon, mais augmente sa représentativité par rapport à l'ensemble de la Suisse ;
- d'autre part, en intégrant l'ensemble des contribuables et non uniquement les sexagénaires ; de cette manière, on ne considère pas seulement la période précédant et suivant le départ à la retraite, mais l'ensemble des âges actifs et de la retraite.

Les données cantonales d'un format parfois fort différent et contenant des informations pouvant varier sensiblement ont été harmonisées et des concepts communs ont été proposés pour le revenu et la fortune. Les contribuables ne déclarant pas de revenu – parce qu'ils ne disposent que d'un domicile secondaire dans le canton ou pour d'autres raisons (études, etc.) – ont été exclus de l'analyse. Ont également été exclus ceux disposant de forfaits fiscaux et ceux décédés durant l'année 2003⁴.

Le tableau 0.1 décrit l'effectif des contribuables figurant dans l'analyse après validation des données. L'unité d'analyse est le contribuable, qui peut représenter soit une personne seule (avec

Villalobos et Hubert Gigon (Neuchâtel); MM. Frédéric Pralong et Gilbert Salamin (Valais); MM. Niklaus Krüsi et Reto Schneider (St.-Gall). Nous remercions aussi le groupe d'accompagnement mis sur pied par l'OFAS pour son implication dans cette étude, en particulier dans la définition des concepts. Ce groupe d'accompagnement était composé de M. Jean-François Rudaz (également responsable du projet), Mmes Mylène Hader, Géraldine Luisier, Daniela Witschard, MM. Nicolas Eschmann et François Donini de l'OFAS, M. David Sanchez de la CdC et M. Peter Moser de l'office zurichois de statistiques (Statistisches Amt des Kantons Zürich); nos remerciements vont aussi au prof. Kurt Lüscher, pour ses commentaires concernant une version préliminaire de ce rapport, ainsi qu'à MM. Fernand Briguet et Rodolphe Barbey, de la fiduciaire Fidinter Lausanne, pour leur support et leurs éclaircissements sur différents points de fiscalité.

³ Mandats de l'Office fédéral des assurances sociales mentionnés ci-dessus (cf. Pecoraro et Wanner, différentes années) : ces études fournissent en de nombreux aspects (en particulier la qualité des données) une base de référence pour la présente analyse.

⁴ Ces données peuvent être considérées comme représentatives de l'ensemble de la Suisse. Il peut en effet être montré, pour différents indicateurs sociodémographiques et économiques, que les caractéristiques des personnes incluses dans l'analyse sont, dans leur ensemble, proches de celles de la population de la Suisse. Il convient malgré tout de relever que les deux régions linguistiques minoritaires – Tessin et région romanche) ne sont pas représentées dans l'analyse. Pour une description détaillée des données, on peut se référer au rapport technique accompagnant cette étude, cf. Wanner et al., 2008.

ou sans enfants) soit un couple marié (avec ou sans enfants). Dans le cas des retraités⁵, pour lesquelles les données fiscales ont été livrées dans une première étape, aucune information n'est disponible sur le nombre d'enfants à charge. Pour les actifs⁶, qui ont fait l'objet d'une seconde extraction, des informations sur les enfants (nombre et dans certains cantons année de naissance) sont disponibles. Par contre, on ne dispose pas dans cette seconde extraction des informations sur les prestations complémentaires et allocations pour impotents, ni sur le type de rente 1^{er} pilier.

Tableau 0.1: Population incluse dans l'analyse, selon la catégorie de contribuable, situation familiale et le canton, et estimation du nombre total de contribuables pour l'ensemble de la Suisse

	Argovie	Neuchâtel	Saint-Gall	Valais	Zurich ⁽²⁾	Ensemble	Suisse (estimat.)	Échantillon, en % total suisse
Actifs								
Hommes seuls*	53'372	16'480	43'338	24317	20'055	157'562	808'000	19.5
Femmes seules*	44'962	16'036	37'486	16816	19'966	135'266	733'000	18.5
Couples	87'283	26'957	77'177	49307	38'066	278'790	1'215'000	22.9
Ensemble	18'5617	59'473	158'001	90'440	78'087	571'618	2'756'000	20.7
Retraités⁽¹⁾								
Hommes seuls*	7'585	3'193	8'809	3'050	3'263	25'900	131'000	19.8
Femmes seules*	22'043	10'616	25'496	10'218	11'214	79'587	427'000	18.6
Couples	23'203	8'514	22'399	17'356	12'570	84'042	337'000	24.9
Ensemble	52'831	22'323	56'704	30'624	27'047	189'529	895'000	21.2
Total	238'448	81'796	214'705	121'064	105'134	761'147	3'652'000	20.8

Sources : registres fiscaux et registres de l'assurance vieillesse et survivants (AVS). Les estimations du nombre de contribuables pour la Suisse résultent du recensement 2000

(1) Par « retraités » on entend les contribuables ayant atteint l'âge légal de la retraite.

(2) Seules 24 communes sont incluses dans les données zurichoises (lesquelles excluent la ville de Zurich).

⁵ On a défini les retraités comme étant les ménages dans lesquels un conjoint au moins a atteint ou dépassé l'âge légal de la retraite au cours de l'année 2003.

⁶ Pour faire partie de cette catégorie, aucun contribuable du ménage ne doit avoir atteint l'âge légal de la retraite.

* par hommes seuls et femmes seules, on entend les contribuables masculins ou féminins, quelle que soit la composition du ménage dans lequel ils vivent.

Au total, l'échantillon comprend 761 147 contribuables, dont 571 618 personnes en âge d'exercer une activité⁷, et 189 529 retraités. Parmi les contribuables actifs, une majorité sont des couples mariés. Parmi les retraités, deux groupes prédominent : les femmes seules et les couples. Les Argoviens et Saint-Gallois représentent les deux collectivités les plus importantes, alors que Neuchâtel se situe en fin de classement avec un nombre de contribuables légèrement inférieur à 82 000 (Tableau 0.1).

Appariements des registres fiscaux avec d'autres registres

Les données fiscales n'informent pas sur certaines dimensions jugées utiles pour la compréhension des facteurs intervenant sur le niveau du revenu et la fortune, en particulier le niveau de formation ou la catégorie socioprofessionnelle. Afin de disposer de ces données, un appariement a été effectué, à partir de méthodes probabilistes, avec le recensement de la population⁸. Cette approche repose sur la comparaison des informations disponibles à la fois dans le registre fiscal et le recensement. Les proportions de contribuables appariés sont comprises entre 72% et 80% dans les cantons, Zurich excepté⁹. Dans ce canton-ci, moins de 10% des contribuables ont pu être identifiés dans le recensement, en raison de l'absence de certaines variables d'identification. Après avoir vérifié l'absence de biais¹⁰, on a effectué quelques analyses reposant sur un « sous-échantillon consolidé » – lequel exclut le canton de Zurich – qui comprend des informations issues à la fois du recensement et des registres fiscaux.

De par leur diversité, les cantons présentent une image qui correspond à celle du pays. Différents indicateurs montrent que l'on retrouve dans le groupe des cinq cantons une répartition proche de celle de la Suisse pour le niveau de formation, le secteur d'activité et d'autres indicateurs sociodémographiques. Ce fait autorise l'extrapolation des résultats obtenus à l'ensemble du pays.

Nous ne disposons pas d'informations sur le nombre exact de contribuables répondant aux critères définis ci-dessus pour l'ensemble de la Suisse. Cependant, une estimation à partir des seules données exhaustives disponibles pour les ménages, le recensement, suggère que l'échantillon sur lequel nous fondons les analyses représente approximativement 20% de l'ensemble des contribuables âgés de 25 ans et plus en Suisse. En effet, en tenant compte du type de ménage, de la position dans le ménage (défini selon le critère du domicile économique) et de l'âge, le recensement suggère un nombre total de 3,65 millions de « contribuables » (personnes seules ou couples mariés) en Suisse âgés de 25 ans et plus fin 2000. Ce chiffre se décompose entre 2,756

⁷ Dans le cas des couples, le contribuable le plus âgé est pris en compte.

⁸ Cf. rapport technique, Wanner et al., 2008.

⁹ Le recensement date de décembre 2000, les registres fiscaux portent sur l'année 2003. Des changements entre ces deux dates (par exemple des décès ou des flux migratoires), ainsi que des problèmes d'identification de certaines personnes – en particulier celles vivant seules – expliquent que l'on perd plus de 20% de l'échantillon.

¹⁰ Les personnes appariées et non appariées présentent, pour ce qui est du revenu total, du revenu de l'activité, du 1^{er} pilier des niveaux médians relativement proches (après prise en compte du type de ménage), suggérant une absence de sélection des personnes retrouvées. Par contre, les deux groupes diffèrent de manière plus importante pour la fortune et les rentes de 2^e / 3^e pilier.

millions de contribuables actifs et 895 000 contribuables retraités (Tableau 0.1). Il sera utilisé pour l'estimation du nombre de contribuables répondant à des caractéristiques précises (contribuables aisés, contribuables à faibles ressources financières).

La qualité des données fiscales a été contrôlée et peut être considérée comme bonne. Cela s'explique par le fait que d'éventuelles erreurs dans la déclaration d'impôts auraient des conséquences financières pour le contribuable. La taxation fait également l'objet de règles strictes qui minimisent les risques d'erreurs. Bien sûr, des cas de fraude ou de dissimulation fiscale peuvent survenir, et sont même probables. On peut supposer que ces cas concernent en premier lieu la fortune (« oubli » de quelques actifs), et d'une manière moins importante les revenus (en particulier les revenus des contribuables retraités).

Les problèmes observés se posent plutôt au niveau de la cohérence entre cantons, avec des pratiques fiscales parfois fort différentes, qui ont nécessité des efforts d'harmonisation. En particulier, on a introduit un critère du « revenu total » tenant compte du revenu du travail, des rentes 1^{er}, 2^e et 3^e piliers, de revenus divers (assurance chômage, pensions de divorce) et du revenu de la fortune (mobilière ou immobilière). Les charges déductibles (charges liées à l'acquisition du revenu, frais de santé, etc.) n'ont pas été prises en compte dans l'estimation du revenu total. Pour leur part, les revenus de la fortune immobilière se réfèrent à la valeur locative ou aux revenus de la location. Il est possible, ainsi que le suggèrent Leu et al. (1997) qui dans leur étude ont utilisé des données similaires, que le critère de la valeur locative conduit à une sous-estimation du niveau économique de certains des propriétaires.

Pour les rentes de 2^e pilier, on a tenu compte du fait que, pour certains cantons, les montants inscrits dans la déclaration d'impôts tiennent compte d'une déduction décidée en fonction de la date de naissance de la rente. Les montants ont été ajustés de manière à tenir compte de la rente effectivement perçue. Sont en revanche exclues les prestations du 2^e ou 3^e pilier reçues sous la forme d'un capital, ainsi que d'éventuels transferts sociaux de type cantonal ou fédéral non imposés (allocations pour impotents, prestations complémentaires fédérales, autres prestations cantonales). Pour les retraités cependant, le revenu total inclut les prestations complémentaires du 1^{er} pilier et les allocations pour impotents.

En ce qui concerne la fortune brute (somme des actifs) ou nette (après déduction des dettes), celle-ci se compose des biens sous la forme de liquidités ou de titres, les autres biens mobiliers, et les immeubles. Pour les immeubles, la valeur fiscale a été corrigée en tenant compte des règles élaborées par la Conférence Suisse des Impôts¹¹. Des coefficients de conversion sont appliqués aux immeubles privés, en vue d'harmoniser les pratiques cantonales en matière de taxation. Par rapport à une base de 100 (pour Berne), le coefficient est fixé à 85 pour l'Argovie (période 2002-2006), 80 pour Neuchâtel et Saint-Gall, 90 pour Zurich et 215 pour le Valais (période 2002-2005). Ainsi, on a multiplié par 2,15 la valeur déclarée des biens immobiliers du Valais, et par 0,85 (AG), 0,90 (ZH), respectivement 0,80 (NE, SG) celle des autres cantons de manière à avoir une fortune immobilière pouvant être plus correctement comparée.

Dans cette étude, les revenus et la fortune représentent les critères de référence pour l'analyse et la description de la situation financière de la population. Rappelons que les charges, autant que les

¹¹ http://www.steuerkonferenz.ch/pdf/CI_22_2006.pdf

revenus, peuvent influencer les conditions de vie. Ces charges peuvent varier en fonction de différents critères tels le statut d'activité (en raison des frais d'acquisition du revenu professionnel) et du lieu de domicile (frais de logement variables selon la commune, niveau des prix des biens de consommation). Ces critères ne peuvent pas être pris en compte, et il convient pour cette raison de commenter avec prudence les différences observées entre actifs et non actifs, ou entre résidents de différents cantons.

Objectifs et structure de l'étude

Un premier chapitre de l'étude porte sur la situation économique des contribuables, appréhendée par la définition de groupes pouvant présenter des risques plus ou moins élevés de pauvreté. Afin de définir ces groupes et d'en mesurer l'importance, on se référera à un concept de « ressources financières » incluant à la fois des éléments du revenu et de la fortune. Dans une deuxième étape, on décrira dans en détail les revenus des contribuables en distinguant les différentes sources. Une troisième partie de l'étude s'intéressera au niveau et à la composition de la fortune. Le quatrième chapitre traitera de certains groupes à risques définis selon la structure familiale et la présence de rentes 1^{er} pilier. Finalement, une discussion, visant à montrer les enseignements de l'étude pour les assurances sociales, conclura cette étude.

La situation économique des actifs et des retraités dépend de facteurs différenciés et variés. Les actifs tirent l'essentiel de leur revenu du travail, tandis que les retraités bénéficient des prestations de la prévoyance vieillesse (1^{er}, 2^e, 3^e piliers), tout en diversifiant de plus en plus leurs sources de revenus (revenu d'une activité professionnelle à temps partiel, revenus de la fortune, etc.). Dès lors, on considérera de manière systématique la situation économique des retraités indépendamment de celle des actifs.

1 La situation financière des contribuables

Ainsi que nous le verrons dans les chapitres suivants, la situation financière des contribuables – que l'on considère le revenu ou la fortune – varie de manière relativement importante.

Avant de décrire les revenus et de la fortune, il nous a semblé intéressant, dans ce chapitre, de définir la situation financière relative des contribuables et de construire des seuils représentant de faibles (et très faibles ressources financières), ainsi que d'importantes ressources financières. La définition des seuils est présentée dans une première section, avant que l'on s'intéresse dans les détails aux groupes retenus.

1.1 Les contribuables présentant de faibles ressources financières

1.11 La définition de la notion de faibles ressources financières

Un certain nombre de contribuables, dans les cantons étudiés, disposent de revenus totaux¹² plutôt faibles en 2003 et parfois d'aucune fortune. Cette situation les place à plus ou moins long terme dans une situation de précarité. Pour documenter l'importance de ce phénomène, il importe dans un premier temps de définir le concept de faibles ressources financières.

Cette situation peut être soit définie de manière absolue (par exemple en se référant aux individus dont le revenu ne dépasse pas un seuil), soit de manière relative (en tenant compte de son statut en comparaison de celui de la population). L'approche revenant à définir une valeur absolue nécessite certaines précautions. En particulier, si les revenus nous sont connus (à l'exception de certains transferts), le niveau des charges, qui varie en fonction de critères tels que le lieu de résidence, le logement, l'état de santé, etc., n'est pas documenté. Dans une autre étude, Crettaz (2007) a tenté la démarche en considérant trois principaux critères définissant les besoins de base : le coût du loyer dans le lieu de vie, un forfait pour l'entretien et les primes de caisse-maladie obligatoire. L'auteur a cependant limité son approche aux ménages comportant des personnes en âge d'exercer une activité (de 20 à 59 ans).

Compte tenu des disparités cantonales et des spécificités des différentes catégories d'âge considérées dans cette étude, il nous semble pour notre part peu judicieux de définir un critère absolu.

L'approche adoptée ici repose dès lors sur la distribution des revenus équivalents dans la population, qui fournit pour une personne une position relative par rapport à l'ensemble des contribuables. En tenant compte de différents critères présentés dans l'encadré 1, nous avons retenu ici un seuil de 30 600 francs (2550 francs mensuels) pour l'ensemble de la Suisse, pour définir les contribuables présentant de « faibles ressources financières », et un seuil de 25 500 francs (2125 francs mensuels) pour identifier ceux appartenant à la catégorie des « très faibles ».

¹² Outre les rentes, le rendement des liquidités et de la fortune immobilière, un des éléments constitutifs du revenu total est le revenu provenant de l'activité lucrative. Ce dernier équivaut au revenu net, les cotisations aux assurances sociales n'étant fiscalement pas imposées.

ressources financières »¹³. Sont considérés comme présentant de faibles ressources financières, respectivement de très faibles ressources, les contribuables dont le revenu équivalent (voir la définition dans l'encadré 1), additionné de 5% des liquidités, n'atteint pas l'un ou l'autre de ces seuils.

Afin de tenir compte des caractéristiques régionales, un seuil a également été défini pour chaque canton. Le tableau 1.1 présente ces montants, arrondis à 50 francs près. Pour le premier seuil, il varie entre 26 000 francs (2167 francs mensuels) pour les Valaisans et 33 450 francs (2787 francs mensuels) pour les Zurichois. Pour le second seuil, il varie entre 21 650 francs pour les Valaisans et 27 900 francs pour les Zurichois.

Ces seuils sont relatifs puisqu'ils dépendent de la distribution des revenus dans chacun des cantons. En aucun cas, ils ne peuvent pas être comparés - ceux proposés par d'autres auteurs ou institutions, tel l'OFS, puisqu'ils reposent sur des méthodes de calcul différentes. Signalons cependant à titre d'information que l'OFS définit le seuil de pauvreté à 26 400 francs annuels (2200 francs mensuels) pour une personne vivant seule, et le seuil de privation monétaire sévère à 25 200 francs annuels (2100 francs mensuels), valeurs se référant à l'ensemble de la Suisse (Crettaz, 2007). Il s'agit donc de normes plus restrictives que celles que nous proposons.

Les analyses effectuées dans ce chapitre reposeront en premier lieu sur le seuil cantonal, lequel fait référence à la situation relative (par rapport à l'entourage immédiat). Dans le cas contraire, on fera mention du seuil utilisé.

Encadré 1

On parle généralement de *risque* de pauvreté pour définir les personnes présentant une situation financière susceptible de conduire à une précarité de vie. A cet intitulé, nous préférons ici parler de personnes dont les ressources financières sont faibles, respectivement très faibles, notions qui répondent mieux à la problématique mesurée.

Le revenu équivalent est utilisé pour tenir compte de la composition du ménage. Il s'agit du revenu total divisé par un facteur correspondant au nombre de personnes résidant dans le ménage (pondération de 1 pour une personne et 0,5 pour chaque personne supplémentaire). Cette approche est adaptée de celle de l'OCDE et d'Eurostat (cf. Haagenars et al., 1994), qui prévoient un facteur de 0,5 pour dès le second adulte de 15 ans et plus, les enfants de 15 ans ou moins se voyant attribuer un facteur de 0,3. Il n'a pas été possible de distinguer systématiquement les adolescents de 16 ans ou plus et les enfants jusqu'à 15 ans, d'où l'attribution d'un facteur unique¹⁴.

¹³ Les termes ont été définis par nos soins. Pour éviter des comparaisons inadéquates, on a laissé de côté les intitulés traditionnels tels que le « seuil de pauvreté ». La notion de « ressources financières » est utilisée dans ce texte pour indiquer les revenus du ménage additionnés de 5% de la fortune rapidement mobilisable.

¹⁴ L'utilisation d'un autre facteur, par exemple 0.3 pour chaque enfant, ne modifierait pas significativement les résultats globaux : Elle aurait pour effet de diminuer légèrement les proportions de ménages familiaux présentant de (très) faibles ressources financières.

Différents tests effectués ont montré que le choix du facteur ne modifie pas sensiblement les résultats relatifs à la proportion de personnes présentant de faibles ressources financières. Cependant, le coefficient de 0,5 par personne supplémentaire ne permet pas d'apprécier correctement la situation financière des ménages comptant trois enfants ou plus. Pour cette raison, dans les tableaux 1.4 et 1.7 traitant spécifiquement des familles, nous avons choisi d'utiliser les coefficients proposés par la conférence suisse des institutions d'action sociale (1,0 pour la première personne, 0,53 pour la deuxième, 0,33 pour la troisième et 0,28 pour chaque personne supplémentaire – CSIAS 2005, p. 55).

La définition d'un seuil de pauvreté a donné lieu, dans le cadre de cette étude, à de nombreuses tentatives de modélisations, qui ont abouti à la solution présentée ici. Elle repose sur l'idée que les ressources monétaires peuvent se présenter sous deux formes, d'une part des revenus réguliers (revenus totaux), d'autre part une fortune aisément mobilisable. Les revenus pouvant fluctuer d'une année à l'autre, eux seuls ne sont pas une indication correcte d'une situation de faibles ressources financières. Dès lors, on a posé deux conditions devant être remplies pour qu'un contribuable soit considéré comme appartenant à la population présentant de faibles, ou de très faibles, ressources financières :

1) disposer d'un revenu équivalent inférieur à la valeur de 60% (respectivement 50%) du revenu équivalent médian de l'ensemble de la population. La médiane pour l'ensemble de l'échantillon (cinq cantons) se situe à 51 000 francs, le seuil de 60% correspond à 30 600 francs et le seuil de 50% à 25 500 francs ;

2) présenter un niveau de liquidités ne permettant pas de compenser le faible revenu. Sont considérés dans ce cas les contribuables pour qui le revenu équivalent additionné de 5% de la valeur des titres et autres placements¹⁵, après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage, ne permet pas d'accéder aux seuils définis.

De très importantes variations cantonales s'observent concernant la proportion de personnes ne remplissant pas ces conditions. Afin de tenir compte de ces spécificités cantonales, on a également pris en compte des critères cantonaux selon la même approche (60% et 50% des revenus équivalents médians).

¹⁵ On parlera également de « liquidités » pour évoquer cette rubrique.

Tableau 1.1 : Seuils annuels/mensuels de faibles (seuil de 60%) et très faibles (seuil de 50%) ressources financières en fonction du canton, du type de ménage après inclusion de 5% des liquidités¹⁶

	Personne seule		Couple sans enfant(*)		Couple, 2 enfants(*)(**)		Ménage monoparental, 2 enfants(*)(**)	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Seuil de 60%								
Argovie	33'050	2'750	49'550	4'150	82'600	6'900	66'100	5'500
Neuchâtel	28'200	2'350	42'300	3'550	70'550	5'900	56'450	4'700
Saint-Gall	30'350	2'550	45'500	3'800	75'850	6'300	60'650	5'050
Valais	26'000	2'150	39'000	3'250	65'000	5'400	52'000	4'350
Zurich	33'450	2'800	50'200	4'200	83'650	6'950	66'900	5'600
Ensemble	30'600	2'550	45'900	3'850	76'500	6'400	61'200	5'100
Seuil de 50%								
Argovie	27'550	2'300	41'300	3'450	68'850	5'750	55'050	4'600
Neuchâtel	23'500	1'950	35'250	2'950	58'800	4'900	47'000	3'900
Saint-Gall	25'300	2'100	37'900	3'150	63'200	5'250	50'550	4'200
Valais	21'650	1'800	32'500	2'700	54'150	4'500	43'350	3'600
Zurich	27'900	2'300	41'800	3'500	69'700	5'800	55'750	4'650
Ensemble	25'500	2'150	38'250	3'200	63'750	5'300	51'000	4'250

(*) Les revenus indiqués dans les colonnes sont des revenus d'équivalence. Ils ont été calculés en divisant le revenu total par un facteur tenant compte du nombre de membres du ménage (coefficient de 1 pour la première personne auquel on ajoute un coefficient de 0.5 pour le conjoint et pour chacun des enfants.

(**) Seules les personnes actives sont prises en compte.

1.2 Proportion de contribuables présentant de faibles ressources financières

1.2.1 Proportion totale

Au total et selon le critère du seuil cantonal, quelque 15% des contribuables (soit environ 114 000 personnes dans l'échantillon) présentent de faibles ressources financières, c'est-à-dire un revenu équivalent ne dépassant pas 60% de la valeur médiane. Les proportions sont de 15,2% pour les actifs et de 14,3% pour les retraités (Tableau 1.2). Le critère des 50% de la médiane réduit cette

¹⁶ Les personnes dont le revenu additionné de 5% des liquidités ne dépasse pas ces seuils sont considérées comme présentant de faibles ressources financières (cf. Encadré 1).

proportion à 9%, avec de fortes variations entre personnes en âge d'exercer une activité (10.1%) et retraités (5.8%). A l'échelle des deux groupes d'âge, prendre en compte un unique seuil national conduit à une harmonisation des niveaux de faibles et très faibles ressources (15.5% et 15,4% environ quel que soit le statut).

Tableau 1.2 : Proportion de contribuables présentant de faibles ressources financières, selon la situation familiale, la catégorie de contribuable, le canton et le seuil (en%) après inclusion de 5% des liquidités¹⁷

	Hommes seuls*		Femmes seules*		Couples		Total	
	60%	50%	60%	50%	60%	50%	60%	50%
Seuil national								
Ensemble des contribuables	13.6	9.6	21.1	12.8	13.1	7.3	15.5	9.4
Par groupe								
Actifs	13.0	9.8	21.7	15.6	13.9	8.0	15.5	10.3
Retraités	17.4	7.9	20.0	7.9	10.3	4.9	15.4	6.6
Par canton								
Argovie	10.7	7.7	17.4	11.0	8.9	4.6	11.7	7.2
Neuchâtel	20.1	13.9	28.9	16.9	14.5	7.6	20.6	12.1
Saint-Gall	14.1	9.8	21.0	12.4	13.0	7.2	15.6	9.4
Valais	17.2	12.2	30.1	18.6	21.1	12.1	22.2	13.6
Zurich	10.6	7.0	14.5	8.7	11.0	6.5	12.0	7.3
Seuil cantonal								
Ensemble des contribuables	13.3	9.3	20.6	12.4	12.4	6.8	15.0	9.0
Par groupe								
Actifs	12.8	9.3	21.6	15.5	13.4	7.6	15.2	10.1
Retraités	16.5	7.3	19.0	7.0	9.1	4.1	14.3	5.8
Par canton								
Argovie	12.1	8.8	21.1	13.2	11.5	6.1	14.3	8.8
Neuchâtel	17.1	11.6	22.9	13.2	11.1	5.5	16.4	9.5
Saint-Gall	14.0	9.7	20.4	12.1	12.7	7.0	15.3	9.1
Valais	12.7	8.7	19.8	11.7	12.8	7.2	14.3	8.5
Zurich	12.8	8.6	19.1	11.1	14.3	8.4	15.4	9.3

Source : registres fiscaux.

* par hommes seuls et femmes seules, on entend les contribuables masculins ou féminins, quelle que soit la composition du ménage dans lequel ils vivent.

Aide à la lecture du tableau 1.2

¹⁷ Le contribuable présente de faibles ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes ne permet pas d'atteindre 60% du revenu équivalent de l'ensemble de la population (cf. encadré 1).

Le tableau 1.2 présente deux seuils pour mesurer le risque de présenter de faibles ressources financières (moins de 60% du revenu médian) : un seuil national (seuil relatif par rapport aux cinq cantons) et un seuil cantonal (seuil relatif par rapport au canton de résidence). Le seuil national permet d'estimer la proportion de personnes en dessous d'un seuil de précarité estimé à partir de l'ensemble de la population des cinq cantons quelles que soient les différences économiques entre cantons. Pour rappel, le seuil national de risque de précarité s'élève à 30 600 francs pour un ménage d'une seule personne. Le seuil cantonal permet quant à lui de mesurer les risques de précarité dans chaque canton en tenant compte des spécificités économiques de chaque canton. La même approche est utilisée pour les risques de très faibles ressources financières (50% du revenu médian).

Pour l'ensemble de la Suisse, en posant l'hypothèse d'une représentativité de l'échantillon, au total près de 560 000 contribuables pourraient être classés dans la catégorie « faibles ressources financières ». Cette catégorie serait composée de 135 000 contribuables retraités et 425 000 contribuables en âge d'exercer une activité. Le nombre de contribuables présentant de très faibles ressources financières serait pour sa part de 330 000 environ, pour l'ensemble du pays.

Compte tenu de la diversité économique observée à l'échelle des cantons, il est logique que les proportions de personnes présentant de faibles ou de très faibles ressources financières varient d'un canton à l'autre. Ces différences apparaissent principalement lorsque l'on utilise un critère national unique pour la définition des seuils (faibles ressources : moins de 30 600 francs ; très faibles ressources : moins de 25 500 francs). Les cantons alémaniques présentent alors une situation plus favorable que les cantons romands. Il convient cependant de garder à l'esprit que le coût de la vie (en particulier du logement) peut varier en fonction du lieu de résidence¹⁸.

1.2.2 Schéma par âge

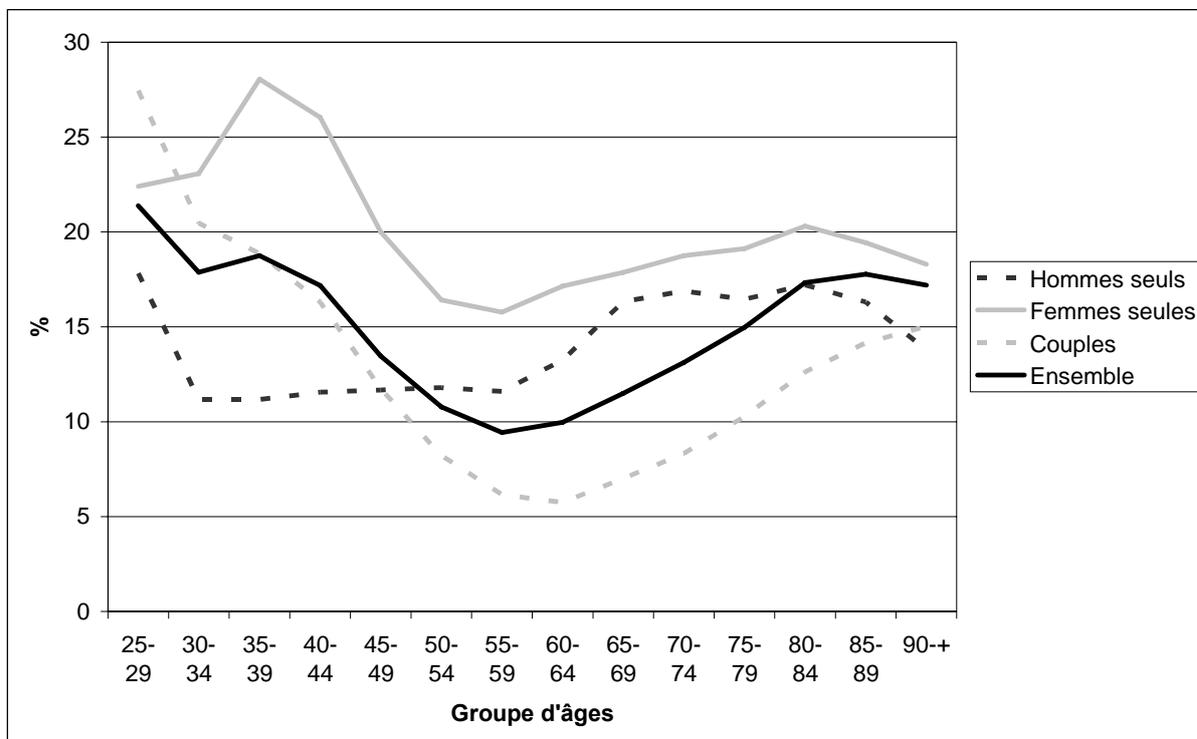
La similarité dans les proportions d'actifs et de retraités présentant de faibles ou de très faibles ressources financières cache en fait d'importantes variations en fonction de l'âge, mises en évidence au graphique 1.1. Celui-ci montre en premier lieu la courbe en U qui caractérise le risque de présenter de faibles ressources financières. Ainsi, à l'âge de 55-64 ans, quelque 5% des couples seulement sont dans ce cas, contre légèrement moins de 30% à 25-29 ans et 15% à 90 ans et plus. A 35-39 ans, 28% des femmes vivant seules (avec ou sans enfant) sont dans cette situation. Cette proportion diminue à 16% vers 55-59 ans, pour passer au-dessus du seuil des 20% entre 80-84 ans. Chez les hommes, la configuration en U est moins marquée, le risque de précarité est minimal aux âges compris entre 30 et 60 ans, et augmente par la suite. Parmi les octogénaires, entre 17% d'hommes vivant seuls montrent de faibles ressources financières.

Les groupes d'âge présentant un risque important de se trouver dans cette situation sont dès lors, parmi les couples et les hommes vivant seuls, les personnes âgées de 25-29 ans ; chez les femmes vivant seules, les trentenaires et quadragénaires (celles qui sont les plus fréquemment concernées par la monoparentalité) ; et finalement, quel que soit le type de contribuables, les octogénaires.

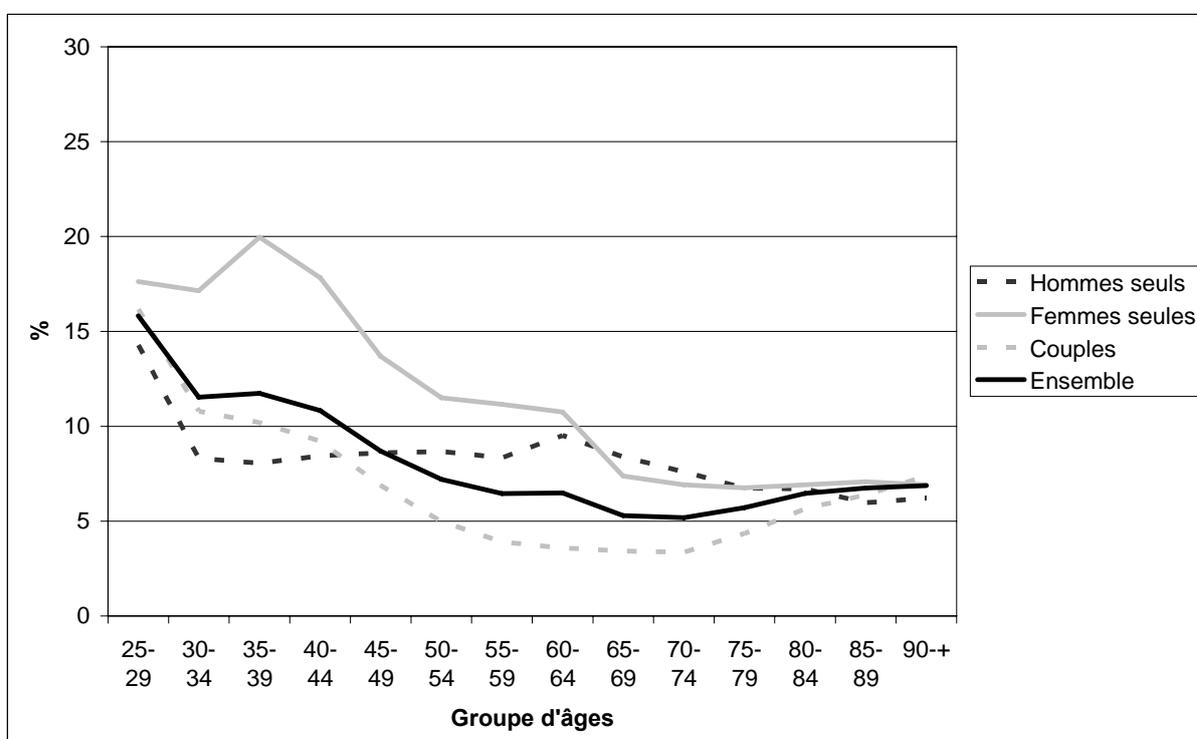
¹⁸ Dans cette synthèse, seuls les résultats pour l'ensemble des cinq cantons sont analysés et commentés. Cf. Wanner et al. (2008) pour une présentation plus détaillée des spécificités cantonales.

Graphique 1.1 : Évolution de la probabilité de présenter de faibles ou très faibles ressources, selon l'âge et la situation familiale

Faibles ressources (seuil de 60% après inclusion de 5% des liquidités)



Très faibles ressources (seuil de 50% après inclusion de 5% des liquidités)



Source : registres fiscaux.

Ces tendances sont liées à la fois à des effets d'âge (associés à l'accumulation au cours de la vie de la fortune) et de génération (se référant à l'histoire de chaque cohorte), ces deux effets pouvant se cumuler. Les données n'étant disponibles que pour une année (2003), nous sommes restreints à formuler quelques hypothèses relatives au rôle respectif de ces deux effets. Ainsi, la situation privilégiée des quinquagénaires (nés au cours des années 1940) est fréquemment mentionnée comme résultant de la trajectoire professionnelle de ces personnes, qui ont travaillé une grande partie de leur vie dans une période de forte croissance, et qui ont bénéficié de cette situation pour voir leurs rémunérations augmenter. Il est possible que, dans le futur, les taux de faibles ressources financières augmentent parmi les quinquagénaires suite à l'arrivée des générations plus jeunes, ayant vécu dans un contexte socioéconomique très différent.

Mais la baisse du risque de précarité entre 25-29 ans et 45-49 ans peut aussi s'expliquer en partie par un effet d'âge (lié à l'accumulation de l'épargne au cours de la première moitié de la vie active et à l'accroissement du revenu observé à mesure où le temps passe).

Parmi les retraités, l'accroissement du risque de posséder de faibles ressources financières après 65 ans pourrait s'expliquer par l'introduction du 2^e pilier obligatoire, qui provoque une situation où les plus jeunes retraités d'aujourd'hui (nés à la fin des années 1930) présentent une meilleure protection que leurs aînés. En outre, les sexagénaires, comparativement aux octogénaires, appartiennent à des générations ayant été actives au moment de la croissance économique, et ont en moyenne su mieux valoriser leurs compétences sur le marché du travail. Le niveau de formation de ces sexagénaires est en outre plus élevé, en moyenne, que celui de leurs aînés (Wanner et al., 2005), ce qui contribue également à leur situation financière favorable. Autres facteurs pouvant intervenir : la bonne performance des marchés financiers, qui semble avoir profité à ces jeunes retraités (Moser, 2006), ainsi que les comportements en matière d'épargne.

En ce qui concerne le seuil de 50% - indicateur de très faibles ressources financières – celui-ci conduit à des résultats fort différents puisque la proportion de personnes dont le revenu additionné de 5% des liquidités se situe sous le seuil défini diminue progressivement avec l'avancée en âge, pour se stabiliser après la retraite. A partir de 80 ans, les proportions de contribuables concernés deviennent homogènes à un niveau légèrement supérieur à 5%. Le 1^{er} pilier permet en effet à une majorité des contribuables retraités de dépasser le seuil qui a été défini (entre 1800 et 2300 francs mensuels, selon le canton).

1.2.3 Risques de précarité, une notion subjective

Les résultats présentés à la section 1.2.2 doivent être interprétés en conservant à l'esprit le fait que la précarité est une notion subjective. La mesure statistique de ce phénomène est pour cette raison influencée par les hypothèses retenues.

Dans l'idéal, il conviendrait de mesurer les besoins vitaux de chaque ménage, en tenant compte de sa situation personnelle (loyer, frais liés à l'acquisition du revenu, santé, etc.) pour avoir une mesure correcte du phénomène. Il serait également important de disposer d'une situation portant sur plusieurs années, de manière à éviter des situations conjoncturelles, l'année 2003 pouvant être, pour certains contribuables, une année caractérisée par des frais importants liés à la rénovation du bien immobilier ou, au contraire, par des revenus exceptionnellement élevés. Cependant, les données et la méthodologie adoptées ne permettent pas ce genre d'approches.

En outre, selon la manière dont on tient compte de la fortune, les résultats peuvent varier sensiblement. Dans notre cas, nous avons retenu la proposition, parfois adoptée à l'échelle internationale, de prendre en considération 5% des liquidités en complément du revenu. Cependant, cette approche n'est pas la seule et on peut bien entendu modifier à loisir le critère retenu. Ainsi, prendre en considération 10% ou 15% des liquidités réduit significativement les proportions de contribuables présentant de faibles ou très faibles ressources financières. Selon le seuil de 60% et pour l'ensemble des retraités, ces proportions passent de 15,4% à respectivement 11,7% et 9,9%. De même, en conservant le critère de 5% des liquidités, mais en excluant du groupe des contribuables à faibles ressources financières ceux dont la fortune dépasse 100 000 ou 150 000 francs, les proportions passent à respectivement 12,8% et 11,4%.

Enfin, une autre hypothèse, reposant sur un mode de calcul proche de celui utilisé pour l'estimation des droits aux prestations complémentaires fédérales, suggérant d'ajouter 10% de la fortune au revenu¹⁹, conduit à une proportion de contribuables retraités présentant de faibles ressources financières de l'ordre de 11,3%.

Ainsi, le fait d'être considéré comme présentant de faibles ressources financières – soit de disposer de moins de 30 600 francs à l'échelle nationale – varie en fonction de la manière dont on prend en compte la fortune. Cette variabilité n'enlève cependant rien à l'intérêt de la démarche. Celle-ci vise moins à quantifier exactement la dimension de la précarité qu'à définir objectivement un groupe présentant une situation « défavorable ». La définition de ce groupe autorisera, plus loin dans le texte, la compréhension des mécanismes menant à la précarité.

¹⁹ Le modèle de calcul permettant de déterminer le droit aux prestations complémentaires est plus complexe dans la mesure où il distingue la situation des propriétaires de leurs propre logement et des locataires, et tient compte de certaines situations (avancement d'hoiries, dons entre vifs) que les données fiscales ne permettent pas d'appréhender.

Tableau 1.3 : Proportion de contribuables retraités présentant de faibles (60% du revenu médian) ou très faibles (50%) ressources financières, selon le type de contribuables et différentes prises en compte de la fortune

	Hommes seuls		Femmes seules		Couples		Total	
	60%	50%	60%	50%	60%	50%	60%	50%
Revenus + 5% liquidités	17.4	7.9	20.0	7.9	10.3	4.9	15.4	6.6
Revenus + 10% liquidités	14.1	6.4	15.1	5.9	7.8	3.9	11.7	5.1
Revenus + 15% liquidités	12.3	5.6	12.6	5.0	6.6	3.4	9.9	4.4
Revenus + 5% liquidités / fortune inférieure à 150000 francs	14.9	6.9	17.2	6.8	8.0	3.7	12.8	5.5
Revenus + 5% liquidités / fortune inférieure à 100000 francs	13.2	6.3	15.3	6.1	7.2	3.4	11.4	5.0
Revenu + 10% fortune*	13.4	6.1	15.6	5.8	6.5	2.9	11.3	4.6

* fortune nette, après déduction d'un montant de 25 000 francs pour les personnes seules et 40 000 francs pour les couples, sans distinction du type de fortune (mobilier ou immobilier).

1.2.4 Facteurs intervenant sur le risque de présenter de faibles ressources financières

Différents facteurs peuvent intervenir sur le fait de présenter de faibles ressources financières. Certains de ces facteurs sont liés à la trajectoire de vie et peuvent jouer un rôle durant l'ensemble ou une partie de la vie active. C'est le cas par exemple de la formation achevée qui détermine le revenu et la constitution d'une épargne ou d'une prévoyance professionnelle. D'autres facteurs, plus immédiats, sont associés à la situation récente (profession exercée, exercice d'une activité rémunérée durant la retraite, etc.). Pour les retraités, les choix relatifs à la prévoyance professionnelle (rente ou capital) et aux placements des biens (liquidités ou fortune plus difficilement mobilisable) interviennent également. Au contraire, pour les actifs, la situation vis-à-vis du marché du travail est l'élément déterminant concernant les ressources financières en 2003.

Une modélisation permet de mieux comprendre quels facteurs déterminent de faibles ressources financières. Cette modélisation peut être effectuée à l'aide d'une régression logistique, qui permet de prendre en compte l'effet net de différentes variables liées soit au statut sociodémographique soit à la prévoyance (cf. encadré 2). Afin d'inclure dans le modèle des variables socioéconomiques et démographiques disponibles dans le recensement 2000 - niveau de formation, nationalité – cette régression a été effectuée sur le sous-groupe des contribuables appariés avec le recensement 2000 : on exclut dès lors les Zurichois, pour lesquels les informations nécessaires à l'appariement sont insuffisantes, et les contribuables qui, pour différentes raisons (pas présents en 2000, informations erronées ou insuffisantes), n'ont pas été identifiés dans le recensement.

Afin de ne pas alourdir ce texte, les résultats de cette régression, effectuée pour chaque catégorie de contribuables (retraités et actifs) ne sont pas présentés ici dans les détails. On se limite à relever

les facteurs intervenant de manière significative sur le risque de montrer de faibles ressources financières, en indiquant la valeur des odds ratios.

Encadré 2

La régression logistique est l'outil adapté pour l'analyse de variables dichotomiques (présenter ou non de faibles ressources). Elle calcule l'effet net de différents facteurs de risque, après contrôle des autres variables introduites dans le modèle (Cox et Snell, 1989). Les « odds ratio » (ou *rapports des cotes*), assimilables à des risques relatifs, informent pour une variable sur l'effet d'une modalité (par exemple être âgé de 75-84 ans), comparativement à une variable dite de référence (par exemple être âgé de moins de 75 ans), sur le risque de présenter de faibles ressources. Un odds ratio supérieur à l'unité suggère un risque accru pour la modalité étudiée. Un odds ratio inférieur à l'unité informe pour sa part d'un risque diminué.

Les modèles testés incluent le sexe du contribuable, le groupe d'âge, le niveau de formation (en 2000), le statut de propriété du logement, le canton de domicile et la nationalité (en 2000)²⁰. La situation familiale a également été incluse, avec un niveau de détail limité pour les retraités (vit seul ou non) et détaillé pour les actifs (nombre d'enfants, situation de monoparentalité). Le modèle pour les actifs inclut par ailleurs le secteur d'activité en 2000, tandis que celui pour les retraités inclut une information sur la présence d'une rente de la prévoyance professionnelle.

La régression logistique portant sur les personnes en âge d'exercer une activité suggère l'importance de la structure familiale sur le risque de présenter de faibles ressources financières. Comparativement aux contribuables masculins vivant seuls, et après prise en compte des autres variables introduites dans le modèle, les contribuables composés d'un ménage monoparental féminin présentent six fois plus de risques de présenter de faibles ressources financières. Ce risque est 28²¹ fois plus élevé pour les contribuables composés d'un couple avec quatre enfants ou plus. Les ménages monoparentaux dirigés par un homme sont relativement épargnés par le risque de faibles ressources, le risque étant 1.7 fois plus élevé.

Parmi les autres déterminants, l'âge a un impact important, les jeunes étant les premiers concernés par le risque de présenter de faibles ressources financières. Le niveau de formation achevé joue pour sa part bien entendu un rôle étroit sur le risque de présenter de faibles ressources financières, un niveau tertiaire ou secondaire II diminuant significativement le risque étudié, comparativement à un faible niveau de formation. Mais surtout, la catégorie socioprofessionnelle intervient de manière significative. Par rapport à la catégorie des « dirigeants », les « autres indépendants » ont un risque multiplié par près de six, ce qui s'explique par la présence dans ce groupe des agriculteurs, de petits indépendants et des indépendants « atypiques ». Les professions intellectuelles et d'encadrement sont les moins concernées par la problématique, probablement en raison du fait que ce groupe est

²⁰ Les lecteurs intéressés par le détail des divers modèles de régression logistique se référeront au rapport technique (Wanner et al., 2008).

²¹ Tous les « odds ratios » (estimation des risques relatifs) présentés dans le texte sont significatifs. Les résultats indiquent l'effet net d'une modalité, par rapport à la modalité de référence, après prise en compte des autres variables incluses dans le modèle.

plus homogène que les dirigeants et membres des professions libérales, qui sont eux plus fréquemment soumis à des effets conjoncturels pouvant influencer leur revenu. Les ouvriers qualifiés et non qualifiés, ainsi que les employés, voient également leur risque augmenter, les risques étant entre 1.6 et deux fois supérieurs.

Parmi les autres résultats obtenus figurent le rôle de la nationalité. Par rapport aux Suisses et limitrophes, le groupe des Turcs et ressortissants des pays de l'ancienne Yougoslavie montrent un risque 1.3 fois supérieur. Quant au statut de propriété, la probabilité que les propriétaires aient de faibles ressources financières est divisée par cinq, comparativement aux locataires.

Chez les retraités, de nombreux facteurs interviennent également sur le risque de présenter de faibles ressources financières. En particulier, le type de contribuables joue un rôle, puisque le risque est moindre de se retrouver dans cette situation pour les couples comparativement aux personnes vivant seules. Une relation étroite existe entre la pratique d'une activité rémunérée en post-retraite et le risque étudié. Comparativement aux retraités ne disposant d'aucun revenu professionnel, la probabilité de présenter de faibles ressources est divisée par trois pour ceux restant professionnellement actifs après la retraite. Le niveau de formation joue également un rôle, puisque le risque est divisé par trois pour les retraités de formation tertiaire, comparativement aux retraités sans formation achevée. Ceux ayant atteint une formation secondaire se situent à mi-chemin.

Le canton de domicile est un facteur important avec, après contrôle des autres facteurs, un risque doublé en Valais comparativement aux autres cantons. La nationalité joue également un rôle étroit sur le risque mesuré, les Suisses et ressortissants des pays limitrophes étant fortement protégés comparativement aux retraités appartenant aux collectivités migrantes du Sud ou des Balkans restés en Suisse après la retraite.

Le statut de propriété intervient également de manière significative. Parmi les locataires, le risque de se retrouver dans une situation financière défavorable est multiplié par quatre, comparativement aux propriétaires.

Enfin ce qui concerne les rentes des 2^e/3^e piliers, on relèvera que plus du quart (28%) des contribuables ne bénéficiant d'aucune rente de prévoyance professionnelle n'atteignent pas le seuil défini (contre 6% pour les bénéficiaires). Dès lors, il est logique que la probabilité de se retrouver dans une situation de faibles ressources financières soit multipliée par près de six en l'absence de telles rentes.

Le fait de présenter de faibles ressources financières est dès lors clairement le résultat d'une lacune dans la prévoyance professionnelle. Plus généralement, cette situation répond à une multitude de facteurs liés à la formation, au type d'emploi et, de manière déterminante, à la structure familiale.

On peut d'ailleurs affiner l'analyse de la situation familiale en vérifiant l'importance de la présence d'enfants sur les ressources disponibles (Tableau 1.4). Rappelons au préalable que la proportion de personnes présentant de faibles ou très faibles ressources financières résulte du mode de calcul, lequel attribue un coefficient pour chaque membre du ménage. Ce coefficient permet d'estimer un revenu équivalent, soit une valeur sensée pouvoir être comparée quelle que soit la taille du ménage. Dans le tableau 1.4, nous considérons les coefficients proposés par la CSIAS (2005), qui paraissent les mieux adaptés aux familles avec enfants.

Tableau 1.4 : Revenus et proportion de ménages d'actifs (en %) présentant de faibles ou très faibles ressources financières, en fonction du seuil, selon la situation familiale détaillée, le revenu d'équivalence / le revenu réel et après inclusion de 5% des liquidités²²

	Homme sans enfant	Femme sans enfant	Monop. Homme*	Monop. Femme*	Couple sans enfant	couple + 1 enfant*	Couple + 2 enfants*	Couple + 3 enfants*	Couple + 4 enfants ou +*
Revenu médian mesuré** (N)	61700 (139044)	52850 (103596)	97300 (13173)	55150 (26060)	101400 (113736)	100950 (50035)	104250 (69107)	106600 (23915)	102050 (6553)
Revenu médian d'équivalence***	52450	52450	80300	80300	80300	97600	112300	126950	141650
Seuil de 60% (faibles ressources)									
Selon revenu mesuré	37000	31700	58400	33100	60850	60550	62550	63950	61250
Selon revenu d'équivalence***	31450	31450	48200	48200	48200	58600	67400	76150	85000
% de ménages selon revenu mesuré	18.0	18.1	13.1	17.4	15.5	11.9	8.9	10.1	9.8
% de ménages selon revenu d'équivalence***	16.4	24.6	6.9	38.0	12.7	10.8	12.3	18.5	33.9
50% (très faibles ressources)									
Selon revenu mesuré	30850	26400	48650	27550	50700	50450	52100	53300	51000
Selon revenu d'équivalence***	26200	26200	40150	40150	40150	48800	56150	63450	70825
% de ménages selon revenu mesuré	13.9	13.5	6.9	12.1	9.4	6.4	4.2	4.5	4.4
% de ménages selon revenu d'équivalence***	11.9	14.9	4.3	25.7	7.2	5.9	5.8	10.1	19.1

* Les taux pour les familles avec enfants sont à commenter en tenant compte des réserves méthodologiques émises dans le texte.

** Le revenu médian mesuré est le revenu réellement observé pour chacun des types familiaux.

*** Le revenu d'équivalence est calculé en divisant le revenu du ménage par un coefficient calculé à partir du nombre de membres du ménage, en considérant les coefficients proposés par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (1,00 pour le premier membre, 0,53 pour le deuxième, 0,33 pour le troisième et 0,28 pour chaque personne supplémentaire).

²² Le contribuable présente de faibles ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes ne permet pas d'atteindre 60% du revenu équivalent de l'ensemble de la population (cf. encadré 1). Cf. tableau 1.1 et section 1.1.1 pour la définition des seuils cantonaux et nationaux.

Le tableau 1.4 présente ce revenu médian d'équivalence (une valeur théorique qui conduirait à ce que chaque famille en Suisse, quelle que soit sa taille, présente la même situation financière), mais établit aussi, à titre de comparaison, le revenu médian mesuré pour les différentes catégories de familles. A partir de ces deux concepts, il est possible de calculer la proportion de ménages présentant des niveaux de revenus mesurés ou équivalents inférieurs aux seuils de 60% ou de 50%.

Le premier indicateur (60% ou 50% des ménages sous le seuil défini selon les revenus mesurés) représente un indicateur de la dispersion des revenus au sein d'une même catégorie de familles. On s'aperçoit que cette dispersion est la plus élevée pour les hommes et femmes vivant seuls et pour les ménages monoparentaux dirigés par une femme – des types de familles très hétérogènes – et la plus faible pour les familles composées d'un couple avec enfants.

Le second indicateur (60% ou 50% des ménages sous le seuil défini selon les revenus d'équivalence) traduit la pauvreté relative, telle que discutée dans le tableau 1.2. Il suggère une augmentation de la précarité de vie, à mesure où le nombre d'enfants augmente : l'interprétation de cette tendance doit être effectuée avec la plus grande prudence, ceci d'autant plus que des mécanismes de compensation non documentés peuvent intervenir (déductions fiscales, subventions cantonales telles que les allocations familiales qui n'apparaissent pas dans les données, etc.).

Ainsi 38% des contribuables féminins vivant seuls avec un ou plusieurs enfants et 34% des contribuables en couple avec 4 enfants ou plus ne disposent pas d'un revenu équivalent atteignant les seuils définis précédemment (60% du revenu médian). Le revenu médian des familles avec 4 enfants ou plus est supérieur à 100 000 francs, ce qui ne peut pas être qualifié en soi de faible revenu. Cependant, de par la prise en compte du nombre de personnes dans le ménage, le revenu équivalent correspondant est faible.

En revanche, les couples sans enfant sont privilégiés, puisqu'ils peuvent plus facilement cumuler deux activités professionnelles à plein temps. La proportion de ces couples disposant de faibles ressources financières est de 6%, contre 13% et 16% pour les hommes et femmes vivant seuls sans enfant, et 11% pour les couples vivant avec un seul enfant.

La prise en compte du seuil de 50% du revenu équivalent conduit à une diminution des proportions. Malgré cela, le lien entre la présence et le nombre d'enfants d'une part, et de très faibles ressources financières d'autre part, persiste.

1.3 Proportion de contribuables présentant d'importantes ressources financières

1.3.1 Proportion totale

Au total, 92 000 contribuables actifs et 28 000 contribuables retraités, soit approximativement un contribuable sur six, disposent d'importantes ressources financières, que nous définissons arbitrairement comme représentant un revenu, additionné de 5% des liquidités, supérieur à 180% du revenu médian équivalent (91 807 francs pour le seuil national, cf. tableau 1.5). La moitié de ces contribuables sont des couples, et l'autre moitié des personnes vivant seules. Selon ces données, un sixième des contribuables retraités en Suisse, soit approximativement 130 000 contribuables

dont 56 000 couples, se retrouveraient dans une situation privilégiée. En outre, quelque 440 000 contribuables en âge d'exercer une activité, (dont près de 200 000 couples) seraient dans ce cas.

La probabilité de disposer de ressources élevées concerne, selon le critère cantonal, 10% des femmes seules, 21,5% des hommes seuls et 16% des couples. Quel que soit le groupe de contribuable et le canton, les femmes seules présentent les plus faibles probabilités d'atteindre un niveau de revenu élevé. On observe par contre peu de différences entre retraités et actifs dans la proportion des contribuables disposant d'importantes ressources financières (Tableau 1.6). Cependant, des variations relativement importantes caractérisent les cantons, autant lorsque l'on considère le seuil cantonal que le seuil national. La richesse relative, à l'échelle du canton, varie de manière moins importante (entre 14% à Neuchâtel et 18% à Saint-Gall), que dans le cas d'une unique échelle nationale (9% en Valais, 22% à Zurich). Quelle que soit l'échelle retenue, Zurich et Saint-Gall présentent une situation privilégiée, alors que Neuchâtel montre globalement les résultats les moins favorables.

Tableau 1.5 : Revenus retenus pour définir les contribuables présentant d'importantes ressources financières

	Personne seule		Couple sans enfant		Couple, 2 enfants*		Ménage monoparental, 2 enfants*	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Argovie	99'100	8'250	148'700	12'400	247'800	20'650	198'250	16'500
Neuchâtel	84'650	7'050	126'950	10'600	211'600	17'650	169'300	14'100
Saint-Gall	91'000	7'600	136'500	11'400	227'550	18'950	182'000	15'150
Valais	78'000	6'500	117'000	9'750	195'000	16'250	156'000	13'000
Zurich	100'350	8'350	150'550	12'550	250'900	20'900	200'750	16'750
Ensemble	91'800	7'650	137'700	11'500	229'500	19'150	183'600	15'300

* ne s'applique qu'aux personnes actives.

Les personnes dont le revenu additionné de 5% des liquidités dépasse ces seuils sont considérées comme présentant d'importantes ressources financières.

Le tableau 1.6 montre que la probabilité de présenter d'importantes ressources financières pour les contribuables classés selon l'âge pondère quelque peu l'observation selon laquelle les niveaux sont similaires suivant la catégorie (retraités ou actifs). En effet, quel que soit le type de contribuables (homme seul, femme seule, couple), un pic s'observe entre 50 et 64 ans (graphique 1.2). Les préretraités présentent indéniablement une situation privilégiée, comparativement aux plus jeunes ménages et aux ménages les plus âgés.

Tableau 1.6 : Proportion de contribuable présentant d'importantes ressources financières, selon la situation familiale, la catégorie de contribuable, et le canton²³

	Hommes seuls*	Femmes seules*	Couples	Total
Seuil national				
Ensemble des contribuables	22.8	11.3	17.5	17.0
Par groupe				
Actifs	22.7	11.0	17.5	17.4
Retraités	23.4	11.9	17.7	16.0
Par canton				
Argovie	25.3	11.9	22.2	20.1
Neuchâtel	13.8	7.3	13.1	11.4
Saint-Gall	25.2	13.2	17.6	18.1
Valais	16.0	5.1	7.5	8.9
Zurich	26.2	15.3	23.7	21.8
Seuil cantonal				
Ensemble des contribuables	21.5	10.3	16.3	15.8
Par groupe				
Actifs	21.4	9.9	16.2	16.1
Retraités	21.9	10.9	16.6	14.9
Par canton				
Argovie	19.7	8.6	17.3	15.5
Neuchâtel	16.5	8.8	15.5	13.6
Saint-Gall	24.6	12.8	17.1	17.7
Valais	24.1	8.9	12.0	14.0
Zurich	20.3	11.3	18.5	16.7

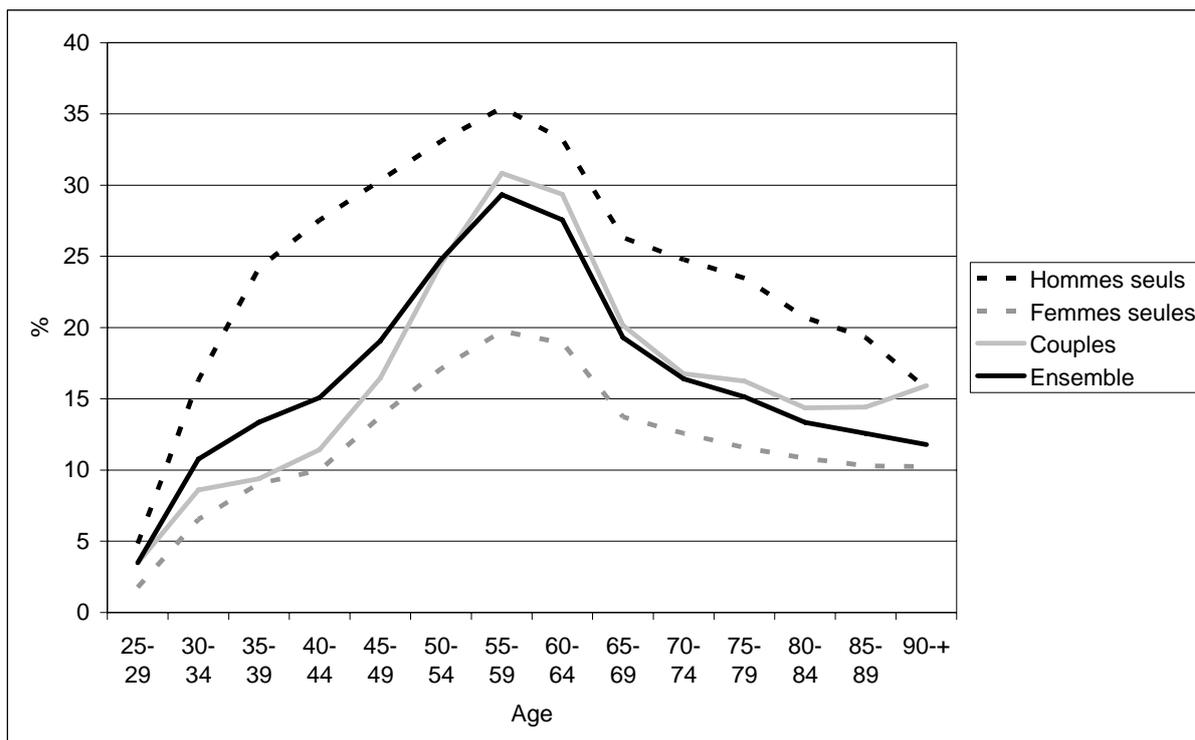
Source : registres fiscaux.

* par hommes seuls et femmes seules, on entend les contribuables masculins ou féminins, quelle que soit la composition du ménage dans laquelle ils vivent.

²³ Le contribuable présente d'importantes ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes est supérieur à 180% du revenu équivalent de l'ensemble de la population. Cf. tableau 1.1 et section 1.1.1 pour la définition des seuils cantonaux et nationaux.

On remarquera que, contrairement à ce qui était observé concernant les faibles ressources financières (section précédente), les schémas par âge sont identiques pour les hommes seuls, les femmes seules et les couples. Des variations s'observent cependant en ce qui concerne les proportions, les hommes vivant seuls sont plus susceptibles que les couples de présenter des ressources financières élevées. A l'âge de 55-59 ans, 35% des hommes vivant seuls atteignent un niveau élevé de ressources financières, contre 28% des couples. Les femmes vivant seules, de nouveau, se situent dans la moins bonne position (18% maximum, à 55-59 ans).

Graphique 1.2 : Évolution de la probabilité de présenter d'importantes ressources financières, selon l'âge et la situation familiale



Source : registres fiscaux.

1.3.2 La modélisation du risque de présenter d'importantes ressources financières

Une régression logistique modélisant la probabilité de présenter d'importantes ressources financières confirme les résultats obtenus lorsque l'on considère le groupe des contribuables à faibles ressources (cf. section 1.2.4). Ceci s'explique par le fait que les facteurs qui déterminent un faible revenu sont les mêmes que ceux qui déterminent un revenu élevé. Un niveau de formation adéquat, le fait d'être propriétaire de son logement, une position socioprofessionnelle favorable, et pour les retraités le fait d'exercer une activité rémunérée ou de disposer d'une rente de prévoyance professionnelle interviennent ensemble sur la probabilité d'être financièrement privilégié²⁴.

²⁴ Résultats non présentés. Cf. Wanner et al., 2008.

En outre, parmi les personnes actives, la composition de la famille intervient à nouveau de manière déterminante. En particulier, la présence d'enfants dans le couple diminue fortement la probabilité de se retrouver dans le groupe des personnes présentant des ressources financières élevées. Ceci s'observe notamment chez les femmes vivant seules, lesquelles sont 7% à présenter une situation économique favorable en l'absence d'enfants, contre 3,5% en présence de ceux-ci.

De manière similaire au tableau 1.4, le tableau 1.7 présente le revenu médian mesuré et le revenu médian d'équivalence pour les différents types de ménages. Suivant le concept utilisé (normes proposées par la CSIAS, 2005), les seuils à atteindre pour être dans la catégorie privilégiée varient sensiblement. Compte tenu du nombre de membres dans le ménage, le revenu doit être proche de 94 000 francs pour une personne seule et de 255 000 francs pour un couple avec quatre enfants. Pour cette raison, la probabilité de disposer d'importantes ressources financières diminue rapidement à mesure où la famille s'agrandit. Globalement, ce sont les ménages de contribuables composés d'un homme avec enfant ou d'un couple sans enfant qui présentent les probabilités les plus élevées de disposer de ressources élevées.

Le revenu médian mesuré montre, pour sa part, peu de différences en fonction du nombre d'enfants : quel que soit ce nombre, ce revenu est légèrement inférieur à 100 000 francs. Mesurer les proportions de contribuables dont le revenu effectif dépasse 180% du revenu médian mesuré revient à décrire la dispersion des revenus dans chaque type de familles. Cette dispersion est la plus faible pour les femmes vivant seules ou les familles avec deux enfants, et la plus élevée parmi les ménages monoparentaux dirigés par un homme.

Tableau 1.7 : Revenus et proportion de ménages d'actifs (en %) présentant d'importantes ressources financières, selon la situation familiale détaillée, le revenu d'équivalence / le revenu réel ²⁵

	Homme sans enfant	Femme sans enfant	Monop. Homme*	Monop. Femme*	Couple sans enfant	couple + 1 enfant*	Couple + 2 enfants*	Couple + 3 enfants*	Couple + 4 enfants ou +*
Revenu médian mesuré** (N)	61700 (139044)	52850 (103596)	97300 (13173)	55150 (26 060)	101400 (113736)	100950 (50035)	104250 (69107)	106600 (23915)	102050 (6553)
Revenu médian d'équivalence***	52450	52450	80300	80300	80300	97600	112300	126950	141650
Seuil de 180%									
Selon revenu mesuré	111050	95150	175140	99250	182500	181700	187650	191900	183700
Selon revenu d'équivalence	94400	94400	144550	144550	144550	175700	202150	228500	254950
% de ménages selon revenu mesuré	10.8	7.8	14.2	10.6	10.1	9.4	8.8	10.2	11.1
% de ménages selon revenu d'équivalence	17.0	7.1	22.5	3.5	16.4	10.6	7.0	6.2	4.5

* Les taux pour les familles avec enfants sont à commenter en tenant compte des réserves méthodologiques émises dans le texte.

** Le revenu médian mesuré est le revenu réellement observé pour chacun des types familiaux.

*** Le revenu médian d'équivalence est calculé en divisant le revenu du ménage par un coefficient calculé à partir du nombre de membres du ménage, en considérant les coefficients proposés par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (1,00 pour le premier membre, 0,53 pour le deuxième, 0,33 pour le troisième et 0,28 pour chaque personne supplémentaire).

²⁵ Le contribuable présente d'importantes ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes est supérieur à 180% du revenu équivalent de l'ensemble de la population. Cf. tableau 1.1 et section 1.1.1 pour la définition des seuils cantonaux et nationaux.

2 Le revenu des contribuables et sa composition

Le chapitre précédent permet d'affirmer, sans surprise, que d'importantes inégalités existent dans les situations financières des contribuables. Afin de mieux préciser les mécanismes conduisant à la diversité des situations, on analyse dans ce deuxième chapitre le revenu total des contribuables, avant d'aborder dans le chapitre suivant la fortune.

Une première section s'intéresse à la description du niveau des revenus des actifs et des retraités, tandis que la section 2.2 présente la distribution des revenus selon la source. Les deux sections suivantes traiteront de l'apport respectif des différentes sources aux revenus des personnes situées aux deux extrémités de l'échelle de revenus, alors que le chapitre 2.5 porte spécifiquement sur le revenu de l'activité. Le quatrième pilier, défini comme l'activité professionnelle en post-retraite, sera finalement appréhendé à partir des informations sur l'activité rémunérée des retraités.

2.1 Revenu total

2.1.1 Niveau du revenu

Dans l'ensemble, les contribuables présentent un revenu total médian de 70 500 francs²⁶. Celui-ci est de 77 200 francs pour les contribuables actifs, et de 52 100 francs pour les retraités (Tableau 2.1).

Chez les retraités, les montants varient considérablement en fonction de la situation familiale. Le montant total médian est d'environ 46 000 francs chez les contribuables masculins vivant seuls, de 38 000 francs chez les contribuables féminins dans la même situation de vie et de 71 000 francs parmi les couples.

Le revenu total médian des actifs est légèrement inférieur à 103 000 francs pour les couples (avec ou sans enfants), atteint 64 000 chez les hommes vivant seuls mais est inférieur à cette valeur pour les femmes vivant seules (53 000 francs).

Ces données peuvent être mises en relation avec l'enquête suisse sur le revenu et la consommation (ERC) effectuée chaque année par l'Office fédéral de la statistique auprès de ménages tirés au sort à partir du registre téléphonique Swisscom. L'enquête de 2004 qui porte sur 3270 ménages rencontrés durant l'ensemble de l'année, rapporte un revenu brut des ménages (tous âges confondus) de l'ordre de 71 000 francs annuels (contre environ 75 000 francs dans notre échantillon) pour les personnes vivant seules et légèrement supérieur à 120 000 francs (ici, près de 130 000 francs) pour les couples sans enfant (OFS, 2007). Les différences observées entre l'ERC et les données fiscales peuvent être partiellement imputées aux différences dans les concepts, au fait que l'ERC se limite aux ménages privés, et peut-être à des effets liés à la non-réponse (de l'ordre de 70%) dans l'ERC.

Sans surprise, les personnes vivant en couple présentent, comparativement aux personnes vivant seules, des variations plus importantes dans les revenus. A l'échelle de l'ensemble des cantons, les 1^{er} et 3^e quartiles sont respectivement de 78 000 et 136 000 francs. A Zurich, Saint-Gall et Argovie, cet

²⁶ Rappelons que le revenu total inclut le revenu de l'activité (revenu net), des rentes de 1^{er}, 2^e/3^e piliers, d'autres revenus ou rentes (en particulier assurance chômage et pensions alimentaires), ainsi que les revenus de la fortune mobilière ou immobilière (valeur locative). Pour des raisons techniques, on ne peut pas identifier la part du revenu total effectivement perçue sous la forme d'un transfert financier de celle non perçue (valeur locative).

écart interquartile est encore plus élevé²⁷, ce qui est le signe d'une plus grande diversité de situations concernant les revenus.

Tableau 2.1 : Indicateurs du revenu des contribuables, selon la catégorie et la situation familiale

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Ensemble
Ensemble				
- Médiane	61'700	47'550	95'700	70'450
- 1 ^{er} quartile	43'500	32'300	69'550	47'250
- 3 ^e quartile	85'250	64'950	128'650	104'450
Actifs				
- Médiane	63'650	53'300	102'650	77'200
- 1 ^{er} quartile	47'050	38'150	77'700	53'300
- 3 ^e quartile	86'950	69'950	135'650	111'350
Retraités				
- Médiane	46'250	37'600	71'300	52'100
- 1 ^{er} quartile	30'550	28'750	52'200	34'550
- 3 ^e quartile	70'600	53'200	97'250	77'750

Source : registres fiscaux. * par hommes seuls et femmes seules, on entend les contribuables masculins ou féminins, quelle que soit la composition du ménage dans laquelle ils vivent.

2.1.2 Rôle de l'âge

Le graphique 2.1 présente la distribution des revenus totaux selon le groupe quinquennal d'âge et pour les différents types de contribuables. Sans surprise, l'âge y joue un rôle important. Le modèle général est une augmentation du revenu, qui atteint un maximum pour les contribuables âgés entre 45-49 ans, puis baisse par la suite²⁸. Ce schéma peut s'expliquer à la fois par des effets d'âge (augmentation du revenu de l'activité avec l'avancée en âge) et des effets de cohorte (les générations les plus âgées présentent en moyenne un niveau de formation moins élevé que les générations situées aux âges intermédiaires et perçoivent de ce fait des revenus légèrement inférieurs).

Les profils selon l'âge sont plus marqués pour les couples que pour les personnes vivant seules, en particulier les femmes. En outre, on peut observer que ce sont aux âges intermédiaires de la vie que les écarts interquartiles sont les plus importants (et dès lors que les revenus varient le plus d'une personne à l'autre). Le passage à la retraite s'accompagne pour sa part à la fois d'une baisse significative du revenu total, et d'une diminution des écarts interquartiles.

L'existence d'un pic salarial entre 45 et 49 ans, si elle était vérifiée non seulement à partir des données portant sur une année, mais pour des générations observées à des périodes différentes, signifierait que le marché du travail en Suisse est définitivement éloigné du modèle dit de « croissance linéaire du salaire jusqu'à la retraite », selon lequel le maximum devrait être atteint plus tardivement.

²⁷ Données non présentées dans cette synthèse.

²⁸ Ce résultat se retrouve également dans l'enquête sur les revenus et la consommation de 2004 (OFS, 2007).

On vérifiera un peu plus loin si ce schéma s'observe pour ce qui est du revenu professionnel uniquement.

Encadré 3

L'analyse des revenus et de la fortune sera effectuée dans ce chapitre et dans les chapitres suivants à l'aide d'indicateurs de tendance centrale et de dispersion: la médiane²⁹, les quartiles (figurant sur les graphiques sous la forme d'une barre) et les premier et dernier déciles (10% et 90%, figurant sous la forme d'un trait fin). Un exemple de lecture peut être apporté en considérant les hommes seuls âgés de 25-29 ans (1^{ère} barre à gauche sur le graphique 2.1). La médiane est légèrement inférieure à 53 500 francs (signifiant que 50% des hommes de 25-29 ans vivants seuls disposent d'un revenu inférieur, l'autre moitié disposant d'un revenu supérieur), les quartiles sont de 39 200 et 64 300 francs environ (signifiant ainsi que 50% de la population est incluse dans cette tranche de revenus), et les déciles se situent entre 18 500 et 77 300 francs (80% de la population se situe dans cette tranche de revenus, 10% en dessous et 10% en dessus).

Le revenu total médian des couples dont le contribuable principal est âgé de 45 à 54 ans dépasse 110 000 francs. Il est inférieur à 100 000 francs pour les couples dont le contribuable principal est âgés de 35 ans et moins ou de 64 ans et plus. Les écarts interquartiles atteignent 65 000 francs aux âges intermédiaires, mais ne dépassent pas 40 000 francs aux extrémités de la vie adulte. Les jeunes couples présentent dès lors un niveau de revenus relativement bas, comparativement aux couples quadragénaires et quinquagénaires, mais ce sont surtout les contribuables du 4^e âge qui présentent les plus faibles revenus totaux. Ainsi, les couples (légèrement plus d'un millier dans notre échantillon) survivants, âgés de 90 ans et plus, disposent d'un revenu total médian de 58 000 francs. Le dixième de cette population dispose même d'un niveau annuel inférieur à 34 000 francs.

Chez les hommes seuls, ainsi que chez les femmes seules, la relation entre l'âge et le niveau de revenus est moins forte. Chez les femmes vivant seules, la médiane évolue entre 36 000 francs (80-89 ans) et 57 000 francs (45-49 ans), soit un rapport de 1 à 1,6 ; le rapport correspondant pour les couples, entre le groupe d'âge présentant le niveau le plus élevé et celui présentant le niveau le plus bas est de 1 à 1,9. Il varie entre 1 et 1,7 pour les hommes seuls.

La diminution du revenu dans les classes d'âge les plus avancées n'est pas la même selon le type de contribuables. Par rapport à un contribuable âgé de 65-69 ans, cette baisse est de l'ordre de 14% pour les contribuables masculins vivant seuls âgés de 85-89 ans (42 500 francs contre 49 200 francs), de 8% pour les femmes vivant seules du même âge (36 300 francs contre 39 500 francs) et de 22% pour les couples (60 100 francs contre 76 900 francs). La faible diminution du revenu médian chez les femmes vivant seules s'explique par le fait que les veuves représentent une part croissante de cette population. Certaines d'entre elles, qui bénéficient des rentes de leur défunt mari, disposent de revenus plus élevés que ceux des retraitées célibataires ou divorcées.

Par ailleurs, quel que soit le groupe d'âge considéré, un contribuable de sexe masculin présente un revenu médian supérieur à celui d'une femme dans la même situation de vie. L'écart entre les revenus

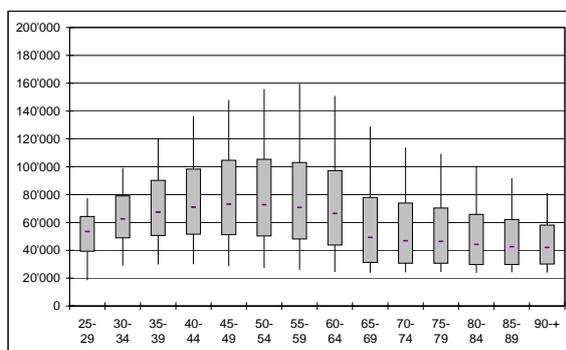
²⁹ De manière systématique et afin d'éviter des effets liés à des contribuables atypiques, on utilise la médiane pour décrire les niveaux de revenus et de fortune ; lorsque l'on s'intéresse aux rubriques intervenant dans le revenu ou la fortune, on se réfère cependant au revenu et à la fortune moyenne.

médians des hommes et des femmes est d'approximativement 10% au profit des hommes pour les classes d'âge extrêmes (25-29 ans et 90 ans et plus) et atteint même 34% entre 60 et 64 ans. Les écarts absolus, en francs, augmentent également avec l'âge au cours de la vie active. Un contribuable de sexe masculin âgé de 25-29 ans présentera un revenu médian de 50000 francs supérieur à une femme. Cet écart atteint 16 000 francs entre 45 et 64 ans.

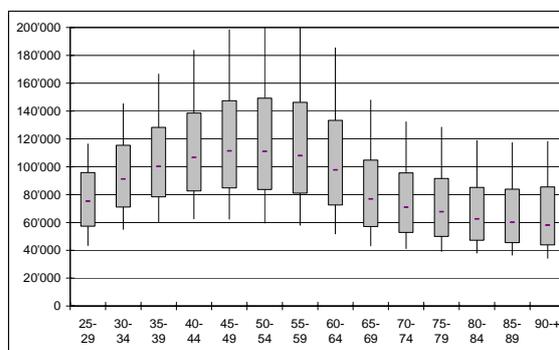
Comme nous disposons d'informations pour la seule année 2003, il n'est pas possible de déterminer précisément les causes de la relation entre âge et revenu total, et en particulier de distinguer le rôle des effets spécifiques de l'âge et celui des effets de génération. Les premiers peuvent être reliés par exemple au recul de l'activité professionnelle des retraités. Les seconds pourraient être rattachés à la biographie éducative et professionnelle ainsi qu'au statut des différentes cohortes d'individus vis-à-vis de la prévoyance vieillesse et professionnelle. Ces deux effets d'âge et de génération pourraient intervenir ensemble, mais selon des niveaux différents, dans la baisse du revenu médian observée parmi les contribuables les plus âgés.

Graphique 2.1 : Distribution des revenus totaux des contribuables, selon la situation familiale et l'âge.

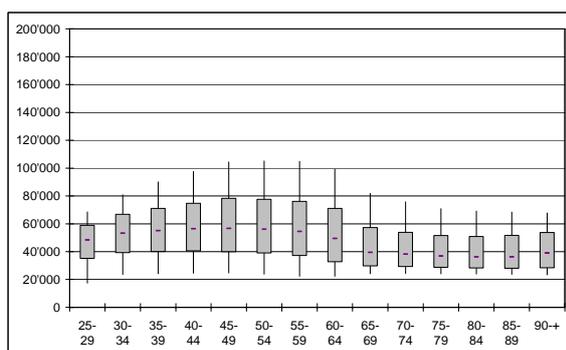
Hommes seuls



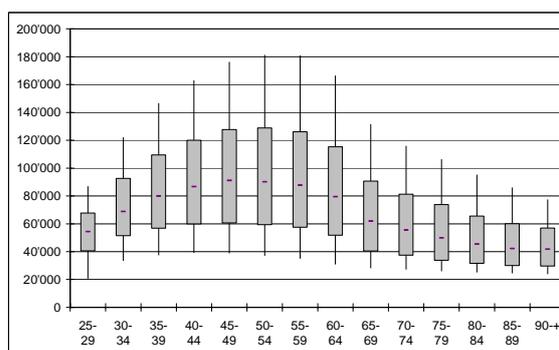
Couples



Femmes seules



Ensemble



Source: registres fiscaux

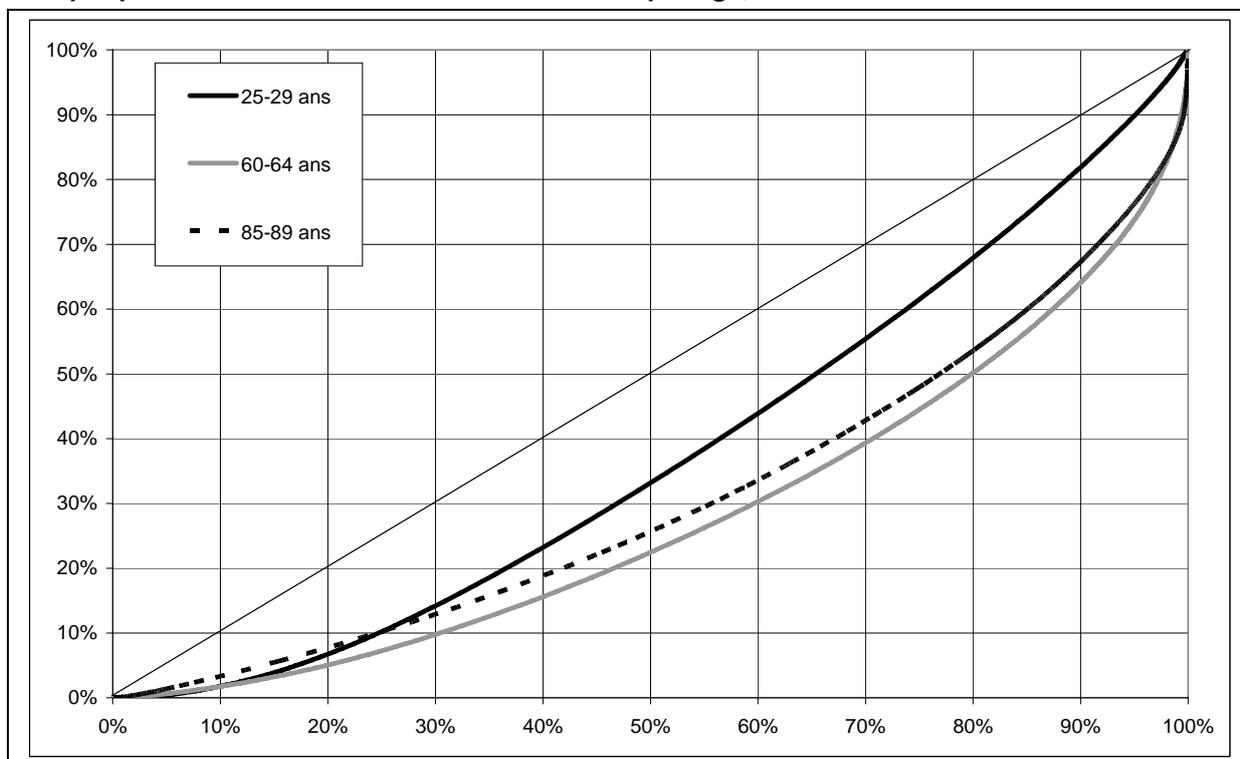
2.1.3 Les inégalités dans la répartition des revenus

L'information issue des médianes, quartiles et déciles, ainsi que des proportions de contribuables présentant de faibles ressources financières, résumant singulièrement l'analyse des disparités observées dans les revenus. En particulier, ces indicateurs peuvent cacher l'existence de sous-groupes présentant des niveaux élevés de précarité ou de richesse. Afin d'affiner les calculs relatifs aux inégalités observées parmi les contribuables, il est d'usage de recourir aux indicateurs spécifiques que sont les courbes de Lorenz et les coefficients de Gini.

Encadré 4

Les courbes de Lorenz, dont un exemple est fourni au graphique 2.2 pour les hommes vivant seuls, illustrent graphiquement la répartition des revenus au sein des contribuables. Sur l'abscisse figure la proportion cumulée de contribuables classés selon le niveau de revenu, et sur l'ordonnée le total des revenus distribués au sein des contribuables, exprimé également sous la forme de pourcentages. Chaque courbe représente la part cumulée des revenus acquise par une proportion donnée de contribuables. On s'aperçoit par exemple que, parmi les 25-29 ans, 50% des contribuables les moins rémunérés perçoivent ensemble légèrement plus de 30% des revenus distribués, alors que aux âges compris entre 60-64 ans, la même proportion touche moins de 25% des revenus distribués. La forme de la courbe indique le niveau des inégalités, et plus la courbe s'éloigne de la diagonale, plus l'inégalité est importante. Dans notre exemple, le revenu le plus inégal se situe chez les sexagénaires et celui le plus égal chez les jeunes actifs. Les hommes seuls en fin de vie montrent, comparativement, un niveau moyen d'inégalités. Ce profil par âge s'observe également pour les autres catégories de contribuables.

Graphique 2.2 : Courbe de Lorenz des revenus par âge, hommes seuls



La lecture des graphiques présentant des courbes de Lorenz est parfois fastidieuse, et c'est pourquoi il importe de disposer d'indices synthétiques susceptibles de résumer le niveau des inégalités. L'un de ces indices, le coefficient de Gini, représente l'aire comprise entre la diagonale (droite d'égalité parfaite) et la courbe de Lorenz. Cette aire est exprimée en pourcentage de l'aire totale figurant entre la diagonale et les axes (surface du triangle). Si la répartition des revenus au sein de la population est parfaitement égalitaire, la courbe de Lorenz suit la diagonale et le coefficient de Gini est égal à zéro. Par contre, en cas d'inégalité maximale (l'ensemble des revenus aux mains d'un seul contribuable, les autres n'ayant rien), le coefficient de Gini est égal à l'unité. Pour l'ensemble de la Suisse, les statistiques internationales suggèrent un coefficient de Gini légèrement supérieur à 0.3³⁰.

Quelle que soit la catégorie familiale, le coefficient de Gini est plus élevé pour les retraités que pour les personnes en âge d'exercer une activité (Tableau 2.2). Ainsi, pour les couples, il se situe à 0,32 pour les 65 ans et plus contre 0,28 pour les moins de 64 ans. Les hommes retraités vivant seuls montrent le niveau d'inégalités le plus élevé (0,44 pour les retraités contre 0,35 pour les hommes actifs). L'inégalité est par contre moins importante parmi les femmes vivant seules.

Tableau 2.2 : Coefficients de Gini pour quelques dimensions économiques, en fonction de la catégorie de contribuables

	Hommes	Femmes	Couples
<i>Revenu total</i>			
Ensemble	0.36	0.32	0.30
25-64 ans	0.35	0.31	0.28
65 ans et plus	0.44	0.32	0.32
<i>Revenu du travail</i>			
24-64 ans	0.38	0.41	0.31
<i>Revenus du 1er pilier</i>			
65 ans et plus	0.17	0.11	0.11
<i>Revenus des 2e/3e piliers</i>			
65 ans et plus	0.71	0.72	0.63

Source : Registres fiscaux.

L'inégalité plus importante observée dans les revenus totaux des contribuables retraités, comparativement aux actifs, rejoint le résultat de Rubin et al (2000), lequel a calculé pour les Etats-Unis des niveaux d'inégalités de 0,48 chez les retraités contre 0,41 chez les actifs. Une analyse plus détaillée montre par ailleurs que le niveau d'inégalités en Suisse, appréhendé par l'indice de Gini, est maximal entre 60 et 70 ans³¹, mais qu'il diminue par la suite.

³⁰ World Institute for Development Economic Research, <http://www.wider.unu.edu/wiid/wiid.htm>

³¹ Non présentée dans cette synthèse.

2.2 Composition du revenu

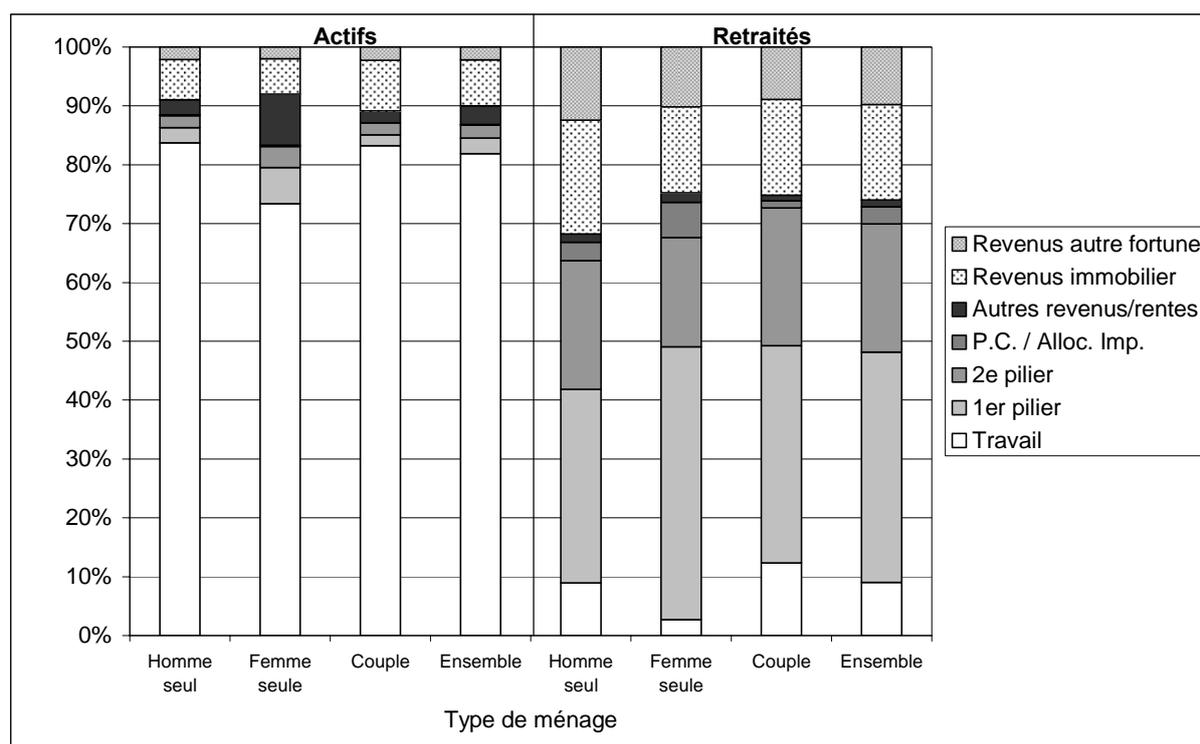
Différentes sources constituent le revenu total, avec des participations variables en fonction de la catégorie de contribuables (retraité, actif).

Ainsi, comme l'atteste le graphique ci-dessous, qui présente la contribution des différentes rubriques au revenu total moyen, les personnes en âge d'exercer une activité dépendent essentiellement du revenu de l'activité rémunérée. Quelle que soit la situation familiale, plus de 70% du revenu total est constitué, chez ces personnes, des revenus de la profession. Pour les hommes seuls et les couples, cette proportion dépasse même 80%, tandis que les femmes présentent une situation légèrement plus contrastée, dans la mesure où elles bénéficient, en moyenne, de revenus issus d'autres sources contribuant au total à 30% approximativement de leur revenu : rentes du 1^{er} pilier (6% du total des revenus, principalement des rentes de veuves) et autres rentes et revenus (9% du total, principalement des pensions alimentaires pour divorcées) représentent les deux principales sources de revenus dans ce groupe de contribuables, après le revenu de l'activité.

Les actifs bénéficient également de revenus de la fortune immobilière – valeur locative principalement – qui constituent approximativement 10% du montant total des revenus.

La situation est très différente pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. En effet, le revenu du travail ne constitue en moyenne chez ces personnes que légèrement moins de 10% du revenu total. On relèvera, à la lecture du graphique 2.3, que l'activité professionnelle en situation de post-retraite ne contribue que très peu au revenu des contribuables féminins vivant seules, et un peu plus à celui des hommes seuls et des couples. Considérés dans leur ensemble, ces contribuables se caractérisent par une situation dans laquelle le revenu du 1^{er} pilier constitue la première source de revenus (40% du revenu total), devant les rentes de 2^e pilier et les revenus de la fortune immobilière. Chez les femmes seules en âge de retraite, 45% du revenu est constitué du 1^{er} pilier. Les rentes complémentaires (prestations complémentaires et allocations pour impotents) ne jouent, sur l'ensemble de l'échantillon, pas un rôle déterminant.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces données moyennes ne reflètent que partiellement la situation des différents groupes, définis en fonction des ressources financières à disposition. Dès lors, afin d'affiner les calculs, il importe d'analyser les contributions respectives des différentes sources de revenu en tenant compte du niveau des ressources financières (chapitre 2.3).

Graphique 2.3 : Répartition du revenu total des contribuables, en fonction de la source, selon la catégorie de contribuables et la situation familiale

Source : Registres fiscaux

2.3 La structure des revenus des contribuables présentant de faibles ressources financières

La répartition des sources contribuant aux revenus moyens des contribuables présentant de faibles ou de très faibles ressources financières est fort différente de la situation décrite précédemment pour l'ensemble des contribuables.

Chez les actifs, les revenus sont toujours dominés par l'activité rémunérée, mais de manière moins importante (Graphique 2.4). En particulier, parmi les femmes seules présentant de faibles ressources financières (seuil de 60% du revenu médian), près de la moitié des revenus découlent du 1^{er} pilier (rentes de veuves ou rentes AI) et des autres revenus (pensions alimentaires principalement). Ce fait s'explique par la forte proportion de veuves et de divorcées dans ce groupe. Les hommes actifs vivant seuls se caractérisent également par une très forte dépendance aux rentes de 1^{er} pilier, qui sont dans leurs cas en très grande majorité des rentes AI.

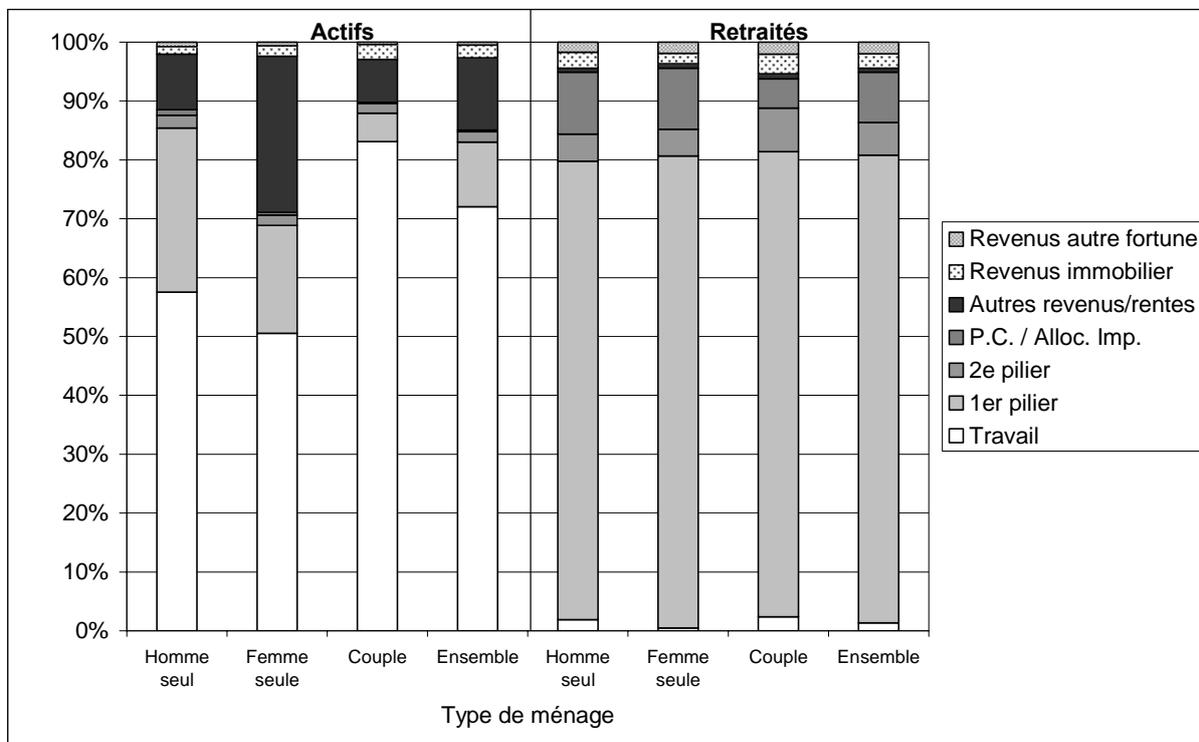
On retrouve, parmi les retraités présentant de faibles ou de très faibles ressources financières, des contribuables dépendant de manière prépondérante des revenus du 1^{er} pilier. La part de celui-ci dans le revenu total moyen est proche de 80%, tandis que les autres rentes (2^e/3^e piliers, prestations complémentaires et allocations pour impotents) fournissent 15% approximativement du revenu moyen.

La quasi-totalité des contribuables retraités disposent d'une rente de 1^{er} pilier, dont le montant ne varie pas de manière importante d'un contribuable à l'autre puisque ces rentes sont plafonnées à un montant défini par la loi. Cependant, de rares exceptions peuvent apparaître. En particulier, les

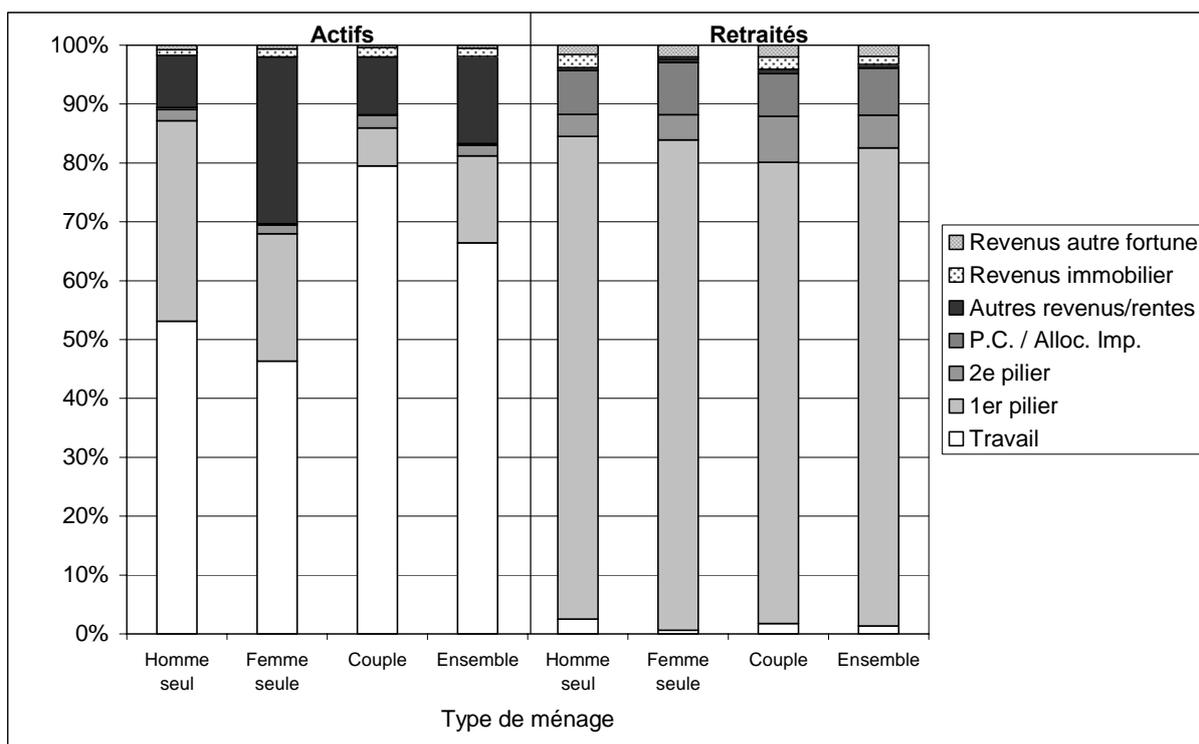
personnes ayant exercé l'ensemble de leur activité à l'étranger ne disposent pas toujours d'une rente. Quelques rares contribuables ont également pu ajourner la rente.

Graphique 2.4 : Contribution moyenne des différents types de revenus au revenu total des contribuables âgés présentant de faibles ressources financières, selon la catégorie de contribuables et la situation familiale

Faibles ressources



Très faibles ressources



Source : registres fiscaux. Ressources financières définies selon le seuil cantonal

Le caractère universel de la rente AVS n'influence pas le risque de présenter de faibles ressources financières, puisque le montant de la rente est toujours inférieur au seuil de 60%, et fréquemment inférieur au seuil de 50%, tels qu'ils ont été définis comme critères dans cette étude³².

Pour franchir les seuils proposés et sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières, il importe donc de disposer d'autres ressources financières régulières ou de liquidités. Le graphique 2.4 indique à ce propos que les personnes dans ces catégories sont dans une situation où les sources de revenus disponibles ne sont pas diversifiées.

Si elles ne permettent dès lors pas, à elles seules, de s'éloigner d'une situation de faibles ressources financières, les rentes de 1^{er} pilier semblent malgré tout indispensables et garantissent la majorité des revenus pour le groupe de personnes les plus défavorisées qui, rappelons-le, représentent 15% des contribuables âgés.

Ces données permettent finalement de mieux définir les groupes à risques (seuil en dessous de 60% du revenu médian + 5% de liquidités) et suggèrent que quatre catégories de contribuables sont susceptibles de présenter de faibles revenus : (1) les « working poors », des ménages d'actifs bénéficiant essentiellement de revenus professionnels, mais n'arrivant pas à atteindre un niveau de revenu élevé ; il est probable que cette catégorie concerne en premier lieu des personnes vivant en couple, souvent avec enfant(s) ; (2) des personnes en âge d'exercer une activité professionnelle, invalides ou bénéficiaires d'une rente de 1^{er} pilier suite à un veuvage ou, plus rarement, par anticipation de la rente AVS ; (3) des personnes, le plus souvent des femmes, divorcées et ayant des enfants à charge ; (4) des rentiers n'ayant pour seules ressources qu'une rente AVS. Dans tous les cas, ces contribuables ne disposent pas de fortunes permettant de faire face au faible niveau de revenus qui les caractérisent.

2.4 La structure des revenus des contribuables présentant d'importantes ressources financières

La composition des revenus des personnes aisées diffère significativement de celle des contribuables présentant de faibles ou de très faibles ressources financières (graphique 2.5). En effet, le rôle des revenus de l'activité professionnelle est beaucoup plus important.

Chez les contribuables en âge d'exercer une activité, les revenus de l'activité représentent approximativement 80% du revenu total des personnes privilégiées. Ces proportions sont évidemment plus élevées que celles observées parmi les personnes présentant de faibles ressources financières, et plus encore de très faibles ressources : cependant, c'est surtout au niveau des montants que les écarts sont importants. En moyenne, l'activité professionnelle fournit, dans ce groupe, près de 150 000 francs, avec cependant une moyenne inférieure à 100 000 francs chez les femmes seules et proche de 180 000 francs chez les couples.

Cependant, la différence fondamentale entre contribuables aux revenus élevés et contribuables aux faibles ou très faibles revenus se situe principalement dans le fait que les rentes ne jouent pas un rôle

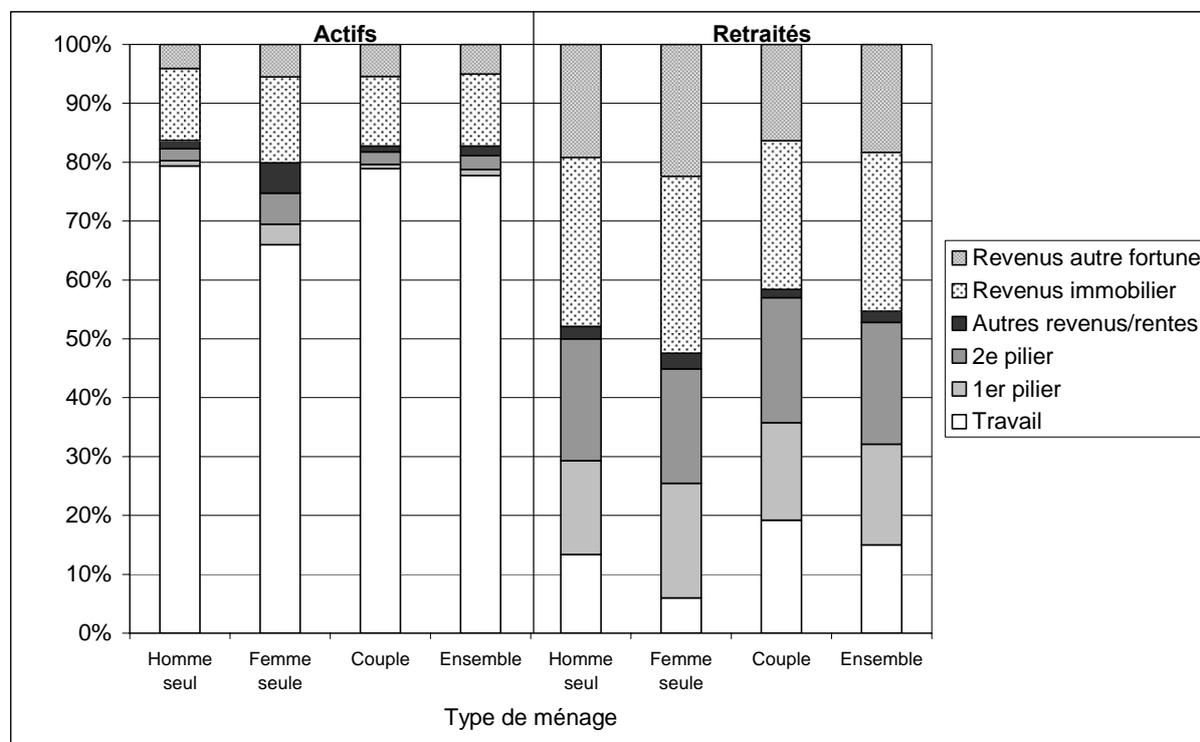
³² Le seuil défini de 60% du revenu médian varie entre 2150 et 2800 francs mensuels selon le canton, tandis que le seuil de 50% varie entre 1800 et 2300 francs mensuels. La rente individuelle AVS maximale s'élevait en 2003 à 2110 francs par mois (Statistique des assurances sociales 2006, p. 89).

déterminant dans les revenus des personnes aisées, alors que le revenu de la fortune prend une place plus importante (17% pour l'ensemble des actifs présentant d'importantes ressources financières).

Aux âges de la retraite, les contribuables aisés se caractérisent par une situation fort différente de ceux en âge d'exercer une activité, avec en premier lieu de très fortes variations dans la part des différentes sources de revenus. Pour l'ensemble des contribuables aisés ayant atteint ou dépassé l'âge de la retraite, le revenu total est constitué de revenus des biens immobiliers (27%), des rentes des 2^e/3^e piliers (21%), du revenu de la fortune non immobilière (18%), des rentes du 1^{er} pilier (17%) et du revenu du travail (15%).

Exercer une activité professionnelle après la retraite, disposer d'une rente de prévoyance professionnelle et être à la tête d'une fortune rémunératrice sont indéniablement les conditions associées à d'importantes ressources financières en fin de vie. Bien que cette situation moyenne cache des disparités importantes d'un contribuable à l'autre, on peut s'apercevoir que les rentes de la prévoyance vieillesse et professionnelle n'interviennent que pour deux cinquièmes dans le revenu de ces contribuables à fort niveau de revenu. Ceci s'explique bien entendu par le fait que les rentes de 1^{er} pilier ne dépendent pas du revenu perçu durant la vie active et sont plafonnées, tandis que les rentes de 2^e pilier se caractérisent par une limite supérieure du salaire annuel assuré (de 75 960 francs en 2003) qui plafonne également les rentes. Il y a dès lors, à partir d'un certain niveau de revenus, une substitution entre les rentes vieillesse et professionnelles et l'épargne, laquelle peut prendre la forme d'un investissement immobilier ou de biens sous forme de placements.

Graphique 2.5 : Contribution moyenne des différents types de revenus au revenu total des contribuables présentant des ressources financières élevées, selon la catégorie de contribuables et la situation familiale



Source : registres fiscaux.

2.5 Le revenu de l'activité

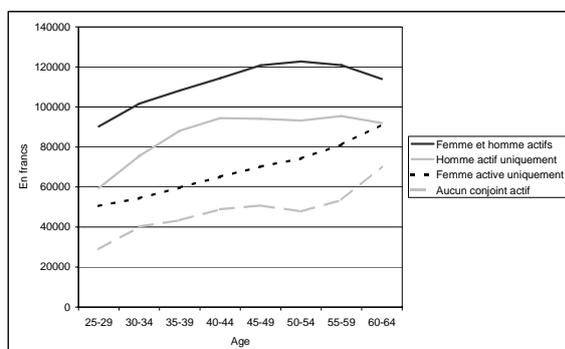
Le revenu de l'activité représente chez les actifs plus de 80% du revenu total. La rémunération de l'activité professionnelle est pour cette raison l'un des facteurs intervenant le plus étroitement sur le niveau de vie des contribuables et des ménages en Suisse. Pour cette raison, il est intéressant d'analyser plus en détail le revenu de l'activité, et en particulier le rôle de l'âge sur l'évolution de celui-ci. On se focalise dans cette section sur les personnes actives, en laissant de côté la situation spécifique aux âges de la retraite, qui sera traitée au chapitre 2.6.

Les figures représentées dans le graphique 2.6 contribuent à la compréhension des modèles de constitution du revenu selon l'âge. Les contribuables vivant en couple sont répartis en tenant compte de l'activité professionnelle du conjoint : les deux conjoints sont actifs (et perçoivent dès lors un revenu du travail), seul un des conjoints est actif, voire aucun d'entre eux ne l'est (cas de chômage ou d'invalidité).

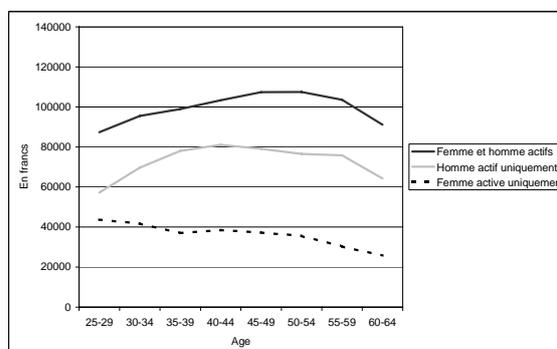
La première figure du graphique (située en haut à gauche) fournit des indications sur le revenu total médian (y compris les revenus non professionnels) en tenant compte de l'activité des membres du couple. Il met en évidence en premier lieu le fait que le revenu total médian s'accroît, quel que soit l'âge, suivant la situation professionnelle des membres du couple. Ainsi, lorsque les deux conjoints sont actifs, le revenu total est plus élevé (médiane supérieure à 120 000 francs autour de 50-54 ans) que lorsque l'homme est actif (médiane légèrement inférieure à 100 000 francs), et bien plus que lorsque la femme est la seule active. La situation la plus défavorable, en termes du revenu total médian, est observée lorsqu'aucun des deux membres du couple n'exerce une activité professionnelle.

Graphique 2.6. Distribution du revenu médian total et du revenu médian de l'activité, selon le type de ménage et l'âge

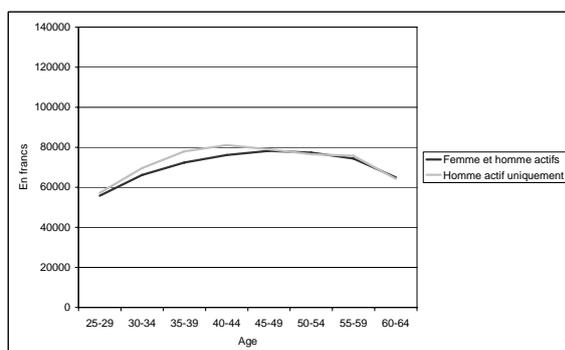
Revenu médian total



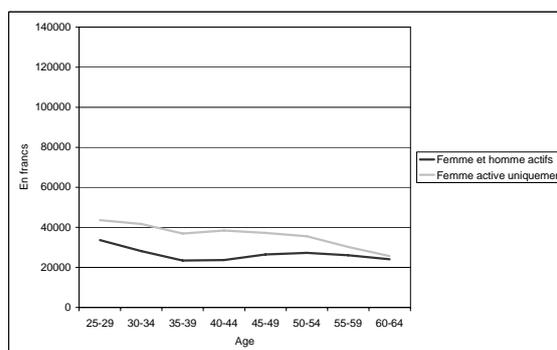
Revenu médian de l'activité (homme + femme)



Revenu médian de l'activité masculine



Revenu médian de l'activité féminine



Source : registres fiscaux

Aide à la lecture du graphique 2.6

Les figures se réfèrent exclusivement aux personnes vivant en couple marié. Elle présentent l'évolution, selon l'âge, du revenu total médian et du revenu de l'activité des deux conjoints du couples considérés ensemble ou de manière séparée. Chaque ligne représente un statut d'activité professionnelle au sein du couple (deux conjoints actifs, l'homme seul est actif, la femme seule est active, aucun des deux conjoints n'est actif). Par exemple, la première figure indique que lorsque les deux conjoints du couple sont professionnellement actifs, le revenu total médian est de l'ordre de 90 000 francs parmi les 25-29 ans et dépasse 120 000 francs pour les 50-54 ans. Le revenu médian diminue par la suite. La figure située en haut à droite fournit les mêmes informations, en se limitant au revenu médian de l'activité (à l'exclusion d'éventuelles rentes ou des revenus de la fortune).

Parmi les couples de moins de 60 ans où seule la femme exerce une activité professionnelle, les revenus totaux sont inférieurs à ceux des couples où seul l'homme est actif. En fin de vie active, le revenu médian est identique que ce soit l'homme ou la femme qui exerce une activité professionnelle. Ce résultat est certainement à mettre en relation avec le fait que les hommes proches de la retraite, professionnellement non actifs, bénéficient probablement souvent d'une bonne prévoyance professionnelle.

La situation selon laquelle aucun des conjoints n'est actif est pour sa part très défavorable aux âges inférieurs à 50 ans, où le revenu du couple ne dépasse pas 50 000 francs. Aux âges plus avancés, la situation est plus favorable. On retrouve certainement aussi dans ce groupe les départs anticipés à la retraite et la substitution de la prévoyance professionnelle au revenu du travail, qui conduit à un revenu total supérieur à 60 000 francs dès la catégorie d'âge 55-59 ans.

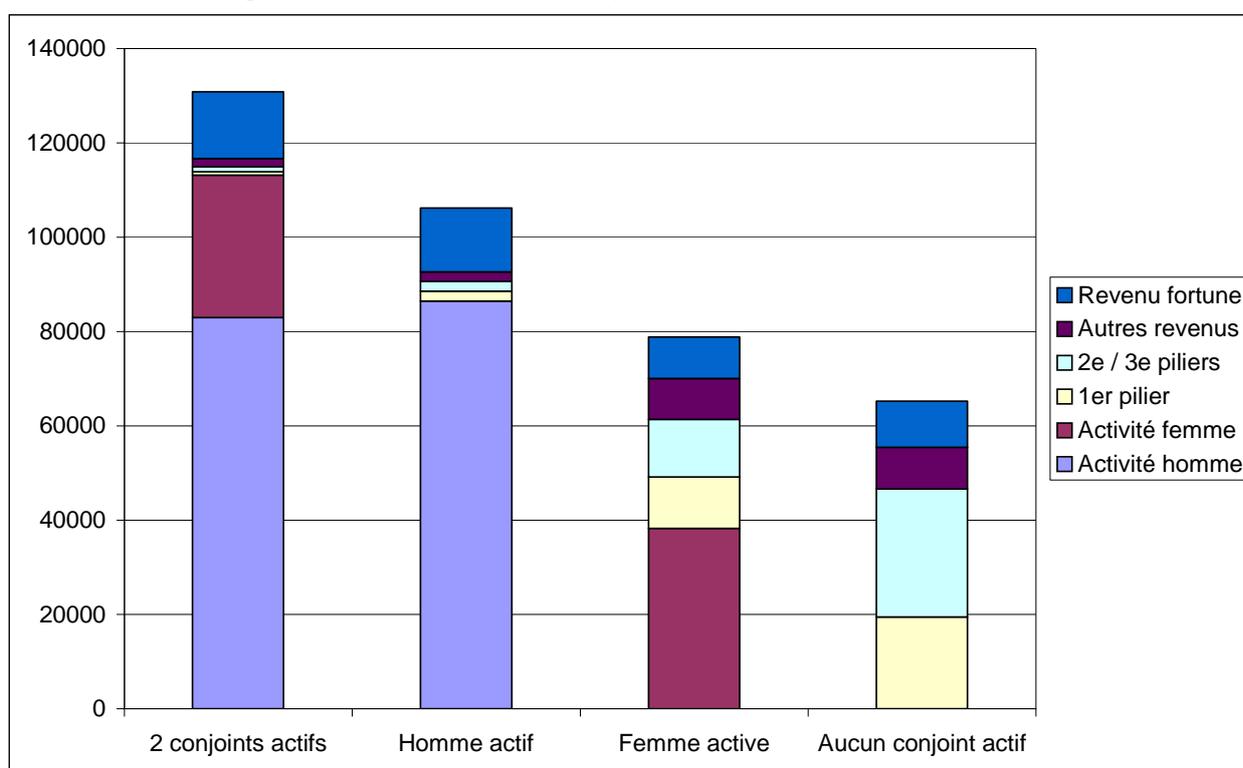
Les trois autres figures se réfèrent au seul revenu de l'activité et font ressortir un élément à mettre en relation avec l'observation selon laquelle un maximum est atteint entre 45-49 ans approximativement. Ce modèle est vrai pour les hommes uniquement, mais pas pour les femmes. Quel que soit le statut d'activité de l'homme, le revenu professionnel de la femme tend à diminuer dans les classes d'âge élevées. Ce schéma résulte probablement d'effets de cohorte (amélioration progressive de la formation, par exemple) ou liés aux conséquences de la maternité sur l'activité professionnelle des femmes (adaptation du taux d'activité). Il questionne sur les capacités des politiques sociales à offrir des outils de conciliation de la carrière professionnelle et de la vie familiale pour les mères de famille.

On remarquera par ailleurs, à partir des deux figures situées en bas du graphique, que pour les hommes, le fait que la conjointe exerce une activité professionnelle ne modifie en rien le profil de revenu professionnel médian ; en revanche, chez les femmes, lorsque le conjoint n'est pas actif, le revenu du travail est plus élevé. Dans ce cas-ci, le revenu professionnel de la femme est une nécessité, puisqu'il représente approximativement 50% du revenu total du couple. Lorsque l'homme est actif, le revenu professionnel de la femme apparaît être un apport plus marginal, et représente moins de 30% du revenu total du couple.

On peut détailler la contribution respective des membres d'un couple de contribuables mariés (278 000 contribuables sont dans ce cas). Parmi les 62% des couples bénéficiant d'un revenu de l'activité des deux conjoints, la médiane du revenu total est, toutes classes confondues, de 113 000 francs. Pour les 30% des cas où seul l'homme est rémunéré par une activité professionnelle, la médiane est de 87 000 francs. Quelque 5% des couples présentent un revenu provenant

uniquement de l'activité de la femme et dans ce cas la médiane est de 70 000 francs. Les 3% des couples sans revenu professionnel présentent un revenu total médian de 57 000 francs. Ces couples sans revenu de l'activité (7200 environ dans l'échantillon), sont en règle générale des personnes âgées (moyenne d'âge de 53 ans pour le contribuable principal, et 50 ans pour son conjoint), disposant dans plus de 50% des cas à la fois d'une rente AVS et d'une rente des 2^e/3^e piliers, dans 18% des cas d'une rente AVS uniquement et dans 15% des cas d'une rente de la prévoyance professionnelle uniquement. Une minorité de ces couples (14%) ne disposent d'aucune rente, mais de revenus classés dans la catégorie « autres revenus » : il s'agit dans la majorité des cas, certainement, d'un revenu issu de l'assurance chômage.

Graphique 2.7 : Répartition du revenu total moyen en fonction des différentes sources y contribuant, selon le type d'activité des membres du couple. Couples en âge d'exercer une activité uniquement.



Source : registres fiscaux. La catégorie des « autres revenus » représente principalement, pour les couples, des revenus de l'assurance chômage.

Le modèle de répartition des activités entre homme et femme a des répercussions évidentes sur le montant du revenu total, mais aussi sur les contributions respectives des différentes sources de revenus (graphique 2.7). Dans le cas où les deux conjoints sont professionnellement actifs, l'activité masculine fournit quelque 63% des revenus totaux³³, contre 23% pour l'activité de la femme, 11% pour les revenus de la fortune (en majorité revenu de la fortune immobilière) et 3% pour d'autres revenus. Dans le cas où seul l'homme est actif, la contribution du revenu professionnel masculin égale à 81% du revenu total. On relèvera à partir du graphique 2.7 que lorsque l'homme est le seul actif dans le couple, son revenu professionnel est plus important que lorsque les deux conjoints disposent d'un travail rémunéré.

³³ Le critère du revenu moyen est utilisé ici.

2.6 L'activité rémunérée chez les retraités

L'activité professionnelle des retraités, présentée parfois sous le terme de 4^e pilier, est définie ici comme le fait de déclarer un revenu de l'activité, indépendamment de son origine (activité salariée / indépendante) ou du montant déclaré. Cette définition inclut, dans le canton du Valais en particulier, les revenus de l'agriculture (revenus agricoles ou viticoles). Or, dans les faits, l'exploitation peut être effectuée par un tiers qui est alors rémunéré. Des montants reçus de l'administration de sociétés sont également inclus dans cette rubrique. Dès lors, on n'évoque pas forcément, dans ce chapitre, une activité effective, mais plutôt un lien avec l'économie qui entraîne une rémunération : ceci est une définition relativement large du 4^e pilier, ainsi que l'attesteront les chiffres présentés dans cette section. Les résultats doivent cependant être commentés en tenant compte du fait que l'activité en post-retraite peut, dans une certaine mesure, être effectuée de manière informelle sans forcément aboutir à une déclaration fiscale.

Dans une première partie, on décrit la fréquence de l'activité rémunérée en gardant à l'esprit cette dernière remarque, pour ensuite présenter le niveau de revenus des personnes concernées. Enfin, on détermine à l'aide d'un modèle quels facteurs sont susceptibles d'intervenir sur la fréquence du quatrième pilier.

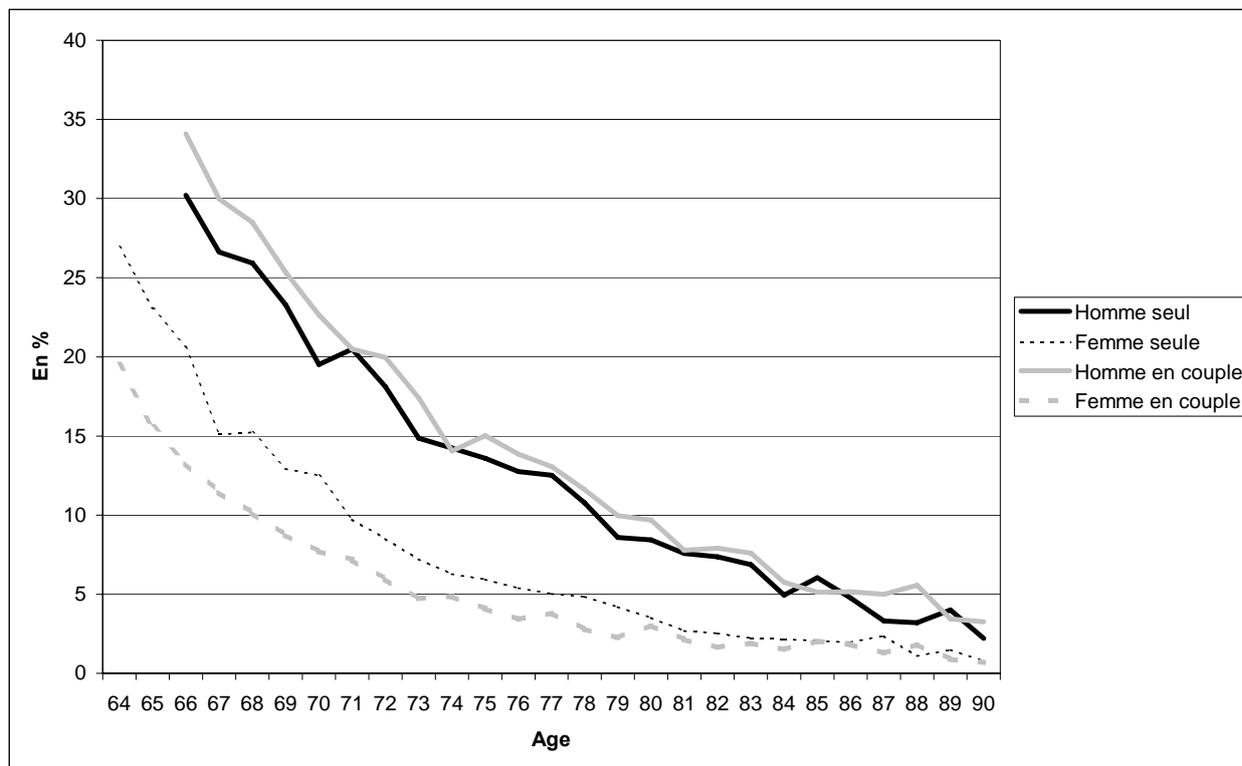
2.6.1 Fréquence de l'activité rémunérée

Afin de tenir compte des différences d'âge éventuelles entre les membres des couples, on a analysé dans cette section, de manière séparée, les revenus de l'activité du contribuable principal et de son conjoint. Rappelons en effet que les couples retraités sont définis dans cette étude comme étant les couples dont au moins un des conjoints a atteint l'âge de la retraite. Prendre en compte l'ensemble de ces couples revient à surestimer à la fois la fréquence et le montant du quatrième pilier, puisque cette définition inclut des contribuables n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, mais dont le conjoint a déjà dépassé cet âge.

On s'intéresse dès lors, de manière stricte, à l'activité rémunérée au cours de l'année 2003 des contribuables ayant déjà atteint l'âge légal de la retraite au 1^{er} janvier. Quelque 17% des hommes (15% des hommes vivant seuls, 18% des hommes vivant en couple) et 8% des femmes (7% des femmes vivant seules et 8% de celles vivant en couple) répondant à ce critère de retraite ont perçu des revenus de l'activité.

La proportion de contribuables bénéficiant d'un revenu de l'activité diminue à mesure que l'âge augmente. Ainsi à 66 ans, entre 30% (hommes seuls) et 35% (hommes vivant en couple marié) des contribuables masculins perçoivent un revenu de l'activité (Graphique 2.8). Les femmes sont moins fréquemment concernées par ce phénomène, puisqu'elles sont moins de 27% (femmes seules) et 20% (femmes vivant en couple marié), à l'âge de 64 ans, à percevoir un revenu de l'activité. Le fait de vivre en couple réduit, pour les femmes, la fréquence de l'activité professionnelle en post-retraite alors qu'il accroît très légèrement la probabilité pour un homme de poursuivre son activité. A l'âge de 80 ans, moins de 10% des hommes et 5% des femmes perçoivent encore le revenu d'une activité professionnelle.

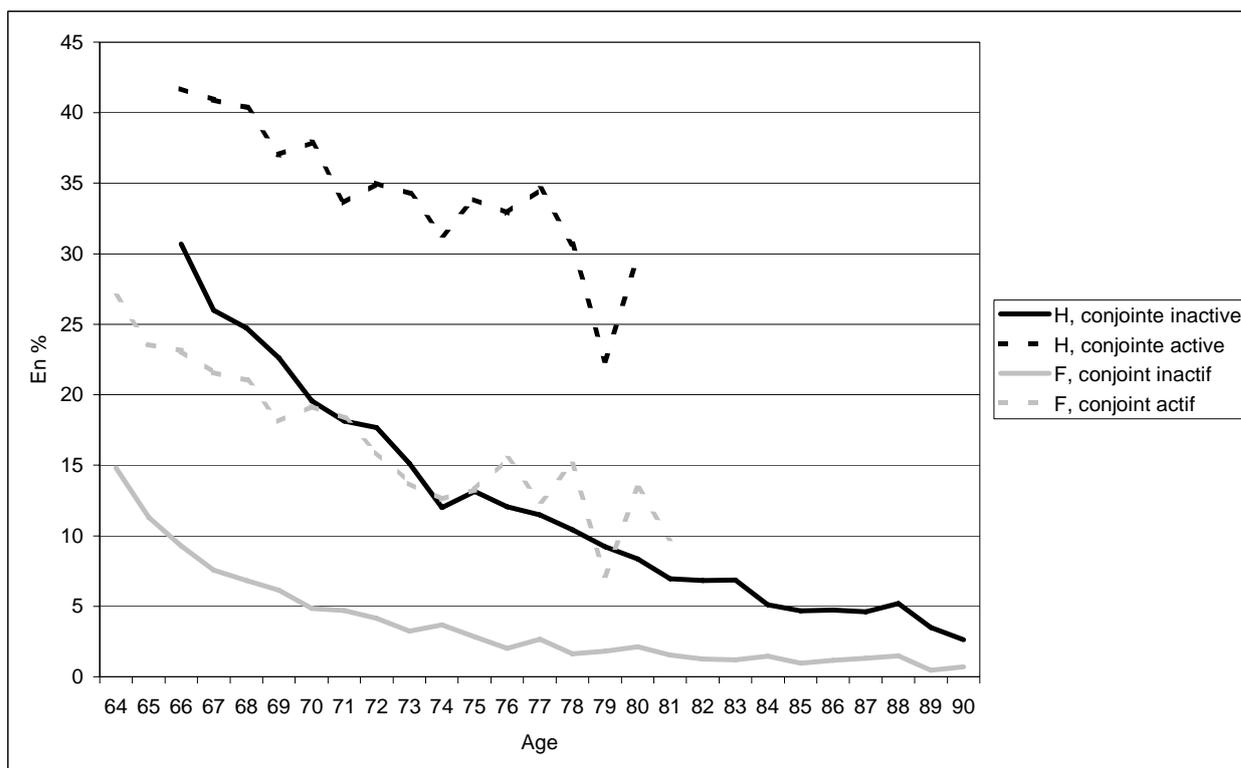
Graphique 2.8 : Proportion de contribuables bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge et la situation familiale



Source : registres fiscaux.

Il est intéressant d'observer les stratégies de maintien sur le marché du travail des hommes et des femmes vivant en couple, selon la situation du conjoint (Graphique 2.9). On s'aperçoit alors clairement que lorsque le conjoint exerce encore une activité professionnelle, la fréquence du quatrième pilier est supérieure, d'environ dix points, par rapport au cas où le conjoint n'exerce plus d'activité professionnelle. Le statut du conjoint semble donc intervenir de manière déterminante sur l'activité à la fois de l'homme et de la femme.

Graphique 2.9 : Proportion de contribuables bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge, le sexe, et le statut professionnel du conjoint



Source : registres fiscaux. Les proportions sont calculées pour les âges comprenant au moins 100 cas.

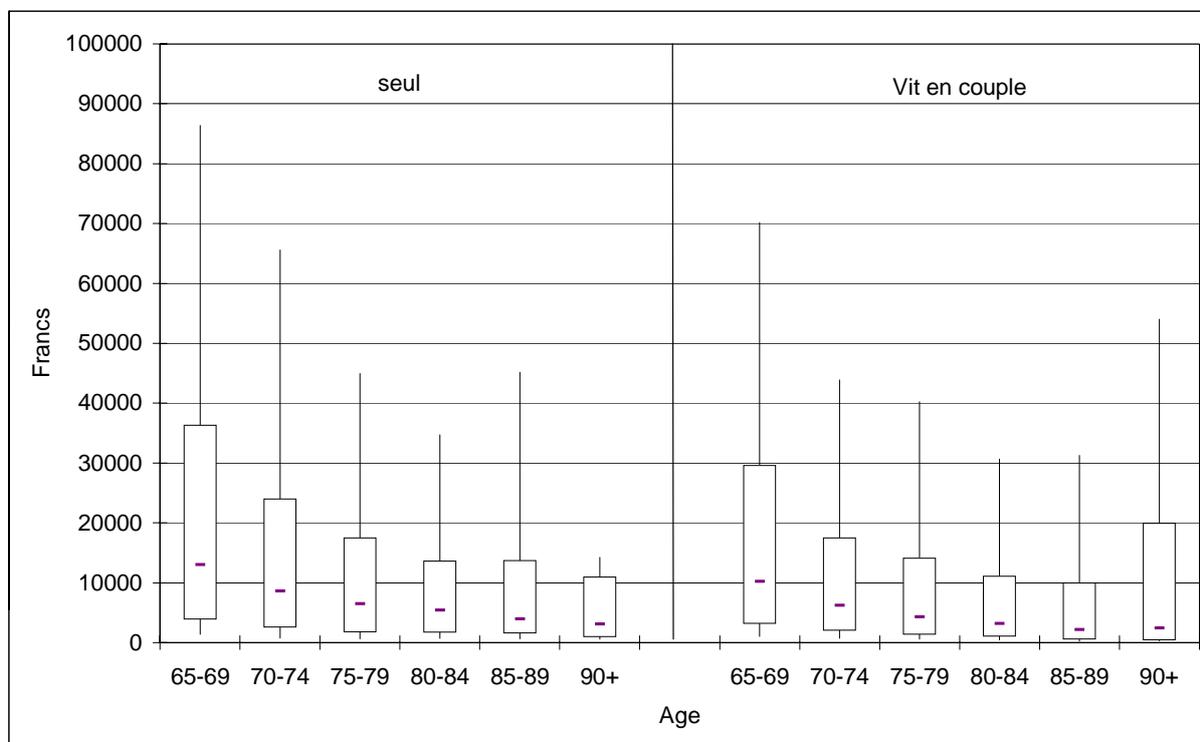
2.6.2 Rémunération de l'activité professionnelle en post-retraite

Les contributions financières du 4^e pilier ne sont pas négligeables pour celles et ceux qui en bénéficient. A l'échelle des contribuables âgés (tels que définis dans cette étude, à savoir les contribuables ayant dépassés l'âge de la retraite ou les couples dont au moins un membre du couple a dépassé l'âge de la retraite), la médiane se situe à un niveau légèrement inférieur à 20 000 francs pour les contribuables restant actifs après leur retraite³⁴. Cependant, lorsque l'on prend en compte de manière détaillée l'âge de chaque individu et son revenu exact de l'activité, ces montants sont plus modestes, puisque la médiane n'atteint pas 10 000 francs par contribuable exerçant une activité professionnelle de type quatrième pilier (cf. graphique 2.10). En outre, la rémunération diminue progressivement à mesure où l'âge augmente. Les variations observées dans les revenus de l'activité, exprimées par les écarts interquartiles, sont par ailleurs plus importantes peu après l'âge de la retraite que plus tard.

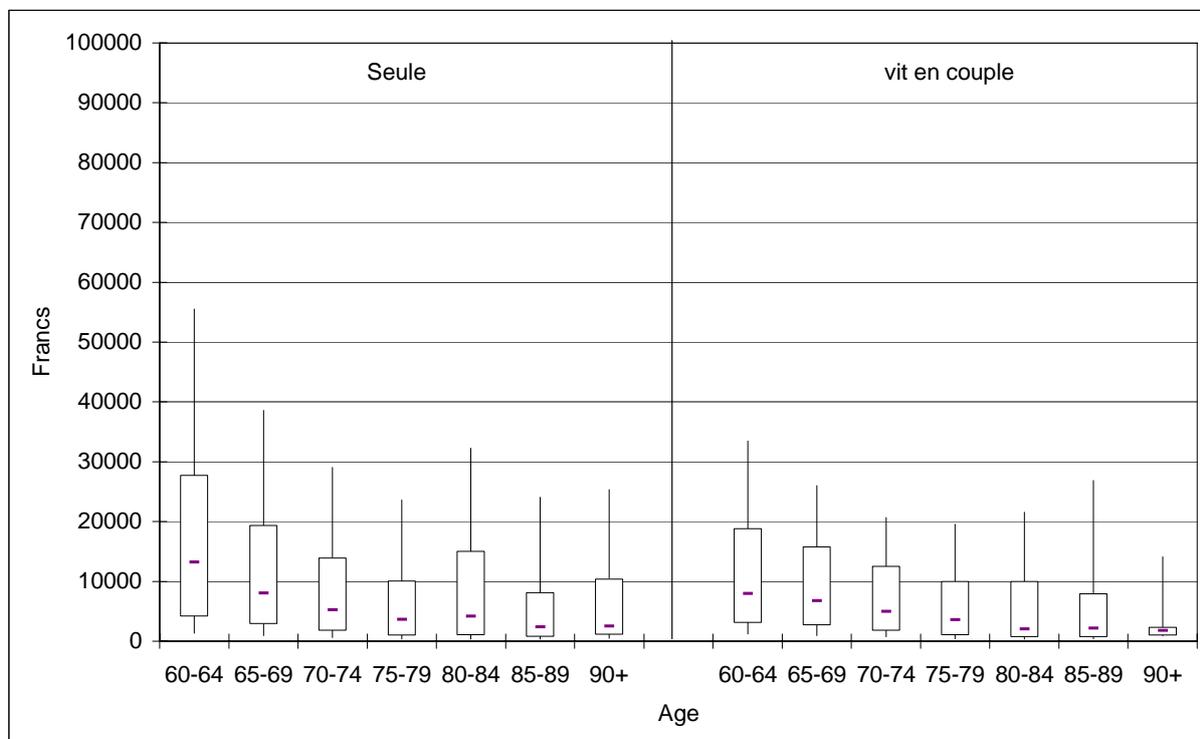
³⁴ L'unique cotisation sociale à laquelle est assujettie une personne en post-retraite qui exerce une activité lucrative est l'AVS, lorsque cette activité dépasse la franchise de 16'800 francs.

Graphique 2.10 : Répartition du montant perçu par les plus âgés disposant de revenus de l'activité, selon le sexe, l'âge et la situation familiale

Hommes



Femmes



Source : registres fiscaux.

Finalement, bien qu'encore modeste dans son intensité et dans les contributions qu'il engendre, le quatrième pilier représente un élément non négligeable dans l'amélioration des conditions financières des personnes retraitées. En effet, avec le seul apport du quatrième pilier, la plupart des contribuables figureraient dans la catégorie des ménages présentant de faibles ressources financières. Par contre, la perception de la rente AVS additionnée d'une éventuelle rente du 2^e / 3^e pilier et d'éventuels revenus de la fortune élimine le risque de figurer dans cette catégorie.

2.6.3 Les facteurs du travail après la retraite

Outre l'âge et la situation familiale, différents facteurs socioéconomiques interviennent sur la probabilité de rester actif après la retraite. En particulier, une régression logistique³⁵ montre qu'un niveau de formation supérieur joue un rôle positif sur cette pratique : comparativement aux contribuables n'ayant pas achevé de formation, la probabilité d'exercer une activité professionnelle s'accroît d'environ trois quarts. La position dans la profession joue aussi un rôle sur l'exercice d'une activité en post-retraite. Nous disposons pour certains contribuables de l'information sur la catégorie socioprofessionnelle en 2000, appréhendée au moment du recensement. Parmi ces contribuables, il apparaît que la probabilité de poursuivre une activité professionnelle est la plus élevée parmi les dirigeants, indépendants et cadres supérieurs. L'activité professionnelle en post-retraite est dès lors clairement plus répandue pour les personnes dirigeantes, de formation supérieure, comparativement aux employés, ouvriers ou contribuables de niveau de formation inférieure.

En outre, le rôle du canton de résidence ressort clairement : dans le canton du Valais, comparativement aux autres cantons inclus, la probabilité de poursuivre une activité professionnelle en post-retraite est multipliée par deux. La structure économique du Valais et les pratiques successorales concernant les terres agricoles expliquent ce résultat.

Dans leur ensemble, les analyses effectuées ici concernant les facteurs individuels intervenant sur le 4^e pilier confirment les résultats obtenus dans le cadre d'autres études, en particulier ceux effectués dans le cadre d'un récent programme de recherche (Antille et al., 2003 ; Balthasar et al., 2003 ; c.f. également Rudaz et Donini, 2005). Cependant, à partir de seules données quantitatives issues de registres, les motivations intervenant dans cette pratique peuvent difficilement être mises en évidence avec précision. On se limite ici à suggérer, à la lumière des résultats effectués, que le quatrième pilier dépend essentiellement d'opportunités de mettre en valeur des compétences élevées acquises durant la formation et la vie professionnelle.

³⁵ Dont les résultats ne sont pas présentés ici, cf. Wanner et al. (2008). La régression a été effectuée sur un sous-échantillon excluant les contribuables zurichoïses et ceux pour lesquels l'information au recensement n'a pas été retrouvée

3 La fortune des contribuables et sa composition

3.1 Le niveau de la fortune

Les données fiscales fournissent des informations détaillées sur la fortune des contribuables. Deux niveaux de fortune sont présentés dans cette section. D'une part, la fortune brute, soit la somme des biens dont dispose le contribuable, avant la prise en compte de dettes éventuelles ; d'autre part, la fortune nette, obtenue après déduction des dettes. Si la fortune brute représente le montant total des biens dont profite généralement le contribuable et illustre l'accès à un niveau de confort, la fortune nette fait plus étroitement référence à l'épargne du ménage. Les liens entre ces deux dimensions ne sont pas linéaires puisqu'un contribuable propriétaire d'un logement de haut standing peut présenter une fortune brute très fortement positive, mais une fortune nette négative, alors qu'un autre contribuable non endetté peut présenter une fortune nette strictement égale à la fortune brute. Les titres et placements en capitaux représentent, pour leur part, des actifs aisément disponibles (on parlera ici également de « liquidités »), susceptibles d'être rapidement mobilisés en cas de besoins, ce qui leur donne un intérêt particulier.

L'analyse des données présentées dans ce chapitre et leur interprétation doit être effectuée en gardant à l'esprit d'éventuelles imprécisions dans la déclaration de la fortune des contribuables. En particulier, certains contribuables ne déclarent aucune fortune soit en raison du fait que les montants dont ils disposent sous forme de comptes d'épargne ou de comptes courants sont très faibles et non assujettis à l'impôt, soit – pour les personnes de nationalité étrangère – parce que la fortune se trouve localisée à l'étranger et n'est pas déclarée.

Le niveau général de la fortune brute et nette (médiane) ainsi que les 1^{er} et 3^e quartiles, représentés au tableau 3.1, montrent que la situation est très différente suivant le type de contribuables et la catégorie d'âge. Ainsi, la valeur médiane de la fortune brute pour l'ensemble des contribuables (151 300 francs) ne reflète ni la situation des contribuables actifs, pour lesquels la médiane est inférieure à 100 000 francs, ni celle des retraités, pour lesquels cet indicateur atteint 300 000 francs. Par ailleurs, les couples sont toujours mieux positionnés que les hommes et les femmes vivant seuls. Parmi les contribuables vivant seuls, on s'aperçoit que les hommes sont systématiquement dans une situation plus favorable que les femmes en terme de médiane. Ces dernières se caractérisent cependant par une plus faible variation dans les niveaux de fortune, les écarts interquartiles étant dès lors moins importants.

La comparaison de la fortune brute et de la fortune nette, après déduction des dettes, montre par ailleurs l'importance variable de l'endettement. Pour les hommes seuls en âge d'exercer une activité, le niveau de la fortune nette médiane se situe à approximativement la moitié de celui de la fortune brute, tandis que chez les couples la fortune nette médiane représente un sixième seulement de la fortune brute. Ce résultat suggère que l'individu « médian », dans cette catégorie d'âge, présente un niveau d'endettement relativement élevé : ceci est le cas en particulier pour les couples, qui sont plus fréquemment propriétaires de leur logement³⁶. Chez les retraités, la fortune après déduction des dettes s'approche plus étroitement de la fortune brute : les dettes, en particulier les dettes hypothécaires, sont plus fréquemment remboursées.

³⁶ 55% de propriétaires, contre 25% pour les contribuables vivant seuls.

Tableau 3.1 : Indicateurs de la fortune brute et nette (après déduction des dettes) des contribuables, selon la catégorie de contribuables

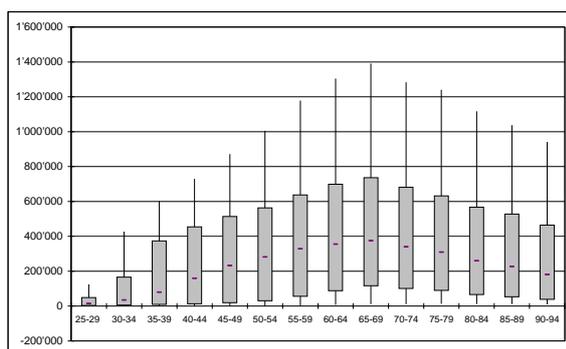
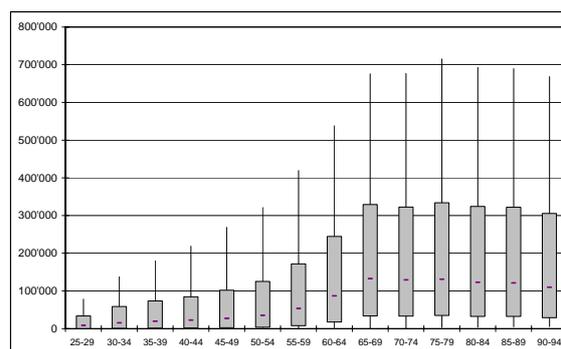
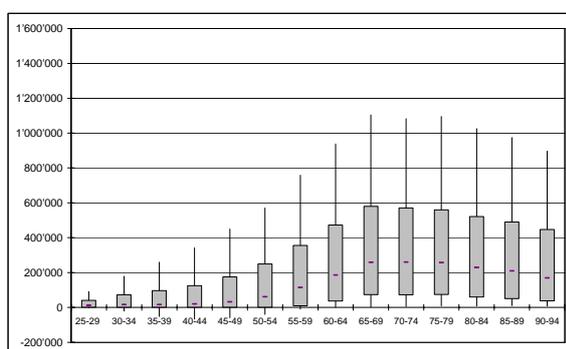
	Hommes seuls		Femmes seules		Couples		Ensemble	
	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette
Ensemble								
- Médiane	55'900	28'000	63'300	42'500	335'900	90'000	151'300	53'500
- 1 ^{er} quartile	5'900	0	8'800	4'200	51'400	3'000	15'900	2'000
- 3 ^e quartile	300'000	146'000	280'500	189'800	603'800	331'000	468'200	244'200
Actifs								
- Médiane	43'300	20'300	32'600	20'000	305'400	48'300	98'500	29'000
- 1 ^{er} quartile	4'600	0	4'200	200	31'000	0	10'000	0
- 3 ^e quartile	249'400	105'000	174'100	88'100	561'100	220'600	423'800	150'000
Retraités								
- Médiane	242'600	191'500	179'100	151'300	430'800	332'600	295'200	232'400
- 1 ^{er} quartile	45'400	34'400	35'800	31'000	187'600	128'700	77'600	59'900
- 3 ^e quartile	598'200	508'300	438'600	388'900	788'700	664'100	621'000	528'400

Source : registres fiscaux.

* par hommes seuls et femmes seules, on entend les contribuables masculins ou féminins, quelle que soit la composition du ménage dans lequel ils vivent.

L'association positive entre l'âge et le niveau de la fortune est très étroite, ainsi que le montrent les figures du graphique 3.1. Que ce soit en terme de fortune brute, de fortune nette ou en ce qui concerne les liquidités, le niveau de fortune atteint un maximum au moment de la retraite. Les personnes âgées de 70 ans et plus montrent une fortune brute encore très importante, pratiquement au niveau de celle des 65-69 ans. Ainsi, la valeur médiane atteint 355 000 francs pour un contribuable âgé de 60-64 ans et 375 000 francs pour une personne de 65-69 ans. Pour un contribuable de 75-79 ans, la fortune brute médiane reste supérieure à 300 000 francs. A 85-89 ans, elle est de 229 000 francs, soit une valeur pratiquement identique à celle observée chez les contribuables dont l'âge est compris entre 45 et 49 ans. Ainsi que l'a montré Moser (2006), le phénomène de « désépargne » des personnes âgées, qui puiseraient dans la fortune accumulée au cours de leur vie pour financer leur retraite, n'est pas très marqué.

Pour les plus jeunes contribuables, le niveau de la fortune brute est par contre largement inférieur : 159 000 francs pour les 40-44 ans, 80 000 francs pour les 35-39 ans, 34 000 francs pour les 30-34 ans et 15 000 francs pour les 25-29 ans (Graphique 3.1). En outre, jusqu'à l'âge de 45-49 ans, le premier décile de la fortune nette est à zéro (signifiant qu'un contribuable sur dix n'a aucun bien). Parmi les retraités, le premier décile est de 10 000 francs approximativement.

Graphique 3.1 : Evolution de la fortune brute et nette selon le groupe d'âge**Fortune brute****Liquidités****Fortune nette**

Source : Registres fiscaux.

Les écarts interquartiles sont également plus importants parmi les sexagénaires (entre 116 000 et 736 000 francs pour les 65-69 ans) comparativement aux autres classes d'âge, ce qui confirme une plus grande disparité dans les conditions de vie des nouveaux retraités, comparativement aux actifs.

La prise en compte des dettes (critère de la fortune nette) réduit quelque peu les chiffres mentionnés ci-dessus, mais affirme avec plus d'intensité la situation privilégiée des jeunes retraités : entre 65-69 ans, la fortune nette médiane est de 260 000 francs. Les contribuables âgés de moins de 50 ans présentent pour leur part une valeur médiane inférieure à 35 000 francs. Ce n'est qu'à partir des classes d'âge 60-64 ans que la fortune nette dépasse 180 000 francs. Elle reste importante jusqu'à la dernière classe d'âge : la médiane diminue quelque peu, mais les écarts interquartiles restent très importants, suggérant des situations très diverses au sein de la population.

L'analyse de la fortune se présentant sous la forme de titres et placements en capitaux (liquidités) fournit également des informations intéressantes sur la situation respective des contribuables actifs et retraités. Les premiers se caractérisent par un faible niveau de liquidités, ainsi que l'indique le graphique 3.1. Par contre, dès le groupe d'âge compris entre 65 et 69 ans, les titres et capitaux sont, en valeur médiane, supérieurs à 100 000 francs. Les 25% des contribuables retraités les plus favorisés disposent même de plus de 300 000 francs de fortune rapidement mobilisable. A titre comparatif, parmi celles et ceux âgés de 45-49 ans, les 25% les plus privilégiés disposent de plus de 100 000 francs. La nette augmentation observée dans la classe 65-69 ans est due en partie à l'accès aux capitaux de la prévoyance professionnelle et, dans une certaine mesure aussi, à l'héritage qui bénéficie souvent à cette tranche d'âge (Stutz et al., 2007).

L'approche de la fin de la vie peut également influencer les comportements vis-à-vis du placement du patrimoine. D'ailleurs, la part de la fortune brute consacrée aux liquidités évolue de manière assez

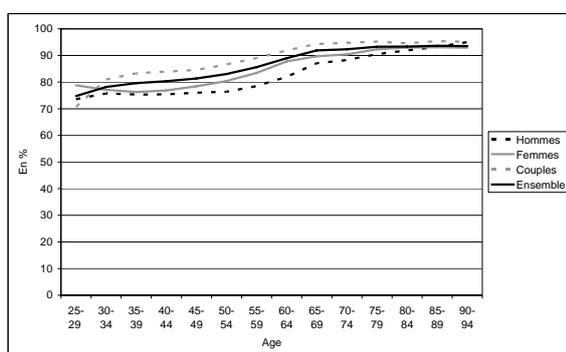
importante en fonction de l'âge. Les biens sous forme de titres et autres placements de capitaux représentent 60% de la fortune brute (et plus de 125% de la fortune nette) détenue par les contribuables âgés de 25-29 ans, qui sont dans une phase de constitution de leur patrimoine. Entre 40-44 ans cependant, le montant des liquidités représente seulement 30% de la fortune brute (88% de la fortune nette). Cette proportion augmente ensuite de manière régulière : un retraité âgé de 70-74 ans détient la moitié de sa fortune brute sous la forme de titres rapidement mobilisables, et un contribuable âgé de 85-89 ans en détient plus de deux tiers sous cette forme. Il est possible que des effets liés à la transmission du patrimoine aux enfants (par exemple de biens immobiliers) jouent un rôle sur cette évolution.

3.2 Composition de la fortune brute

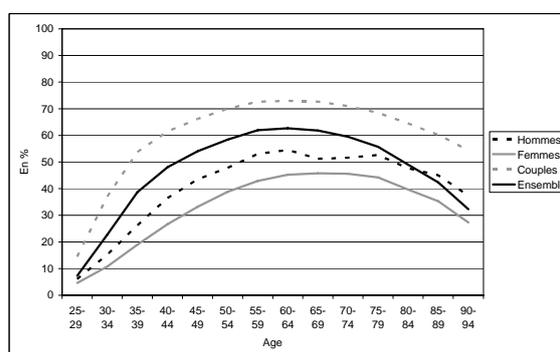
Les quatre figures du graphique 3.2 indiquent pour leur part la proportion de contribuables disposant soit de liquidités, soit d'une assurance ayant valeur de rachat, soit d'un bien immobilier, ou encore d'une fortune commerciale. Une majorité des contribuables déclarent des biens sous la forme de titres et placements de capitaux. Cependant, dans les classes d'âge les plus jeunes, jusqu'à 20% ne disposent d'aucune valeur rapidement mobilisable. Les hommes vivant seuls se retrouvent le plus souvent dans cette situation, qui est moins fréquente parmi les contribuables constitués d'un couple.

Graphique 3.2 : Proportion de contribuables présentant une fortune, selon le type de fortune et la situation familiale

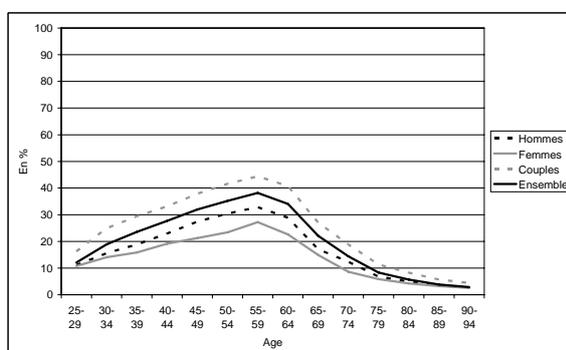
Titres et placements de capitaux



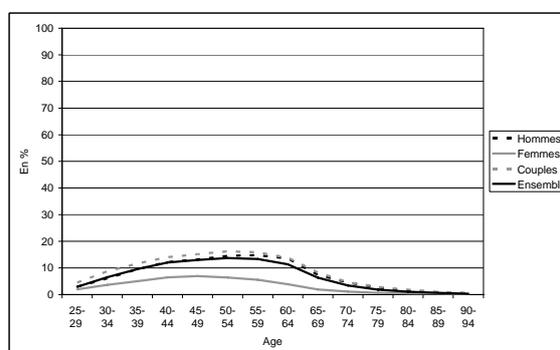
Bien immobilier



Assurances ayant une valeur de rachat



Fortune commerciale



Source : Registres fiscaux.

En ce qui concerne la possession de biens immobiliers, on observe un effet particulièrement marqué (graphique 3.2) : l'accroissement de la propriété à mesure où l'âge augmente, pour atteindre un maximum entre 60 et 69 ans approximativement. Aux âges plus avancés, les proportions de propriétaires diminuent. Cette caractéristique, liée au fait que l'accès à la propriété s'est accru au sein des générations nées durant ou après la Seconde Guerre mondiale, concerne l'ensemble des types de contribuables, à des degrés variables. Les femmes vivant seules sont moins souvent propriétaires d'un bien immobilier (valeur maximale 45%) que les couples (valeur maximale supérieure à 70%). Les hommes vivant seuls se situent à un niveau intermédiaire.

Le même schéma s'observe, à un niveau moins élevé, pour les assurances ayant valeur de rachat et pour la fortune commerciale, la proportion de bénéficiaires culminant à 60-64 ans.

3.3 Les contribuables ne présentant aucune fortune

La situation médiane ne met pas toujours en évidence des groupes spécifiques, en particulier le groupe des contribuables présentant une fortune nulle ou négative. Dans le but de mieux préciser l'importance dans la population des personnes sans fortune, différents indicateurs ont été calculés (Tableau 3.2). D'une part, l'absence d'une fortune brute signifie le fait de n'avoir ni liquidités, ni biens immobiliers, ni autre biens mobiliers. La présence de dettes, d'autre part, est identifiée par une fortune nette inférieure au niveau de la fortune brute. Troisièmement, une fortune nette négative est le signe d'un endettement net, à savoir des dettes qui dépassent les actifs. Le fait de ne pas avoir déclaré de biens sous forme de titres et capitaux est un quatrième indicateur. A ces quatre indicateurs, nous ajoutons dans le tableau 3.2 la proportion de personnes ne disposant pas d'une assurance vie avec valeur de rachat.

Au total, un contribuable sur dix ne déclare pas de fortune, et un contribuable sur deux présente des dettes. Quelque 13% des contribuables ont des dettes dont le montant est supérieur au total des avoirs (personnes endettées) et 16% ne disposent pas de liquidités. Quelque 76% des contribuables n'ont par ailleurs pas d'assurance-vie. Ces chiffres doivent cependant être interprétés avec prudence. L'endettement peut être expliqué par des hypothèques plus élevées que la valeur fiscale du bien immobilier (d'où une proportion plus élevée de personnes dont les dettes dépassent les actifs chez les propriétaires), et l'absence de liquidités pourrait être liée à la non-déclaration de comptes courants ou d'épargne. Malgré ces limites, l'absence de fortune est une réalité pour de nombreux contribuables, en particulier celles et ceux qui vivent seuls.

La situation des locataires et des propriétaires est très différente. Les propriétaires disposent généralement de liquidités sous la forme de titres et capitaux et pour 33% d'entre eux d'une assurance vie (37% parmi les couples propriétaires). Plus de 17% des contribuables non propriétaires n'ont par contre aucune fortune et 24% ne déclarent aucun titre ou placement en capital. Cette situation reflète certainement un risque de précarité élevé. Le niveau d'endettement est par contre plus faible, avec 9% de personnes ayant une fortune nette négative (contre 19% chez les propriétaires) et 24% présentant des dettes (contre 85% chez les propriétaires).

Tableau 3.2 : Indicateurs (en %) de l'absence de fortune selon la catégorie de contribuables et la situation familiale, et selon le statut de propriété.

	Hommes	Femmes	Couple	Total
Ensemble				
Pas de fortune brute	15.2	12.0	6.7	10.3
Présence de dettes	40.9	33.9	63.9	49.8
Fortune nette négative (endettement)	12.6	7.0	17.1	13.2
Sans liquidités	22.3	16.3	13.3	16.4
Sans assurance vie	80.5	85.9	69.1	76.7
Actifs				
Pas de fortune brute	16.5	15.2	7.8	12.0
Présence de dettes	41.2	34.3	67.7	52.4
Fortune nette négative ³⁷	14.2	10.4	21.5	16.8
Sans liquidités	24.2	20.7	15.6	19.2
Sans assurance vie	79.0	81.8	65.4	73.1
Retraités				
Pas de fortune brute	7.6	6.3	2.7	4.9
Présence de dettes	39.4	33.2	51.0	41.9
Fortune nette négative	2.4	1.3	2.2	1.8
Sans liquidités	10.6	8.5	5.7	7.6
Sans assurance vie	90.2	92.9	81.8	87.6
Locataires				
Pas de fortune brute	21.2	16.5	15.4	17.5
Présence de dettes	23.5	18.8	30.9	24.4
Fortune nette négative	8.9	4.8	12.4	8.7
Sans liquidités	27.9	20.2	24.0	23.8
Sans assurance vie	84.9	87.4	77.7	83.2
Propriétaires				
Pas de fortune brute	0.0	0.0	0.0	0.0
Présence de dettes	85.2	73.4	89.0	85.4
Fortune nette négative	22.0	12.8	20.7	19.4
Sans liquidités	8.2	6.0	5.2	5.8
Sans assurance vie	69.6	81.9	62.6	67.4

Source : registres fiscaux.

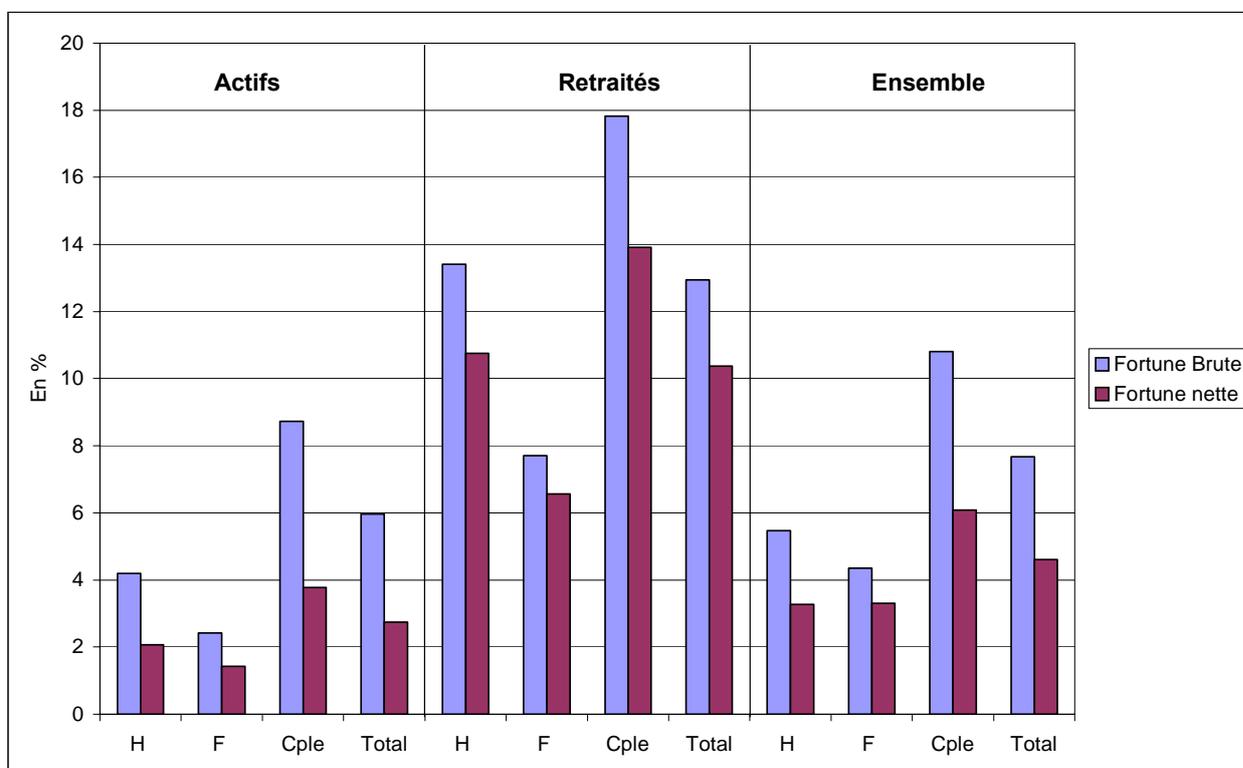
³⁷ Somme des dettes supérieure à la fortune.

3.4 Les contribuables disposant d'un niveau de fortune élevé

En revanche, certains contribuables, dont la proportion varie selon l'âge et la situation familiale, disposent d'un niveau élevé de fortune. Le graphique 3.3 décrit à ce propos la proportion de personnes dont le revenu de la fortune brute ou nette dépasse un million de francs suisses. Logiquement, la proportion de ces contribuables est plus élevée selon le critère de la fortune brute que selon celui de la fortune nette, celle-ci tenant compte des dettes contractées. Les écarts dans les proportions se situent à environ 4 points. Au total, 8% des contribuables disposent d'actifs représentant plus de 1 millions de francs. Cette proportion passe à 4% lorsque l'on déduit les dettes.

La proportion de millionnaires est beaucoup plus élevée parmi les retraités que parmi les actifs. Indépendamment du critère retenu, on observe de fortes variations dans les proportions de millionnaires selon la situation familiale, avec une proportion deux fois plus élevée chez les couples que chez les femmes seules (les hommes seuls se situant à mi-chemin).

Graphique 3.3 : Personnes dont la fortune est \geq 1 Mio. de francs, selon la catégorie de contribuable et la situation familiale



Source : Registres fiscaux.

4 Trois groupes à risques

4.1 Définition de trois sous-groupes

Au vu des résultats observés dans les chapitres consacrés aux revenus des contribuables, différents groupes présentent une situation spécifique nécessitant un éclairage complémentaire. Ceci est le cas de trois groupes d'actifs : les personnes d'âge actif qui perçoivent une rente du 1^{er} pilier pour invalidité ou veuvage, les ménages monoparentaux dirigés par une femme et les familles nombreuses.

Le premier groupe est celui des contribuables qui bénéficient d'une rente de type 1^{er} pilier avant l'âge de la retraite : des données pour les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Saint-Gall avaient préalablement montré que ces bénéficiaires, lorsqu'ils disposaient d'une rente de veuve ou plus encore d'invalidité, pouvaient présenter un statut financier particulièrement précaire (Pecoraro et Wanner, différentes années). Selon nos données, 31% des actifs rentiers présentent de faibles ressources financières (23% de très faibles ressources) : 43% des rentiers masculins, 34% des rentiers féminins et 19% des couples sont dans une situation de faibles ressources (pour les très faibles ressources, les proportions sont de 34%, 26% et 13%). Rappelons, encore une fois, que nous ne disposons d'aucune information sur les prestations complémentaires et autres transferts liés à la situation financière des personnes en âge d'exercer une activité. Cependant, les statistiques AI pour l'ensemble de la Suisse indiquent qu'au total près d'un tiers des rentiers AI de moins de 62 ans bénéficient de prestations complémentaires, dont le montant médian est de 31 000 francs pour les rentiers vivant en home et de 9900 francs pour ceux vivant à domicile. Aux âges compris entre 25 et 40 ans, ce sont même près des deux tiers des rentiers AI qui sont bénéficiaires de telles prestations. Etant donné que ces montants supplémentaires résultent de l'état de santé de la personne, ils ne représentent certainement pas un revenu totalement disponible, mais aident cependant à faire face aux besoins financiers de base. En raison de l'impossibilité d'inclure cette source de revenus, les chiffres présentés ci-dessous doivent donc être analysés en tenant compte du fait qu'ils sous-estiment la situation réelle d'une partie des rentiers AI, en particulier les plus jeunes.

Dans notre échantillon, l'identification du type de rentes n'est pas possible pour les personnes âgées de moins de 60 ans et le groupe défini est dès lors relativement hétérogène : il comprend à la fois des veuves (contribuables féminins vivant seules), des invalides partiels ou totaux (contribuables masculins ou féminins vivant seuls ou en couple), ou des personnes ayant anticipé la perception de la rente AVS. Dans le but d'éviter de prendre en compte des contribuables ayant anticipé la rente et de nous concentrer sur celles et ceux n'ayant pas volontairement choisi leur statut de rentiers, on retiendra dans ce chapitre les contribuables de moins de 62 ans en 2003, ou les couples de contribuables dont le membre le plus âgé n'a pas atteint 62 ans.

Un deuxième groupe à risques est composé des ménages monoparentaux dirigés par une femme. Ces ménages montrent, ainsi que nous l'avons vu précédemment, un niveau élevé de difficultés

financières, puisque près d'un tiers des familles monoparentales présentent de très faibles ressources financières³⁸.

Enfin, les contribuables vivant en couple avec au moins trois enfants (familles nombreuses) sont également ressortis au cours de l'analyse comme un groupe à risque de présenter de faibles voire de très faibles ressources (22% de ces familles sont concernées par ce phénomène). Ces familles nombreuses présentent cependant la spécificité, mentionnée plus haut, de disposer des revenus plutôt élevés, lesquels se réduisent rapidement lorsque le nombre de personnes du ménage est pris en compte, selon le principe du revenu équivalent.

Les deux premiers groupes se caractérisent par un revenu total relativement faible, la médiane se situant à un niveau inférieur à 60 000 francs (55 000 francs approximativement). Le revenu est donc plus élevé pour troisième groupe, avec une médiane située à 106 000 francs.

4.2 Effectifs concernés

Tableau 4.1 : Proportion de contribuables appartenant aux différents sous-groupes, selon l'âge et le type de ménage

	Famille monoparentale	Famille nombreuse	Rentier AI /Veuf*			
			Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple**
25-29	2.5	0.9	3.1	3.5	3.3	2.0
30-34	5.1	4.5	4.6	5.3	6.7	2.6
35-39	7.8	9.9	6.1	7.7	9.9	3.6
40-44	8.5	12.2	8.2	9.6	14.1	5.3
45-49	6.3	8.5	11.4	12.6	19.1	8.0
50-54	3.2	3.3	15.3	14.6	27.6	10.8
55-59	1.0	1.0	21.6	18.6	39.4	15.7
60-61			28.6	24.1	49.0	21.3
Total	4.9	5.8	10.6	9.5	17.1	8.1
Effectif	26'858	31'791	57'961	14'398	22'168	21'395

Source : registres fiscaux.

*Certains bénéficiaires se retrouvent également dans les ménages monoparentaux et les familles nombreuses

**Age du plus âgé des membres du couple

On dénombre dans l'échantillon des moins de 62 ans quelque 5% de familles monoparentales dirigées par une femme et 6% de familles nombreuses. Pour leur part, légèrement moins de 11% des contribuables âgés de moins de 62 ans perçoivent une rente. En ce qui concerne les ménages de rentiers, ceux-ci peuvent présenter des formes familiales très différentes (ménages avec ou sans enfant, contribuable vivant seul ou en couple). Les femmes vivant seules ont une probabilité plus élevée d'être rentières (17%, contre 9,5% pour les hommes seules et 8% pour les couples), ce qui

³⁸ Rappelons que les types de ménages sont appréhendés selon le critère matrimonial (définition des contribuables). Parmi les contribuables composées d'une famille monoparentale figurent certainement des familles recomposées dirigées par des conjoints n'ayant pas légalisé leur situation par un mariage. Dans ces familles, il est évident que les revenus de l'homme et de la femme s'additionnent. On ne connaît malheureusement pas la proportion de femmes dans cette situation.

est à mettre en relation avec le fait qu'elles sont les premières concernées par des rentes de veuves.

Ainsi que le montre le tableau 4.1, la probabilité d'appartenir à l'une des trois catégories varie en fonction de l'âge. Les proportions de familles monoparentales dirigées par une femme sont les plus élevées entre 40-44 ans, classe d'âge où elles représentent plus de 8% des contribuables. C'est également à cet âge que les familles nombreuses – 3 enfants ou plus – sont les plus représentées, avec 12% de la population totale. Quant aux personnes disposant d'une rente de 1^{er} pilier, leur proportion s'accroît logiquement selon l'âge pour atteindre 22% parmi les 55-59 ans et 29% parmi les 60-61 ans, avec une valeur qui atteint 49% - soit près d'un contribuable sur deux – parmi les femmes seules.

4.3 Revenu total médian des sous-groupes

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte, le revenu total médian des familles monoparentales et des contribuables percevant une rente de 1^{er} pilier est relativement faible, en particulier lorsque l'âge du contribuable est compris entre 25 et 39 ans. Dans cette catégorie d'âge, le revenu ne dépasse guère 44 000 francs pour les rentiers, et 53 000 francs pour les ménages monoparentaux (Tableau 4.2).

Après 40 ans, les revenus atteignent des niveaux plus élevés. Pour les ménages monoparentaux dont la femme est âgée de 55-59 ans, le revenu médian est de 72 000 francs, alors qu'il est de 63 000 francs pour les contribuables disposant d'une rente. Encore faut-il, dans ce dernier groupe, distinguer la situation des personnes vivant seules (revenu médian inférieur à 50 000 francs) et des couples (revenus médian de 86 000 francs).

La situation des familles nombreuses est plus favorable en termes de revenus médians totaux, puisqu'elles se caractérisent par un revenu compris entre 73 000 francs (couples âgés de 25-29 ans) et 135 000 francs (couples de 55-59 ans – Tableau 4.2). Ces montants sont certes à rapporter au nombre de personnes dans le ménage, mais suggèrent que des moyens financiers relativement élevés accompagnent l'agrandissement de la famille.

Nous pouvons observer, par ailleurs, que la situation des hommes rentiers du 1^{er} pilier avant l'âge de la retraite est, selon le critère de la médiane, plus précaire que celle des femmes. Ceci s'explique par le fait que le groupe des femmes rentières comprend à la fois des veuves et des invalides, contrairement aux hommes qui sont pour la quasi-totalité des rentiers AI. Or, certaines veuves bénéficient de rentes du 2^e ou 3^e pilier, ce qui est moins fréquent pour les rentiers AI. En outre, ces rentes sont plus importantes dans le cas d'un veuvage qu'en cas d'invalidité, vu que dans ce cas les revenus du défunt mari sont pris en compte. Enfin, on peut relever que le marché du travail est plus accessible à une veuve qu'à une rentière AI.

Tableau 4.2: Revenu total médian des contribuables, selon l'âge et le type de ménage

	Famille mo-noparentale	Famille nombreuse	Rentier AI /Veuf			
			Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple
25-29	36'200	73'050	25'150	22'900	23'550	66'200
30-34	44'950	88'950	33'800	24'600	29'750	82'700
35-39	52'900	99'850	43'750	28'050	34'950	89'900
40-44	59'550	108'550	53'600	32'100	41'400	91'750
45-49	64'000	121'100	58'250	35'400	42'800	88'150
50-54	68'050	132'950	59'900	38'450	46'600	85'600
55-59	72'050	134'600	61'900	43'450	48'550	86'450
60-61			63'800	49'300	48'950	87'200
Total	55'100	105'650	54'950	33'500	42'900	87'150

Source : registres fiscaux.

4.4 La contribution des différentes sources de revenus

Les revenus des trois sous-groupes résultent de sources différentes. Quelque 24% des revenus des ménages monoparentaux proviennent de la catégorie des « autres revenus », et il s'agit en règle générale des pensions alimentaires versées par le conjoint. Ces seules pensions ne permettent pas de se constituer un revenu répondant aux besoins de base, et c'est pourquoi plus de la moitié du revenu total (57,5%) provient de l'activité professionnelle. Ce résultat suggère qu'il est nécessaire, pour les femmes à la tête d'un ménage monoparental, de pouvoir travailler pour améliorer la situation financière. Les rentes jouent également un certain rôle (9%), ce qui est explicable peut-être par la présence de veuves dans l'échantillon.

Pour les familles nombreuses, la situation est différente. Celles-ci bénéficient quasi-exclusivement du revenu de l'activité professionnelle.

Quant aux bénéficiaires de rentes du 1^{er} pilier avant l'âge de 62 ans, ceux-ci perçoivent, outre les rentes de l'assurance invalidité ou de veuves, des revenus du 2^e pilier et/ou de l'activité. Ainsi que le suggère le tableau 4.3, la moitié approximativement de ces rentiers, âgés de 50 ans et plus, bénéficient d'une rente des 2^e/3^e piliers. On observe peu de différences en fonction de la situation familiale. Aux plus jeunes âges, les couples de contribuables rentiers sont en revanche privilégiés, puisque par exemple, entre 35-39 ans, 47% disposent d'une telle rente, contre 32% des femmes vivant seules et 24% des hommes vivant seuls (Tableau 4.3).

Pour les bénéficiaires de ces rentes, la valeur varie en fonction du type de contribuables et de l'âge. La valeur médiane, tous contribuables confondus, atteint 25 000 francs pour les plus âgés des rentiers en préretraite, et 20 000 francs pour ceux âgés de 40 à 44 ans.

Tableau 4.3 : Proportion de rentiers bénéficiant d'une rente des 2^o/3^o piliers, selon l'âge et la situation familiale

	Rentier AI /Veuf			
	Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple
25-29	14.5	10.9	14.4	28.9
30-34	23.6	17.3	22.2	37.2
35-39	34.0	24.5	31.9	47.5
40-44	41.9	32.7	38.9	52.9
45-49	47.8	37.8	42.9	58.8
50-54	52.1	44.8	46.1	61.9
55-59	54.7	51.3	49.9	61.0
60-61	54.5	51.9	51.5	58.7
Total	46.2	35.8	42.6	57.3
Valeur médiale de la rente				
25-29	14'300	14'500	12'650	16'300
30-34	18'100	18'350	19'250	16'750
35-39	19'750	21'150	20'600	18'250
40-44	20'000	20'350	20'400	19'500
45-49	21'000	19'900	21'150	21'400
50-54	21'450	22'750	20'550	21'650
55-59	22'500	23'350	20'350	24'000
60-61	25'000	25'950	21'350	27'850
Total	21'650	21'900	20'550	22'450

Source : registre fiscal

Approximativement 62% des contribuables rentiers du 1^{er} pilier bénéficient d'un revenu de l'activité, quel que soit leur âge. Cette proportion est, logiquement, plus élevée parmi les couples (légèrement moins de 80%) que pour les personnes vivant seules. Dans le cas d'un couple, en effet, il est rare que les deux conjoints soient rentiers. Parmi les hommes seuls bénéficiaires d'une rente, laquelle est en quasi-exclusivité une rente de l'AI, 50% bénéficient d'un revenu de l'activité complémentaire (indiquant une incapacité partielle). Cette proportion est plus élevée chez les hommes jeunes, comparativement aux plus âgés, ce qui peut certainement être mis en relation avec le fait que la rente complète est plus fréquemment octroyée aux âges avancés. Pour les femmes vivant seules, 55% bénéficient d'un revenu de l'activité. Dans tous les cas, le montant de la rémunération est relativement modeste (moins de 40 000 francs pour la médiane de l'ensemble des rentiers), ce qui

doit être mis en relation avec le fait que l'activité professionnelle est souvent exercée à temps partiel.

Tableau 4.4 : Proportion de rentiers bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge et la situation familiale

	Rentier AI /Veuf			
	Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple
25-29	59.8	58.7	54.0	80.9
30-34	59.5	53.9	51.6	82.6
35-39	61.4	50.9	54.1	82.6
40-44	62.9	49.3	54.9	82.6
45-49	64.5	48.3	57.7	81.1
50-54	62.9	47.2	56.5	77.6
55-59	62.5	46.0	54.6	77.7
60-61	60.5	46.5	50.8	76.4
Total	62.3	49.4	54.8	79.3
Montant de la rémunération				
25-29	16'600	12'200	11'100	39'200
30-34	26'600	14'750	14'900	52'200
35-39	33'900	19'050	18'800	56'500
40-44	38'950	24'100	22'750	57'600
45-49	42'150	31'900	26'050	56'400
50-54	43'050	34'700	30'350	54'850
55-59	43'750	33'250	30'250	55'950
60-61	43'700	36'850	26'700	57'000
Total	39'850	26'450	25'900	55'800

Source : registres fiscaux.

Ces données montrent qu'en définitive, le rentier « médian » tire fréquemment profit d'autres revenus – de l'activité ou du 2^e pilier – pour améliorer sa situation financière. Cette observation ne doit cependant pas faire oublier le fait que, ainsi qu'il a été précisé au début de chapitre, dans ces groupes, les proportions de personnes présentant de faibles ou de très faibles ressources financières sont très élevées.

5 Conclusions et recommandations pour la politique sociale

Longtemps, la personne âgée a pris l'image d'une personne en retrait de la société, inactive et sans rôle économique. Avec l'introduction des politiques sociales et l'arrivée à la retraite d'une population mieux formée et parfois mieux insérée dans le marché du travail, la réalité a lentement évolué. Désormais, avec le départ à la retraite des générations du baby-boom, on accorde un rôle important aux retraités. Quelque soixante années après l'introduction de l'AVS, la situation des personnes retraitées apparaît en effet de plus en plus favorable, avec des revenus certes inférieurs à ceux des actifs, mais une fortune largement plus élevée. Il n'en reste pas moins vrai que s'ils s'ont progressivement devenu des acteurs économiques à part entière, les retraités restent un groupe riche de questionnements.

Nous aimerions débiter ce chapitre conclusif en faisant référence aux données de 1976, publiées d'abord en 1980 par Schweizer puis remises plus tard à jour par Gilliland (1983). Ces données fournissent une balise permettant de décrire les changements observés dans la situation des retraités au cours des trois dernières décennies. Elles autorisent en effet une évaluation générale de l'évolution de la situation économique des retraités au cours des 30 dernières années.

A partir de cet aperçu historique, et en synthétisant les principaux résultats obtenus dans cette étude, nous aimerions, dans une deuxième partie, relever sept points que nous considérons comme essentiels au terme de cette étude. Pour chacun de ces points, nous mettrons en évidence les défis ou recommandations pour la prévoyance sociale.

5.1 Trente ans après...

La disponibilité de données fiscales avait permis à Schweizer (1980) de décrire en des termes très positifs la situation des rentiers en Suisse. Cette étude avait été suivie de nombreuses critiques, liées en particulier à des aspects méthodologiques (l'utilisation de moyennes plutôt que de médianes eut en particulier pour conséquence de donner une image jugée par trop favorable de la situation économique des retraités. Certains indicateurs avaient été recalculés, dont ceux que nous publions dans les tableaux 5.1 et 5.2, issus de Gilliland (1983).

Le tableau 5.1 présente le revenu médian des actifs et retraités, en 1976 et selon l'échantillon 2003 que nous avons utilisé dans cette étude. Au-delà des évolutions numériques, ce sont surtout les rapports entre retraités et actifs qui présentent le plus d'intérêt. En 1976, le revenu du retraité « médian » correspondait, avec 17 400 francs, à 57% du revenu de l'actif « médian ». En 2003, avec 52 100 francs, il se situe à 67% du revenu médian des actifs. Les écarts entre les deux catégories ont donc diminué d'environ un quart, passant de 43% à 33%. La situation est certes devenue plus égalitaire, mais l'avantage reste clairement au profit des actifs.

En ce qui concerne la fortune, les rapports n'ont pour leur part pas changé de manière très importante (ils ont en fait légèrement diminué), la fortune déclarée par les retraités étant trois fois plus élevée, si l'on prend le critère de la médiane, que celle des actifs. On s'aperçoit cependant que la fortune a évolué plus rapidement que le revenu entre 1976 et 2003, puisqu'elle a été multipliée par cinq (contre trois pour le revenu médian).

Tableau 5.1 : Revenus et fortune médianes des contribuables actifs et retraités, selon la période

	Actifs	Retraités	Retraités, en % des actifs
Revenu médian			
1976	30'300	17'400	57%
2003	77'200	52'100	67%
Fortune médiane			
1976	19'600	58'300	297%
2003	98'500	295'200	299%

Sources : Gilliland, 1983 et Registre fiscaux 2003, propres calculs.

Bien sûr, ces résultats reposent sur des données recueillies à des périodes différentes et en utilisant des concepts de mesure légèrement différents. En outre, la structure démographique des groupes d'actifs et de retraités a évolué au cours de la période, avec un vieillissement des deux groupes lié à l'allongement de la durée de vie et aux effets de la baisse de la fécondité, et une diminution de la proportion des couples mariés. Le contexte économique de 1976 n'est pas non plus le même que celui observé en 2003. Cependant, malgré ces changements, qui peuvent avoir quelques impacts sur les résultats, le constat d'une amélioration relative de la situation des retraités en termes de revenus est confirmé.

Le tableau 5.2 indique en outre la contribution respective des différentes sources au revenu moyen des contribuables retraités. Entre 1976 et 2003, la part de l'AVS a diminué (passant de 42,7% à 39,1%) au détriment des rentes de la prévoyance professionnelle (13,3% à 21,8%). Les revenus de l'activité professionnelle et de la fortune marquent également un recul. L'amélioration relative de la situation des rentiers est indéniablement à mettre en relation avec la consolidation du 2^e pilier.

Tableau 5.2 : Distribution du revenu selon la source pour les contribuables retraités

	1976	2003
Revenu brut moyen	28'276	68'327
AVS	42.7%	39.1%
Revenus d'autres prestations sociales	1.0%	2.9%
Rentes de la prévoyance professionnelle	13.3%	21.8%
Revenus de l'activité professionnelle	12.2%	9.0%
Revenus de la fortune	30.2%	26.0%
Autres revenus	0.6%	1.2%

Sources : Gilliland, 1983 et Registre fiscaux 2003, propres calculs.

5.2 ... De nombreux défis pour les assurances sociales

Ce rappel des évolutions montre indéniablement que la situation économique des personnes âgées s'améliore et s'approche de celle des actifs. Cependant, il importe d'aller plus loin dans le détail pour

identifie, à partir de certains des principaux résultats obtenus, quels sont les défis à relever et les pistes à suivre pour les assurances sociales.

Les tendances sociodémographiques et économiques, décrites dans cette étude, ne sont qu'un élément parmi de nombreux autres qui interviennent sur les politiques sociales, et dès lors il n'est pas possible, à partir des seuls constats émis ici, de formuler des recommandations : cela reviendrait à ignorer la complexité des mécanismes sociopolitiques, financiers et sociaux intervenant dans l'élaboration des politiques. Pour cette raison, nous nous limitons à relever quelques points qui mériteraient d'être pris en compte de manière plus systématique.

5.2.1 La situation des mères sur le marché du travail

Plus d'un tiers des ménages monoparentaux dirigés par une femme et des familles nombreuses présentent de faibles ressources financières (tableau 1.4). En moyenne, les femmes actives bénéficient d'un revenu de l'activité inférieur à celui des hommes (graphique 2.6).

Ces résultats ne sont pas étonnants. En effet, nombreuses sont les études portant sur les inégalités en fonction du sexe qui attestent de cette situation plutôt précaire des femmes, et plus encore des mères, sur le marché du travail. Cependant, bien que l'égalité entre hommes et femmes ne soit pas encore vérifiée, les dernières décennies ont cependant été marquées par le recul de certains indicateurs des discriminations ou de la ségrégation professionnelle (Charles, 2005).

La présente étude ne porte pas spécifiquement sur la position professionnelle et ne permet pas, ni n'a pour objectif, de fournir des données sur le niveau de ségrégation du marché du travail ou sur les inégalités pouvant exister entre hommes et femmes. De par les résultats obtenus, elle impose cependant des priorités d'action.

En particulier, le graphique 2.6 montre que le revenu médian de l'activité des femmes âgées de 45 à 54 ans n'est pas plus élevé que celui des jeunes actives (25-34 ans). Ce résultat, qui contraste avec ce qui est observé chez les hommes, est certainement à mettre en relation avec les charges familiales qui déterminent le taux d'activité autant que les responsabilités professionnelles. Il conduit à une situation où le risque de précarité augmente chez les femmes pour atteindre un pic entre 30 et 49 ans, alors que c'est à ces âges qu'il diminue chez les hommes et les couples.

Dans une société marquée par une divortialité importante et quel que soit l'âge, les femmes vivant seules sont défavorisées, en termes de revenus, comparativement aux hommes partageant le même statut familial. Des interventions politiques, dans ce domaine, devraient être envisagées.

5.2.2 Les moins de 40 ans, une classe à risque ?

Les revenus médians s'accroissent avec l'âge, jusqu'à atteindre un maximum chez les contribuables quinquagénaires et sexagénaires (graphique 2.1). Une proportion élevée (supérieure à 20%) de jeunes, et plus particulièrement de jeunes familles, présentant de faibles ressources financières (graphique 1.1).

Ces résultats suggèrent, par rapport à la situation pressentie pour le milieu du 20^e siècle, un déplacement progressif de la précarité des âgés vers les jeunes. Ces derniers cumulent deux situations pouvant aboutir à des difficultés : d'une part, des revenus médians de l'activité qui sont en règle générale plus bas que ceux de leurs aînés, d'autre part un faible niveau de fortune, avec parfois même des situations d'endettement.

Il serait souhaitable de vérifier si cette situation est expliquée par l'entrée dans la vie active, une période de transitions qui implique du temps avant d'accéder à une situation de vie plus favorable; ou au contraire, si elle résulte d'un effet de génération, en d'autres termes qu'elle caractérisera l'ensemble de la vie des personnes nées durant la décennie 1970, quel que soit leur âge. Ces générations pourraient se retrouver dans une situation particulièrement défavorable parce qu'elles sont arrivées sur le marché du travail dans une période d'instabilité économique et qu'elles ont été barrées par leurs aînés. Selon cette hypothèse chère à Douglas Coupland (1991), la génération « X » – le nom de cette génération dans le monde anglo-saxon – pourrait traverser les âges de la vie en ne surmontant pas le déficit financier qui la caractérise actuellement.

La fin du 20^e siècle et le début du 21^e n'ont pas été favorables à l'intégration professionnelle des jeunes, avec un chômage élevé en comparaison à d'autres périodes. Mais cela pourrait changer, en particulier en raison d'une demande accrue d'actifs jeunes sur le marché du travail, dans une période marquée par un fort vieillissement de la population active. Dans l'attente de cette amélioration éventuelle, il importe de renforcer les mesures d'insertion professionnelle destinées à diminuer la pauvreté des plus jeunes.

5.2.3 Les quinquagénaires et sexagénaires : une chance pour la réforme des politiques sociales ?

Des revenus médians supérieurs à 120 000 francs pour les couples (graphique 2.6), une fortune brute médiane atteignant 350 000 francs (graphique 3.1) et des proportions élevées de propriétaires caractérisent les couples en âge de préretraite.

L'émergence d'une population de sexagénaires présentant d'importantes ressources financières représente une véritable opportunité pour entreprendre les réformes que la politique sociale attend, y compris peut-être la réforme des retraites. Le phénomène est actuellement très marqué : l'ensemble des indicateurs disponibles montrent une situation des plus favorables dans cette population. Cependant, on ignore si ce schéma perdurera dans le temps et si les générations suivantes arrivant aux âges de la retraite seront autant privilégiées. Pour cette raison, il est important de tirer profit de cette « fenêtre d'opportunité » pour mettre en place certains mécanismes rendus nécessaires par les évolutions démographiques ou sociales. Certains de ces mécanismes sont liés au départ à la retraite, d'autres portent sur le financement de celles-ci.

L'analyse effectuée ici n'a pas pour objet de recommander des actions, telles que celles discutées dans le cadre des débats actuels (relèvement de l'âge à la retraite ou flexibilisation de celui-ci, modes de financement des assurances sociales). Elle suggère juste que le moment est favorable pour effectuer d'éventuelles adaptations, avec une population privilégiée qui entre actuellement aux âges de la retraite, et dont les ressources pourront compenser d'éventuelles mesures ayant un impact négatif sur les conditions de vie (voir aussi la section 5.2.5).

5.2.4 Maîtriser les inégalités intragénérationnelles

Les taux de précarité financière forment en Suisse une courbe en U (graphique 1.1), en raison de la présence de jeunes et d'octagénaires ou nonagénaires présentant de faibles revenus. Dans le même temps, les personnes en deuxième moitié vie active et les « jeunes retraités » présentent, en moyenne, une situation privilégiée.

Ces constats suggèrent que le statut d'activité – actif ou retraité – n'est plus un marqueur des inégalités dans la société. Ces deux grands groupes présentent des taux de faibles ressources financières qui sont proches, quoique légèrement inférieurs pour les retraités comparativement aux actifs (tableau 1.2). Chacun de ces groupes est cependant constitué d'une population hétérogène, avec une des contribuables particulièrement riches et d'autres qui ne disposent que de très faibles moyens financiers. L'analyse des inégalités économiques montre en fait que ce sont plutôt à l'intérieur des générations que l'on rencontre les plus grandes disparités entre riches et pauvres.

Les aléas de la vie (maladie, accident, chômage), les ressources individuelles (niveau de formation, qualification professionnelle) et d'autres facteurs individuels et contextuels interviennent en effet de manière prépondérante pour forger une société dont les membres des différentes générations, ou des différents groupes d'âge, sont très inégaux. Ce sont en particulier les personnes approchant l'âge de la retraite qui montrent les plus fortes inégalités dans la distribution du revenu (graphique 2.2).

Un des fondements des retraites par répartition repose sur les transferts entre actifs et retraités. Les résultats obtenus ici interrogent sur la pertinence d'accorder plus d'importance à d'autres types de redistribution, entre riches et pauvres d'une même classe d'âge. Certes, cette redistribution est partiellement incluse dans le modèle actuel de financement de l'AVS où, entre autres, les impôts et la TVA interviennent. Cependant, la question qui se posera de manière prépondérante, dans un futur marqué par un vieillissement démographique inévitable, est celle de la place respective des redistributions intergénérationnelles et intragénérationnelles.

5.2.5 Renforcer le rôle de l'assurance vieillesse ?

Pour les retraités présentant de faibles ou très faibles ressources financières, 80% des revenus proviennent du 1^{er} pilier (graphique 2.4)

L'assurance vieillesse et son importance dans le financement des besoins vitaux des retraités suscitent un large débat. Cette étude apporte une modeste contribution à ce débat en signalant d'une part le caractère indispensable de cette assurance, qui fournit la quasi-totalité du revenu des contribuables retraités (qui sont approximativement 15% dans ce cas) présentant un faible niveau de ressources financières. Certains retraités ne disposent d'aucune alternative au 1^{er} pilier pour répondre à leurs besoins vitaux, et ce fait illustre l'importance et le caractère vital de cette assurance.

Dans le même temps, on s'aperçoit qu'à elle seule, l'assurance vieillesse du 1^{er} pilier ne permet pas d'atteindre un revenu supérieur au seuil défini comme étant celui des faibles ressources financières. Même si on peut discuter sur la valeur du seuil de pauvreté, de précarité ou sur le montant des

besoins vitaux, il apparaît clairement, à la lecture des résultats, que le 1^{er} pilier n'offre que très peu de marge de manœuvre aux contribuables ne disposant d'aucune autre ressource. Or, 15% des retraités sont dans ce cas.

Formuler des recommandations face à ce constat dépasse le cadre de cette étude. Renforcer la participation au 2^e pilier est certainement une voie à suivre, maintes fois débattue. Les réflexions sur le seuil de coordination du 2^e pilier rejoignent ce constat, puisque les personnes actives à temps partiel et présentant de bas salaires (n'atteignant pas le niveau minimal pour une cotisation obligatoire), soit celles qui en auraient le plus besoin une fois la retraite atteinte peuvent être exclues du 2^e pilier.

Souvent discutée, la question du salaire coordonné doit cependant être considérée avec prudence. En particulier, le 2^e pilier n'est pas l'unique moyen pour améliorer les conditions de vie des retraités les plus défavorisés. Des mécanismes existent dans le cadre du 1^{er} pilier (prestations complémentaires) ou pour les personnes impotentes. La contribution des prestations complémentaires à la couverture du risque de précarité mériterait d'être étudiée plus en détail. L'étude montre en effet que leur apport dans les revenus est plutôt limité chez les personnes âgées. Pour les actifs, nous n'avons pas de données sur le sujet, d'où une difficulté à appréhender leur rôle exact.

5.2.6 L'identification de groupes à risques

De faibles revenus pour les rentiers AI et les familles monoparentales dirigées par une femme (Tableau 4.2).

L'étude a mis en évidence le fait que quelques groupes se caractérisent par de fortes probabilités de se retrouver dans des situations financières précaires. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont deux groupes concernés, les personnes actives disposant d'une rente de 1^{er} pilier avant l'âge légal de la retraite représentent un troisième groupe (chapitre 4). Dans tous les cas, les événements de la vie, souvent inattendus comme le veuvage ou le handicap, mais parfois aussi planifiés, comme le fait d'avoir plusieurs enfants, interviennent sur la situation financière. Plus que jamais, il convient de s'interroger sur les moyens offerts par les assurances sociales à ces types de ménages afin qu'ils puissent couvrir leurs besoins de base.

5.2.7 Recueillir des données pour agir

Bien qu'il soit quelque peu à l'écart du débat actuel sur les assurances sociales, ce dernier point représente un défi essentiel. Planifier, prévoir et anticiper des questions du domaine social nécessite des données empiriques. Depuis une décennie, les informations sur les comportements de départ à la retraite issues d'enquêtes se sont multipliées. Sous l'égide de l'OFAS et de l'OFS, des données ont été recueillies, dans le cadre d'enquêtes spécifiques (Balthasar et al., 2003) ou de l'enquête suisse sur la population active (cf. en particulier Guggisberg et Künzi, 2005). Le recours aux données fiscales fournit des informations complémentaires, puisque ces données permettent de mieux identifier des groupes à risques, tout en accroissant significativement l'échantillon des contribuables analysés.

Cette étude illustre ce que peuvent nous dire les registres fiscaux. En se limitant à l'année 2003, elle apporte une photographie instantanée de phénomènes souvent complexes, se développant parfois durant l'ensemble d'une vie. Une analyse des mécanismes conduisant à différentes situations individuelles (comme la précarité de vie) ou collectives (les inégalités dans la distribution des revenus) nécessiterait des données sur une plus longue période. Dès lors, dans le cadre du débat sur les conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population, il devient nécessaire d'ajouter une dimension longitudinale à l'analyse, en augmentant la durée d'observation. Cela signifie soit creuser dans le passé pour découvrir des données existantes (on pense en particulier aux données des registres de l'AVS qui fournissent des informations sur le parcours professionnel des cotisants), soit mettre en œuvre un recueil plus systématique des évolutions sociales et économiques, qui pourrait reposer sur des données fiscales.

Finalement, certains phénomènes intervenant de manière cruciale sur la situation de vie des retraités nécessitent une adaptation des instruments de mesure. En particulier, la perte de l'indépendance ou l'institutionnalisation, dont les conséquences sont importantes autant pour l'individu que pour la société, nécessitent de nouvelles données. Balthasar et al. (2003) ont bien montré combien l'état de santé joue un rôle sur la planification de la retraite et il importe d'avoir des informations sur ce thème. Différentes tentatives ont été effectuées ici afin d'identifier les contribuables présentant des situations de santé précaire ou vivant en institution (cf. Wanner et al., rapport technique). Ces tentatives n'ont pas convaincu, mais l'effort de mieux cerner cette population mériterait d'être poursuivi.

6 Bibliographie

- Antille G. et al. (2003), Analyse des déterminants individuels et institutionnels du départ à la retraite. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Balthasar A. et al. (2003), Der Übergang in den Ruhestand - Wege, Einflussfaktoren und Konsequenzen. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Charles M. (2005), Evolution de la ségrégation professionnelle en Suisse en fonction du sexe et de la nationalité de 1970 à 2000. Démos. OFS : Neuchâtel
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2005), Aide sociale : concepts et normes de calcul. Berne : CSIAS.
- Coupland D. (1991), Generation X: Tales for an Accelerated Culture. New York: St. Martin's Press
- Cox, D. R., et E. J. Snell (1989), The Analysis of Binary Data, Second Edition, London: Chapman and Hall
- Crettaz E. (2007), La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005 Neuchâtel : OFS.
- Deutsch J., Flückiger Y., Silber J. (2005), Les ségrégations sur le marché suisse du travail. Analyse des inégalités selon le sexe, la nationalité et l'âge, de 1970 à 2000. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Gilliand P. (1983), Rentiers AVS. Une autre image de la Suisse. Lausanne: Réalités sociales.
- Goeslin B. (2001), Changing Income Inequalities Within and Between Nations: New Evidences. American Sociological Review, 66, 745-761.
- Guggisberg J., Künzi K. (2005), Lage der Personen vor und nach Erreichen des ordentlichen Rentenalters. Auswertung des Zusatzmoduls «Soziale Sicherheit» der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung (SAKE) 2002. Berne: OFAS
- Leu, R. E., Burri, S., Priester T. (1997): Lebensqualität und Armut in der Schweiz, Berne: Haupt.
- Moser P. (2002), Alter, Einkommen und Vermögen. Eine Analyse der Zürcher Staatssteuerstatistik 1999. Statistisches Amt des Kantons Zürich 23/2002.
- Moser P. (2006), Einkommen und Vermögen der Generationen in Lebenszyklus. Statistisches Amt des Kantons Zürich 1/2006.
- OFS (2007), Enquête sur les revenus et la consommation 2004 (ERC 2004). Résultats commentés et tableaux. Actualités OFS. Neuchâtel. Mars 2007.
- OFS (différentes années), Statistiques des bénéficiaires de l'aide sociale dans les cantons. Neuchâtel, OFS.
- Pecoraro M., Wanner P (2007), La situation économique des Saint-Gallois de 60 à 70 ans. Berne : Office fédéral des assurances sociales
- Pecoraro M., Wanner P (2005), La situation économique des Neuchâtelois âgés de 60 à 70 ans. Berne : Office fédéral des assurances sociales
- Pecoraro M., Wanner P (2005), La situation économique des Valaisans âgés de 60 à 70 ans. Une étude pilote effectuée à l'aide de données appariées provenant de diverses sources. Berne : Office fédéral des assurances sociales
- Rubin R.M., White-Means S.I., Daniel L. M. (2000), Income Distribution of Older Americans, *Monthly Labor Review*, November 2000, 19-30.
- Rudaz J.F. Donini F. (2005), Le quatrième pilier en Suisse. Etat des lieux et questions en suspens Sécurité sociale, 6/2005 333-339.
- Schweizer W. (1980), Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz, Bern: Haupt.

- Stutz H., Bauer T., Schmutz S. (2007), Erben in der Schweiz. Eine Familiensache mit volkswirtschaftlichen Folgen. Zürich: Ruegger.
- Wanner P. et al. (2008), Conditions de vie des retraités et actifs en Suisse. Rapport technique. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Wanner P. et al., (2005), Âge et Générations. La vie après 50 ans en Suisse. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique

**Weitere Forschungs- und Expertenberichte aus der Reihe
«Beiträge zur Sozialen Sicherheit»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=de>

**Autres rapports de recherche et expertises de la série
«Aspects de la sécurité sociale»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr>

**Altri rapporti di ricerca e perizie della collana
«Aspetti della sicurezza sociale»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=it>

**Further research reports and expertises in the series
«Beiträge zur Sozialen Sicherheit»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=en>